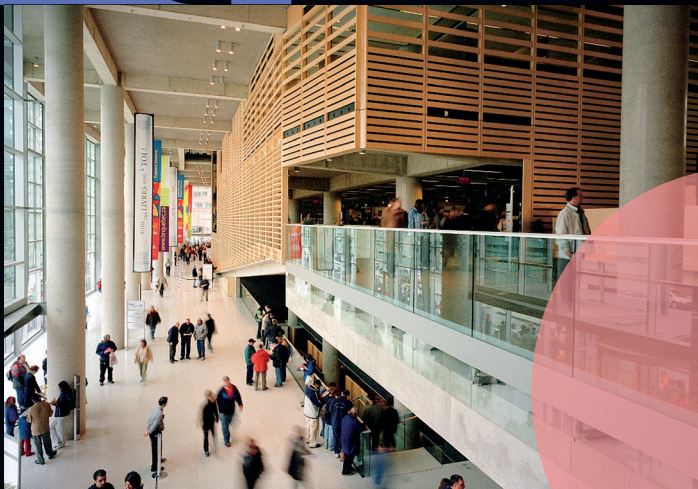


Rapport annuel d'activités 2020-2021



BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE
ARCHIVES
NATIONALES
GRANDE
BIBLIOTHÈQUE



Rapport annuel d'activités

2020-2021

Montréal, le 30 juillet 2021

Madame Nathalie Roy
Ministre de la Culture et des Communications
225, rue Grande-Allée Est, 1^{er} étage, bloc A
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

C'est avec grand plaisir que je vous transmets le rapport annuel d'activités de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour l'exercice financier 2020-2021.

Ce document comprend les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2021. Ce rapport annuel d'activités a été produit conformément aux dispositions de l'article 27 de la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec*.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

La présidente du conseil d'administration,



Isabelle Dubois

Table des matières

Messages des autorités	9	Autres exigences	51
Message de la présidente du conseil d'administration	10	Gestion et contrôle des effectifs	52
Message du président-directeur général	11	Développement durable	53
Déclaration attestant la fiabilité des données	13	Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	57
Rapport de l'audit interne	14	Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants	57
L'organisation	15	Gouvernance des sociétés d'État	57
BAnQ en bref	16	Accès aux documents et protection des renseignements personnels	65
Contexte 2020-2021	18	Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	67
Chiffres clés	20	Politique de financement des services publics	68
Organigramme au 31 mars 2021	22	BAnQ en chiffres	69
Faits saillants	24	États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2021	77
La Fondation de BAnQ	32	Annexes	101
L'association Les Amis de BAnQ	33	1. Déclaration de services aux citoyens	102
Les résultats	35	2. Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants	104
Plan stratégique 2019-2022	36		
Déclaration de services aux citoyens	45		
Les ressources utilisées	47		
Utilisation des ressources humaines	48		
Utilisation des ressources financières	49		
Utilisation des ressources informationnelles	50		

Table des tableaux et graphiques

A	Performance de BAnQ quant à son plan stratégique 2019-2022 au 31 mars 2021	36
B	Sommaire des résultats 2020-2021 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2022	37
C	Délai moyen de réponse aux plaintes des usagers (jours)	45
D	Commentaires et plaintes des usagers	45
E	Objets des plaintes pour l'exercice 2020-2021	45
F	Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires	48
G	Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité	48
H	Évolution des dépenses en formation	48
I	Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier	49
J	Dépenses et évolution par secteur d'activité en 2020-2021	49
K	Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2020-2021	50
L	Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1 ^{er} avril au 31 mars	52
M	Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ ou plus conclus en 2020-2021	52
N	Relevé des présences des membres du conseil d'administration aux réunions du conseil et des comités en 2020-2021	64
O	Rémunération et avantages versés à chacun des cinq dirigeants les mieux rémunérés au 31 mars 2021	64
P	Nombre total de demandes d'accès reçues en 2020-2021	65
Q	Nombre de demandes d'accès traitées en 2020-2021, en fonction de leur nature et des délais	65
R	Nombre de demandes d'accès traitées en 2020-2021, en fonction de leur nature et des décisions rendues	66
S	Mesures d'accommodement et avis de révision en ce qui concerne l'accès	66
T	Comité permanent et mandataire	67
U	Statut de la politique linguistique institutionnelle	67
V	Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle	67
W	Politique de financement des services publics au 31 mars 2021	68
BAnQ en chiffres		69
1.	Fréquentation	71
2.	Usagers inscrits (abonnés) au 31 mars	71
3.	Utilisation des ressources documentaires	71
4.	Demandes de référence par pilier	72
5.	Visites de groupes, activités de formation et d'animation	72
6.	Acquisitions	73
7.	Modes d'acquisition pour les collections patrimoniales	73
8.	Traitement documentaire et archivistique	74
9.	État des collections au 31 mars	74
10.	Collections patrimoniales et fonds d'archives en ligne au 31 mars	75
11.	Programme de catalogage avant publication (CIP)	75
12.	Numéro international normalisé du livre (ISBN)	75
13.	Programmes de soutien aux archives – Subventions accordées	75
14.	Approbation de calendriers de conservation	76
15.	Interventions dans le cadre de la fonction-conseil auprès des milieux professionnels par pilier	76



Messages des autorités

- 10 Message de la présidente du conseil d'administration
- 11 Message du président-directeur général
- 13 Déclaration attestant la fiabilité des données
- 14 Rapport de l'audit interne

Message de la présidente du conseil d'administration

Une année de projets structurants



Isabelle Dubois, présidente du conseil d'administration

Photo : Robert Greffard

Ce mot est d'abord l'occasion de réitérer l'estime que je porte aux équipes de BAnQ et aux individus qui la composent. Tant la qualité des dossiers sur lesquels j'ai pu me pencher que les réalisations de la dernière année témoignent de leur engagement et de leur professionnalisme, pierres angulaires du service public de haut niveau qu'est BAnQ. Au gré des évolutions de la pandémie, leur capacité d'adaptation ne s'est jamais démentie. Je leur transmets toute ma reconnaissance.

Je suis fière que leurs efforts aient été soutenus par un conseil d'administration compétent et engagé. Je remercie sincèrement mes collègues administrateurs, qui remplissent leur rôle avec autant de cœur que de rigueur.

Les délibérations riches et substantielles de cette assemblée et des différents comités du conseil que nous formons se sont traduites par l'appui à des initiatives structurantes, qui mettent l'institution sur une trajectoire des plus prometteuses. Parmi celles-ci, je retiens

notamment la création d'une direction générale des ressources humaines, et l'adoption d'un cadre de référence et d'un plan d'action pour ce secteur de première importance. Se donner les moyens de cultiver les compétences et porter une grande attention aux enjeux humains du travail est un choix stratégique conséquent, particulièrement en contexte de transformation numérique.

Les développements numériques feront d'ailleurs partie des préoccupations centrales du conseil, à la suite de l'adoption de la Stratégie numérique 2021-2028. Avec ce vaste programme, BAnQ dispose d'orientations claires pour moderniser ses services, et participer activement à la transformation numérique de l'État.

Je me réjouis également de l'adoption d'une nouvelle Déclaration de services aux citoyens. Elle constitue un engagement ferme à fournir des services de qualité, et à en améliorer continuellement la prestation. La révision de cette politique s'inscrit dans la refonte du corpus réglementaire de BAnQ, un travail considérable qui s'est poursuivi cette année, selon les plus hautes exigences en matière de gouvernance.

Ces avancées ont en commun d'avoir bénéficié de la gestion dynamique et réfléchie du président-directeur général, Jean-Louis Roy. Après un mandat de trois ans, il laissera une institution qui jouit d'un rayonnement et d'une visibilité accrus, dévouée à ouvrir ses portes au plus grand nombre; une institution dont les trois piliers sont reconnus et mis en valeur; une institution engagée à profiter des opportunités que représentent les mutations technologiques en cours et à venir. Pour ces raisons et pour la collaboration cordiale que j'ai eu le plaisir d'entretenir avec lui, je le salue chaleureusement, au nom de tous les membres du conseil d'administration.

Isabelle Dubois

Présidente du conseil d'administration

Message du président-directeur général

Une institution tournée vers les communautés qu'elle sert



Jean-Louis Roy, président-directeur général

Photo : Michel Legendre

En 2020-2021, le lien qui unit BAnQ aux résidents du Québec entier a été repensé, mais est demeuré fort et vivant. S'il me fallait condenser en une seule phrase ce qui est relaté dans le présent rapport, je choisirais celle-là.

Maintenir et enrichir les liens avec notre public

Cette rencontre avec le public est tout ce qui donne sens à notre œuvre. Comités de travail, réunions, rapports d'analyse, délibérations entre collègues et autres efforts concourant à un même impératif ultime, celui de contribuer à faire du Québec une société de savoir et de culture. Cette visée s'incarne dans les interactions avec les multitudes de personnes qui échangent avec BAnQ pour leurs besoins personnels, professionnels, scolaires et autres. En priorité, je remercie mes collègues de toute l'institution. Ils et elles ont participé à un effort constant et réussi pour nous adapter aux circonstances sans cesse changeantes découlant de la situation sanitaire et pour rester utiles, pandémie ou pas.

En conséquence, comme le montre ce rapport, les énergies ont été concentrées vers le maintien, l'adaptation et l'amélioration de l'accès aux collections par

l'enrichissement de l'offre numérique, de l'accès aux services et aux expertises par la mise en place de consultations virtuelles avec nos professionnels, et de l'accès aux activités par la transposition virtuelle d'une programmation de qualité allant du Mois national de l'histoire autochtone aux Rendez-vous numériques sur le thème de la santé.

Au plus fort de la première vague de la pandémie, le hall de la Grande Bibliothèque est devenu un lieu de repos qui accueillait chaque jour une cinquantaine de personnes en situation d'itinérance, résultat du fructueux partenariat que BAnQ entretient avec la Ville de Montréal.

Plus tard, les 12 édifices de BAnQ ont rouvert leurs portes avec des services bonifiés, notamment de mise de côté et de consultation de documents.

En somme, aux quatre coins du Québec, BAnQ a continué de remplir ses missions, sans interruption. Exigeants, les efforts consentis ont été récompensés par une réponse sans équivoque des usagers : 24 millions de consultations de documents numériques patrimoniaux et l'atteinte du 5 millionième emprunt sur la plateforme Pretnumerique.ca en témoignent.

Maintenir les liens avec nos partenaires

Alors que la Fondation de BAnQ veillait à la tenue de deux superbes soirées-bénéfices virtuelles, un comité de concertation entre BAnQ et Les Amis de BAnQ se mettait en place, consolidant cet important partenariat. Par ailleurs, nombreux ont été les échanges de concertation avec les acteurs du milieu culturel, avec qui la solidarité s'imposait. En a découlé, notamment, la participation à l'installation lumineuse *Cœur battant* du Partenariat du Quartier des spectacles. Par ailleurs, l'élargissement des services de l'agence ISNI, puissant accélérateur du rayonnement de la création culturelle québécoise dans l'environnement numérique, est un autre apport important aux riches réseaux dans lesquels BAnQ s'inscrit.

Deux anniversaires de marque

Outre le contexte sanitaire nous ayant conduits à reconfigurer nos liens avec nos usagers et partenaires, l'année qui se termine a été exceptionnelle pour une autre raison : elle marquait le centenaire des Archives nationales du Québec.

Le 17 septembre 2020, à l'Assemblée nationale, la ministre Nathalie Roy a souligné l'importance des Archives nationales pour l'histoire et la culture québécoises.

Je me réjouis que ce patrimoine et les artisans qui en ont la garde aient été honorés notamment par une exposition à ciel ouvert sur la rue Saint-Denis, une série de capsules ayant pour thème *Cette histoire nous mènera loin* et une participation au spectacle télévisuel de la fête nationale. Les travaux en cours pour la modernisation de la *Loi sur les archives* laissent présager au moins un autre siècle de contributions d'envergure à la société québécoise.

La Grande Bibliothèque a vécu, en 2020, sa quinzième année d'existence. Quels développements espérer pour ce vibrant carrefour culturel? L'aménagement d'espaces spécialement conçus pour les adolescents inspirés de ceux que l'on trouve dans les bibliothèques publiques les plus exemplaires du monde est certes l'une des avenues prometteuses. Ainsi, les équipes réfléchissent déjà à la possibilité d'intégrer à la Grande Bibliothèque l'offre initialement imaginée pour la revitalisation de la bibliothèque Saint-Sulpice, afin de mettre à profit le formidable travail d'idéation réalisé dans ce contexte.

Ces deux anniversaires ont coïncidé avec l'élaboration d'une nouvelle image de marque pour BAnQ et les trois institutions qu'elle fédère : la Bibliothèque nationale, les Archives nationales et la Grande Bibliothèque.

Cette initiative met en valeur l'identité propre de chacune des trois grandes composantes de BAnQ.

BAnQ dans l'univers des données et de l'intelligence artificielle

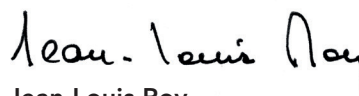
Toutes les entreprises complétées ou entamées dans la dernière année sont résolument axées vers les usagers. La Stratégie numérique 2021-2028 de BAnQ ne fait pas exception à cette règle. Ayant comme première orientation la prise en compte des besoins des citoyens, elle constitue un parcours méthodique et exhaustif pour que BAnQ réussisse son passage à l'ère numérique et tire profit des leviers propres à cette ère. Il ne s'agit pas de l'ajout d'une technologie nouvelle, sans plus. Il s'agit de l'entrée dans un nouveau système de création, d'accès et de transmission du savoir, aussi de sauvegarde et de mise à disposition de nos collections archivistiques et documentaires.

Il s'agit pour BAnQ de développer connaissance et utilisation des données que lui apportent ses millions d'opérations.

En cause, le maintien et pourquoi pas l'enrichissement de notre place comme communauté nationale cohérente produisant savoir et culture en langue française dans la nouvelle concurrence internationale. Un grand nombre des chantiers évoqués dans ce rapport concerne cet objectif : maintien assuré des équipes de numérisation ; mise en place d'un dépôt numérique fiable et passage à l'infonuagique ; inclusion de la production numérique dans le dépôt légal ; enrichissement des capacités du Bureau d'expertise en gestion de l'information gouvernementale des Archives nationales, etc.

L'année fut aussi riche en mise à niveau de notre gouvernance. En effet, le conseil d'administration a notamment approuvé un énoncé de politique relatif aux ressources humaines, la création d'une direction générale de ces mêmes ressources et une stratégie numérique pour notre institution.

Je remercie tous les collègues et leurs syndicats ainsi que les membres de toutes nos instances pour leur juste compréhension des enjeux et défis exceptionnels en cette année si particulière. Ils et elles ont été des partenaires précieux au service de la plus grande institution culturelle du Québec.



Jean-Louis Roy
Président-directeur général

Déclaration attestant la fiabilité des données

Montréal, le 30 juillet 2021

Les résultats et les renseignements contenus dans le rapport annuel d'activités 2020-2021 de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans ce rapport et des contrôles afférents.

Les pages qui suivent donnent une fidèle description de la mission, des mandats, des valeurs et des orientations stratégiques de BAnQ. Elles fournissent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats obtenus, sur la foi de données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport, de même que les contrôles qui leur sont afférents, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2021.

Afin d'obtenir l'assurance que les résultats figurant dans le rapport sont fiables, la directrice de la vérification interne a validé ceux-ci et les explications afférentes, en tenant compte des Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne.

La présidente-directrice générale par intérim,



Anne Milot

Rapport de l'audit interne

Montréal, le 12 juillet 2021

Madame Anne Milot
Présidente-directrice générale par intérim

Madame la présidente-directrice générale par intérim,

Nous avons procédé à l'examen des résultats, des indicateurs, des explications et de l'information importante présentés dans le rapport annuel d'activités 2020-2021 de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour l'exercice terminé au 31 mars 2021.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité, de la préparation et de la divulgation des données du rapport annuel d'activités ainsi que des explications afférentes incombe à la direction générale de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur les travaux que nous avons réalisés au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à documenter le fonctionnement des méthodes de compilation, à réviser des calculs et à discuter sur l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le rapport annuel d'activités n'est pas, à tous égards importants, plausible et cohérente.

La directrice de la vérification interne,



Magda Greiss, CPA, CGA, M. Env., CRMA

L'organisation

- 16 BAnQ en bref
- 18 Contexte 2020-2021
- 20 Chiffres clés
- 22 Organigramme au 31 mars 2021
- 24 Faits saillants
- 32 La Fondation de BAnQ
- 33 L'association Les Amis de BAnQ

BAnQ en bref

Plus grande institution culturelle du Québec par sa fréquentation, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) accomplit sa mission tant envers les citoyens québécois qu'envers les organisations, ministères et organismes. BAnQ fonde son action globale sur trois piliers : la Bibliothèque nationale, les Archives nationales et la Grande Bibliothèque. Elle offre ses services en ligne ainsi que dans ses 12 édifices ouverts au public.

La culture et le savoir pour tous

BAnQ rassemble, traite, conserve et met en valeur le patrimoine documentaire québécois et une vaste collection de documents dans tous les domaines du savoir universel au bénéfice des générations présentes et futures. Elle fournit également les services d'une bibliothèque publique d'envergure à toute la population du Québec. Grâce au professionnalisme de son personnel, à ses collections, à ses activités, à sa présence dans l'univers virtuel et à ses lieux physiques répartis sur l'ensemble du territoire québécois, cette institution de mémoire et de savoir offre aux citoyens un accès démocratique à la culture et à la connaissance, contribuant ainsi à leur épanouissement.

Inclusive, ouverte et bienveillante, BAnQ s'adresse à tous les citoyens, notamment aux jeunes, aux personnes ayant des besoins en littératie, aux nouveaux arrivants, aux membres des communautés culturelles, aux chercheurs d'emplois et aux personnes atteintes de déficiences perceptuelles ou autres. Tous peuvent profiter gratuitement des collections, services et activités créés spécifiquement pour eux sur place et en ligne.

Une expertise au service de divers milieux professionnels

BAnQ offre plusieurs services aux milieux professionnels. Elle assume notamment un rôle central de service-conseil en gestion de l'information auprès des ministères et des organismes publics. Elle offre aussi des services spécialisés et de l'accompagnement aux bibliothèques, aux éditeurs, aux chercheurs, etc. Engagée à contribuer à la réussite éducative du Québec, BAnQ propose au milieu de l'enseignement de nombreuses activités et ressources éducatives basées sur les collections de l'institution. Elle contribue au rayonnement de l'expertise québécoise en s'impliquant activement dans le réseau des institutions documentaires internationales et particulièrement de la francophonie.

Un monde pour apprendre et se divertir en tout temps : banq.qc.ca

Outil de découverte et de recherche, le site Web de BAnQ facilite l'accès des citoyens à la culture, au savoir universel et au patrimoine documentaire québécois. À banq.qc.ca, les visiteurs peuvent profiter gratuitement :

- des vastes collections rassemblées sur la plateforme BAnQ numérique : de la musique, des millions de livres, revues, journaux, films, œuvres d'art, etc., récents ou patrimoniaux, nés numériques ou numérisés par BAnQ ;
- d'un service en ligne d'accompagnement à la recherche ;
- des suggestions de lecture, d'écoute et de visionnement soigneusement préparées par nos bibliothécaires et archivistes ;
- de multiples activités en ligne pour apprendre et se divertir : lectures, contes, tables rondes, conférences, ateliers, etc. ;

... et de nombreuses autres ressources.

Un vaste réseau de partenaires

Pour accomplir sa mission, BAnQ peut compter sur l'apport de deux alliés de premier plan : Les Amis de BAnQ et la Fondation de BAnQ. L'association sans but lucratif Les Amis de BAnQ appuie les activités de l'institution et contribue à son rayonnement. Elle peut compter sur une équipe dévouée et qualifiée de bénévoles pour gérer ses activités ainsi que pour répondre aux besoins de BAnQ et à ceux de la Fondation de BAnQ. La Fondation de BAnQ soutient quant à elle le développement et le rayonnement de BAnQ en recueillant des fonds consacrés à la réalisation de ses missions. La Fondation s'investit également dans la création de programmes favorisant l'accès à la culture et à la connaissance pour tous.

BAnQ s'appuie également sur un vaste réseau de partenaires de divers horizons : institutions et associations des milieux documentaires au Québec, au Canada et à l'étranger, ministères et organismes publics, organismes culturels, organismes communautaires, universités, entreprises, etc.

Par ailleurs, en vertu d'une entente entre le gouvernement du Québec, la Ville de Montréal et BAnQ, la Grande Bibliothèque constitue la bibliothèque centrale des Montréalais et des bibliothèques montréalaises. Grâce à ce partenariat, diverses actions sont menées afin de maintenir l'offre riche et diversifiée de la Grande Bibliothèque.

Nos trois piliers



BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie. Photo : Michel Legendre.

La **Bibliothèque nationale**, fondée en 1968, acquiert, traite et conserve l'ensemble de l'édition québécoise, tout en assurant la mise en valeur des collections patrimoniales exceptionnelles qu'elle constitue jour après jour. Celles-ci sont composées de tous les documents publiés au Québec ainsi que de tous les documents publiés à l'extérieur du Québec dont l'auteur ou le sujet sont liés au Québec et de collections qui présentent un intérêt culturel pour le Québec. Ce patrimoine exceptionnel est réparti entre la Grande Bibliothèque, notamment à la Collection nationale, et BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie.



BAnQ Vieux-Montréal. Photo : Alain Michon.

Les **Archives nationales**, créées en 1920, rassemblent des archives publiques et privées et en assurent l'accès à travers 10 centres répartis sur tout le territoire québécois et ouverts à tous les citoyens, en plus d'encadrer, de soutenir et de conseiller les organismes publics dans la gestion de leurs archives. Les centres, situés à Gaspé, Gatineau, Montréal, Québec, Rimouski, Rouyn-Noranda, Saguenay, Sept-Îles, Sherbrooke et Trois-Rivières, facilitent la conservation des archives dans leur milieu d'origine afin qu'elles soient mieux connues et mieux utilisées.



Grande Bibliothèque. Photo : Bernard Fougères.

La **Grande Bibliothèque**, érigée en 2005 au cœur de Montréal, est un lieu d'exploration et de découverte permettant un accès libre et gratuit à des millions de documents représentatifs du savoir universel. On y trouve une grande diversité de documents à emprunter ou à consulter, soit des livres, des revues, des journaux, des films, des disques, des cartes géographiques, etc. Elle abrite aussi la Collection nationale constituée à travers le temps par la Bibliothèque nationale, en accès libre pour consultation sur place. De nombreuses activités culturelles et d'apprentissage y sont offertes chaque année, pour petits et grands : conférences, ateliers de formation, lectures, causeries, heures du conte en français et en d'autres langues, spectacles... le choix est grand!

Contexte 2020-2021

BAnQ, toujours au service de ses divers publics

Au cours de cette année très spéciale marquée par la pandémie de COVID-19, les 12 édifices de BAnQ accessibles au public ont connu plusieurs longues périodes de fermeture ou d'ouverture partielle en fonction des consignes sanitaires dans les différentes régions du Québec. BAnQ s'est adaptée constamment aux changements qui s'imposaient en ce qui concerne les capacités d'accueil, les mesures à respecter pour le personnel et les visiteurs, ainsi que les services auxquels ces derniers pouvaient avoir accès. (Voir l'encadré de la p. 19.)

En cette période particulière, grâce à l'agilité et à la créativité de ses équipes, BAnQ a néanmoins réussi à faire croître et à améliorer ses services tant pour la population du Québec que pour ses usagers institutionnels.

Des millions d'usagers profitent de l'offre numérique de BAnQ

La nécessité de distanciation liée à cette pandémie a accéléré la transition numérique de BAnQ, en marche depuis plusieurs années. Grâce aux abondantes collections numériques de l'institution et à une programmation d'activités en ligne diversifiée, les équipes ont tout mis en œuvre pour enrichir la vie des Québécois. D'ailleurs, un impressionnant travail d'enrichissement des collections en ligne a été accompli : 5,9 millions de documents patrimoniaux, numérisés ou nés numériques, ont entre autres été mis en ligne au cours de l'année.

Par l'entremise de banq.qc.ca, tous, petits et grands, ont pu accéder gratuitement à des milliers de livres, revues et journaux, CD, films. Très rapidement après le début du confinement et la fermeture des écoles, de multiples activités leur ont été offertes en ligne. Ils ont ainsi pu s'initier au numérique, aux enquêtes généalogiques et à la rédaction de CV, regarder des conférences et des tables rondes ainsi que participer à des causeries littéraires et à bien d'autres activités ludiques ou culturelles. Au total, près de 700 activités leur ont été offertes. BAnQ a aussi facilité la poursuite des apprentissages scolaires grâce aux activités et ressources offertes par BAnQ Éducation, entre autres.

Les citoyens ont profité de ce rendez-vous numérique, comme en témoignent le coup d'œil statistique suivant et la section Chiffres clés, p. 20-21 :

- hausse marquée du nombre total d'abonnés (12 %);
quant aux nouveaux abonnés à nos services en ligne, leur nombre a augmenté de 52 % par rapport à l'an dernier ;

- montée fulgurante du nombre de visites de BAnQ numérique (+ 42 %), la plateforme donnant accès aux collections numériques de BAnQ : livres, journaux, revues, images, vidéos, musique, documents d'archives, etc. ;
- augmentation colossale du nombre de consultations et d'emprunts de documents numériques (+ 72 %).

Soulignons aussi qu'en période de confinement, le service d'aide à la recherche dans les collections et les fonds d'archives s'est poursuivi à distance. Les usagers ont pu ainsi prendre rendez-vous avec un bibliothécaire ou un archiviste pour une consultation individuelle par téléphone ou par vidéoconférence. Compte tenu de l'appréciation de ce service personnalisé par les usagers, cet accompagnement se poursuivra après la réouverture complète.

BAnQ, toujours présente pour ses usagers institutionnels

Contrairement à ce qui fut le cas pour les services à la population, au chapitre des services aux organisations, l'année 2020-2021 s'est avérée plutôt semblable aux années habituelles. Les membres du personnel se sont consacrés à offrir le même service autrement, à distance, aux usagers institutionnels comme les ministères et organismes publics, les éditeurs ainsi que les bibliothèques publiques et d'enseignement du Québec. Les activités se sont donc déroulées au même rythme, comme en fait foi le portrait BAnQ en chiffres à la p. 69.

Un personnel qui s'est adapté rapidement

Dès que les édifices ont dû être fermés, en mars 2020, les services informatiques se sont consacrés à la configuration et au prêt de matériel aux membres du personnel en télétravail. Rapidement, près de 500 personnes ont été connectées aux systèmes, de façon à pouvoir fournir leur prestation de travail à distance. Toute l'année, le personnel a ainsi pu s'adapter rapidement aux changements de situation.

Quant aux équipes sur place, dès qu'elles ont été autorisées à retourner dans les édifices, elles se sont employées à adapter les lieux, les services et leurs méthodes de travail aux directives gouvernementales.

Que ce soit dans les édifices ou à distance, l'obligation d'entretenir les relations avec le public différemment a permis de développer de nouvelles façons de faire qui continueront d'être utiles après la pandémie. En offrant plus de services à distance, de manières diversifiées, BAnQ réalisera encore mieux ses mandats.

OUVERT OU FERMÉ ?

L'année a été marquée par la réouverture progressive et variable des édifices de BAnQ, tous fermés le 14 mars 2020, à la fois au public et au personnel. Voici quelques dates importantes.

2020

22 mai

Annnonce de la réouverture des 12 édifices de BAnQ au cours des semaines suivantes. Dès le début de juin, des membres du personnel retourneront sur place.

2 juillet

Réouverture partielle de la Grande Bibliothèque. Les usagers peuvent y récupérer des documents qu'ils ont réservés à l'avance en ligne ou par téléphone, s'abonner et rapporter des documents. Seule une partie du rez-de-chaussée leur est accessible.

20 juillet

Réouverture partielle au public des centres d'archives, de BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie et de la Collection nationale à la Grande Bibliothèque. Les usagers qui souhaitent consulter en personne des archives ou d'autres documents patrimoniaux peuvent le faire sur rendez-vous.

11 août

Accès élargi à la Grande Bibliothèque : les usagers peuvent dorénavant circuler dans les rayons pour prendre eux-mêmes les livres, films, disques, etc. qu'ils veulent emprunter. Ils peuvent aussi utiliser un ordinateur.

1^{er} octobre

Modification de l'accès aux édifices de Québec et de Montréal pour la période du 1^{er} au 28 octobre, qui sera prolongée par la suite. À la Grande Bibliothèque, l'accès aux rayons et aux postes informatiques est suspendu. BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie et les centres d'archives de Montréal et de Québec sont temporairement fermés au public. Les consultations par courriel, par téléphone ou en ligne sont toujours possibles.

Comme les 10 centres d'archives de BAnQ sont situés partout sur le territoire du Québec, les dates d'ouverture et de fermeture varieront toute l'année selon les consignes régionales et locales.

2021

12 janvier

Aménagement d'espaces sécuritaires à la Grande Bibliothèque afin d'accueillir des élèves et des étudiants. Ils peuvent avoir accès à un ordinateur et au réseau Internet ainsi que profiter d'un endroit calme pour étudier et effectuer du travail individuel. L'accès aux rayons demeure interdit. Les heures d'ouverture de l'édifice sont modifiées pour respecter le couvre-feu de 20 h.

16 février

À la Grande Bibliothèque, réouverture des rayons et accès à un nombre accru d'espaces de travail individuel, de fauteuils de lecture et d'ordinateurs pour tous les usagers. À BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie et à la Collection nationale de la Grande Bibliothèque, tout comme dans les centres d'archives, les collections patrimoniales et les fonds d'archives sont accessibles sur rendez-vous partout au Québec.



Photo : Jean Corbeil

Chiffres clés

En 2020-2021, BAnQ c'est...



3 PILIERS

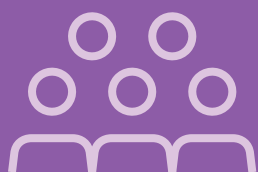
- la Bibliothèque nationale
- les Archives nationales
- la Grande Bibliothèque

12 ÉDIFICES

ouverts au public sur tout le territoire du Québec

689 MEMBRES DU PERSONNEL
au 31 mars

96,9 MILLIONS
de dollars de dépenses



532 514
ABONNÉS au 31 mars

46 529
NOUVEAUX ABONNÉS
aux services en ligne



7 438 945
VISITES VIRTUELLES
sur l'ensemble de ses sites
et plateformes Web



693 ACTIVITÉS
d'animation et d'apprentissage
offertes en ligne pour tous les publics

17 970 PARTICIPANTS
en direct à ces activités et des
milliers de visionnements des
enregistrements de celles-ci

5 141 942
VISITES À BAnQ NUMÉRIQUE,
la plateforme rassemblant
les collections numériques
de l'institution



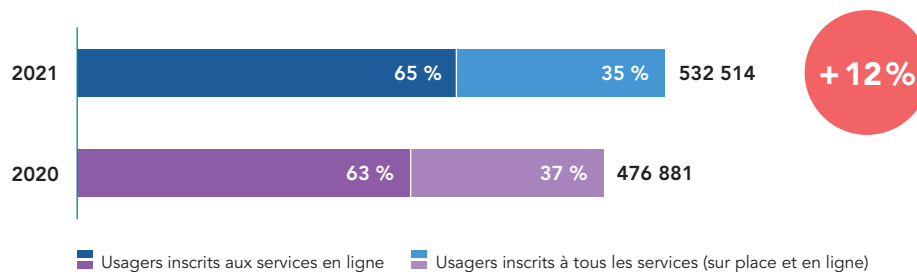
70 078 DEMANDES
d'aide à la recherche des usagers
aux archivistes et aux bibliothécaires
(sur place, par téléphone et en ligne)

34 729 337
DOCUMENTS NUMÉRIQUES
empruntés ou consultés : livres,
magazines, journaux, musique,
images, affiches, cartes et plans,
documents d'archives, etc.

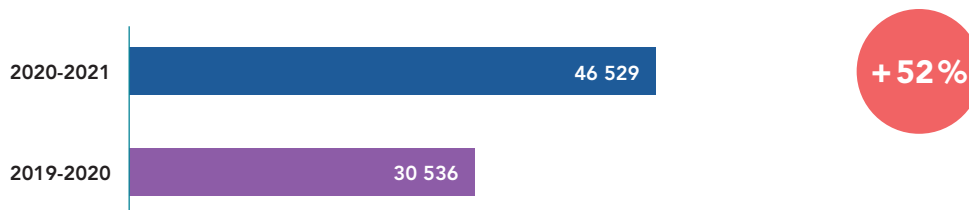
... et bien plus! Consultez le portrait statistique BAnQ en chiffres à la p. 69 pour d'autres données chiffrées sur les collections, les services et les activités de BAnQ.

2020-2021, une année marquée par une accélération numérique

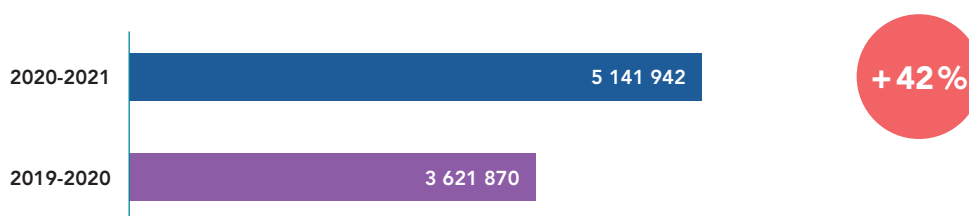
Abonnés au 31 mars



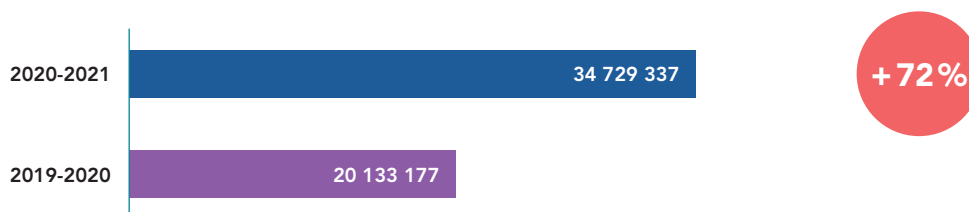
Nouveaux abonnements aux services en ligne



Visites à BAnQ numérique

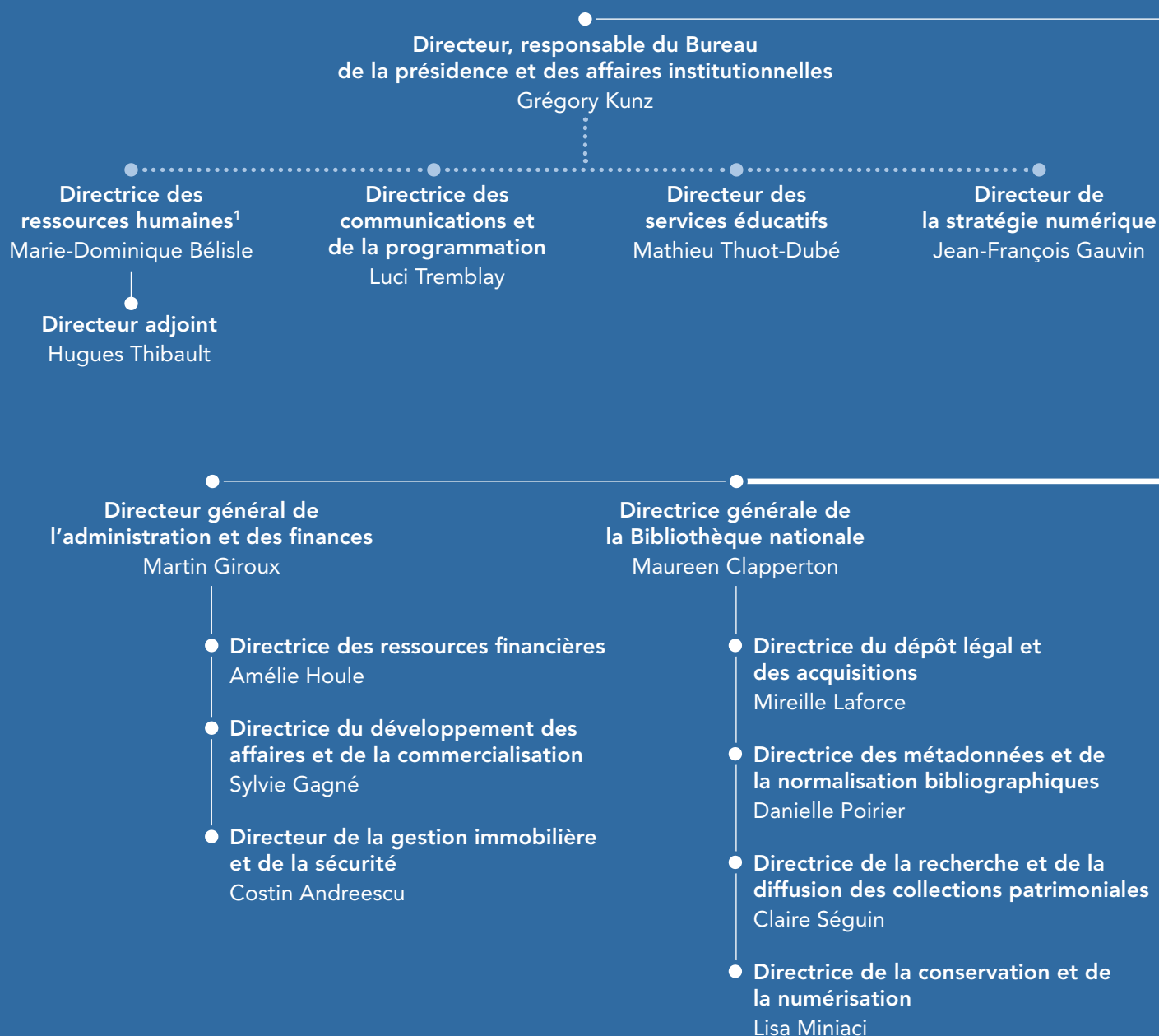


Documents numériques empruntés ou consultés



Organigramme

au 31 mars 2021



1. Le poste de directeur général des ressources humaines n'avait pas été comblé au 31 mars 2021.

Président-directeur général
Jean-Louis Roy

● **Directrice de la vérification interne**
Magda Greiss

● **Secrétaire générale et
directrice des affaires juridiques**
Anne Milot

● **Directeur général de
la Grande Bibliothèque**
Martin Dubois

- **Directeur des services
au public**
Sébastien Nadeau
- **Directeur des services
jeunesse et de
l'expérimentation média**
Benoit Migneault
- **Directrice de la médiation
documentaire et numérique**
Maryse Trudeau
- **Directrice de la
Collection universelle**
Mélanie Dumas

● **Conservatrice et directrice
générale des Archives nationales**
Hélène Laverdure

- **Directeur de
BAnQ Québec**
Martin Lavoie
- **Directrice des régions**
Valérie D'Amour
- **Directrice de
BAnQ Vieux-Montréal**
Hélène Fortier

● **Directeur général des
ressources informationnelles**
Pierre Marineau

- **Directeur de l'infrastructure,
exploitation et soutien**
François Rivard
- **Directeur des systèmes de
mission et d'information**
Pierre Bélisle
- **Directeur du bureau de projets
et architecture d'entreprise**
Mongi Sioud

Bibliothèque
et Archives
nationales

Québec 

Faits saillants

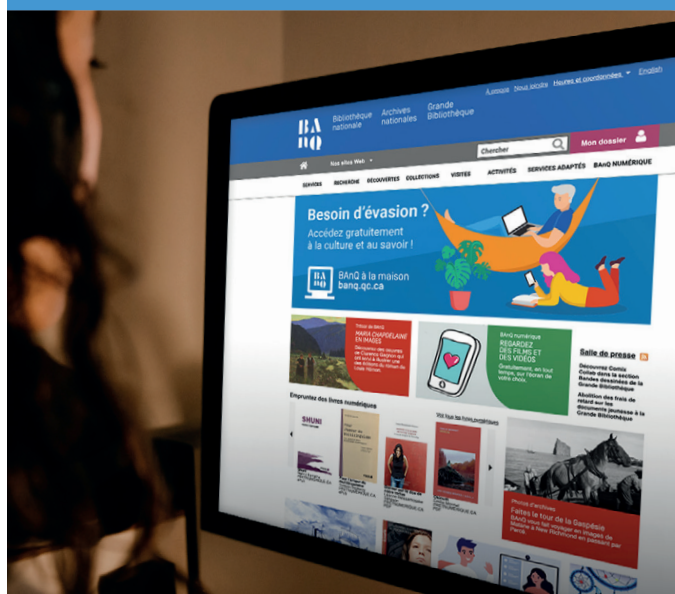
2020

AVRIL

3

Mise en ligne d'une multitude de nouvelles activités pour enrichir la vie culturelle et les loisirs de la population québécoise en confinement. Une page d'accueil temporaire du site Web, *BAnQ à la maison*, présente en un coup d'œil ces activités ainsi que des aperçus de l'immense offre numérique de BAnQ. Le public peut s'initier au numérique, à la musique, à la généalogie et à la rédaction de CV, regarder des tables rondes ainsi que participer à des causeries littéraires, entre autres. De plus, BAnQ facilite la poursuite des apprentissages scolaires à la maison grâce aux activités et ressources offertes par BAnQ Éducation.

Photo : iStockphoto (montage)



12

Installation d'une halte répit destinée aux personnes en situation d'itinérance dans le hall de la Grande Bibliothèque. Cette collaboration entre BAnQ et la Ville de Montréal leur permet de profiter quotidiennement d'un moment de repos, à l'abri des éléments. Le hall les accueillera pendant sept semaines.

Photo : Jean Corbeil

20

Mise en ligne dans BAnQ numérique des registres de l'état civil et des archives de notaires numérisés par BAnQ. Par exemple, le public peut dorénavant voir les pages des registres écrites à la main par les curés pour noter chaque baptême, mariage et décès dans leur paroisse il y a plus de 100 ans... ainsi que la signature de ses ancêtres! Ces deux collections très utilisées par les usagers, entre autres pour faire leur généalogie, ont été dotées de documentation d'aide et d'éléments facilitant la recherche.

30

Quinzième anniversaire de l'ouverture de la Grande Bibliothèque. Pas moins de 37 825 000 personnes ont franchi son seuil. Son apport au développement du savoir et à la diffusion de la culture s'étend à tout le Québec, où des milliers de personnes utilisent ses services à distance tous les jours.

Image d'une vidéo regroupant plusieurs membres du personnel de la Grande Bibliothèque réalisée pour souligner son 15^e anniversaire.





JUIN

3

Célébration par BAnQ du Mois national de l'histoire autochtone grâce à des activités numériques ainsi que des contenus Web qui mettent en valeur la richesse des cultures autochtones du Québec.

22

Publication par l'équipe des Services aux milieux documentaires d'un *Répertoire d'activités virtuelles mises sur pied par les bibliothèques pendant la pandémie*. Les lieux physiques ayant dû être fermés un peu partout dans le monde, la bibliothèque virtuelle a pris une ampleur sans précédent. Ce répertoire permet de partager des initiatives qui pourraient en entraîner d'autres !

23

Mise en ligne sur le site Web du *Guide concernant les formats recommandés par BAnQ*, qui répertorie les formats de documents numériques que BAnQ considère fiables à des fins de préservation. Il permet aux organismes publics de savoir quels formats privilégier pour s'assurer que leurs archives demeurent lisibles à long terme.

24

Participation de BAnQ à la première édition entièrement virtuelle de la fête nationale du Québec par le biais d'un partenariat inédit pour la diffusion de documents d'archives pendant le concert télédiffusé.

MAI

29

Fin du traitement du fonds La Presse, qui contient près de 700 000 photographies prises par ses artisans. Ce fonds offert par La Presse en 2015 constitue un formidable trésor d'images illustrant l'histoire du Québec pendant une grande partie du xx^e siècle. La description faite par BAnQ de ces images permet au public d'y effectuer des recherches par sujet, personnalité, etc. Actualité, économie, politique, culture, sports, habitation... les sujets couverts sont innombrables. BAnQ a entrepris la numérisation et la mise en ligne de ces photographies.

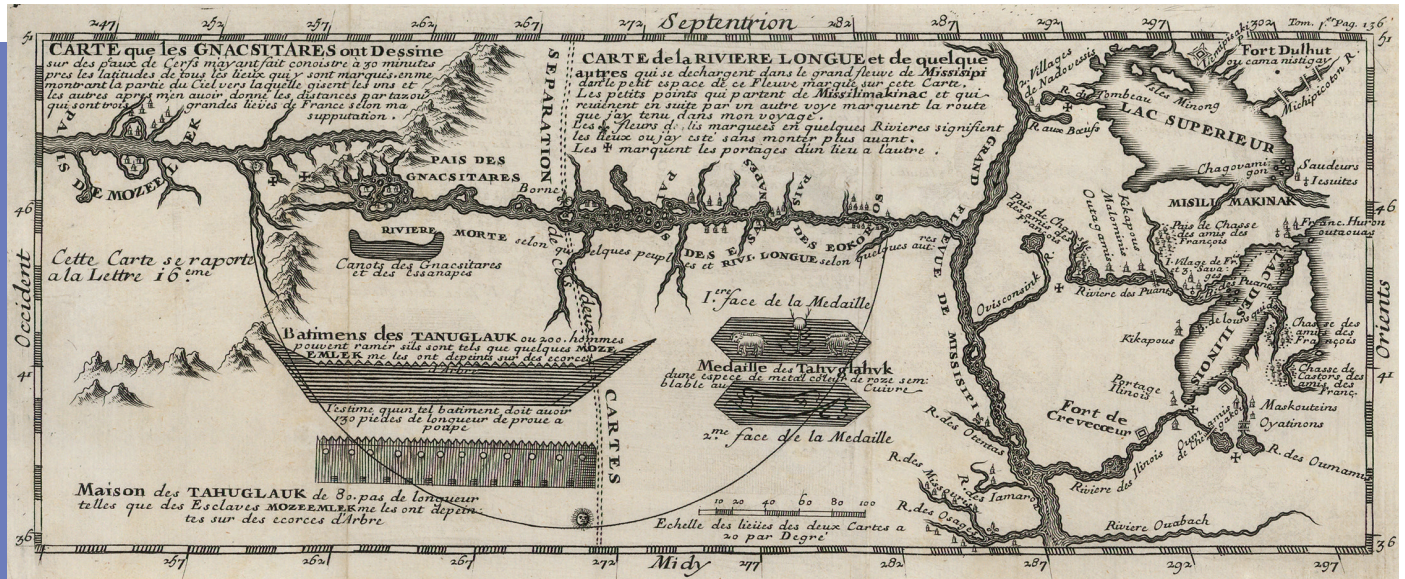
Édifice de La Presse, Montréal, 1903-1937,
Archives nationales du Québec à Montréal.



JUILLET

27

Ouverture de l'exposition *BAHQ sort de ses murs* aux Jardins Gamelin, à Montréal. Les photographies et documents d'archives qu'elle met en valeur permettent aux passants d'en apprendre davantage sur l'histoire du site qui accueille les Jardins, la place Émilie-Gamelin. Huit spécialistes en archives et bibliothécaires de BAHQ y prennent la parole pour présenter l'évolution historique de ce lieu.



28

Acquisition d'une carte publiée en 1704 par l'officier français Lahontan représentant un affluent du fleuve Mississippi qui incorpore, du côté ouest, une carte tracée par des autochtones sur des peaux de cerfs.

Louis Armand de Lom d'Arce, baron de Lahontan, *Carte que les Gnacsitaires ont dessinée sur des peaux de cerfs ; Carte de la rivière Longue et de quelques autres qui se déchargent dans le grand fleuve de Missisipi*, La Haye, 1704.

29

Acquisition du fonds Le Devoir. Comme ce quotidien fait partie du paysage québécois et montréalais depuis 1910, ce fonds s'avère d'une richesse inestimable pour comprendre les enjeux de l'époque et d'aujourd'hui, ainsi que les rouages de la gestion d'un quotidien indépendant d'envergure.

Première édition du journal *Le Devoir*, Montréal, lundi 10 janvier 1910.



AOÛT

18

Démarrage d'un nouveau service de référence virtuel sur rendez-vous. Les usagers peuvent prendre rendez-vous avec un bibliothécaire ou un archiviste pour une consultation par téléphone ou vidéoconférence.

19

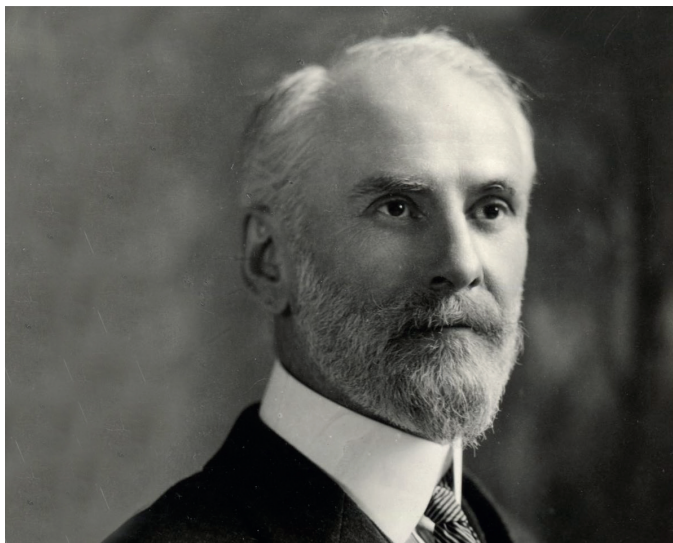
Acquisition du fonds Jean-Paul Beulac et Apolline Groulx. À travers leur correspondance écrite presque quotidiennement entre 1944 et 1946, le lecteur est témoin du regard que chacun porte sur les événements et des émotions que vivent ces deux Québécois séparés par la guerre.

31

Lancement de l'édition d'automne du magazine *École branchée*, destiné au milieu scolaire, réalisée en collaboration avec BAHQ. Les thèmes : la culture générale au service de la pédagogie et les leçons de la COVID-19.



SEPTEMBRE



2

Date commémorant la naissance des Archives du Québec le 2 septembre 1920 avec la nomination de Pierre-Georges Roy à la tête du Bureau des archives.

Pierre-Georges Roy, premier archiviste de la province de Québec.
Photo : Collections de BAnQ.

Du 3 au 25

Participation de BAnQ au 50^e anniversaire de la Francophonie par le biais, notamment, de la série *De vive voix – Spécial Francophonie* qui met en relief quatre auteurs finalistes au Prix des cinq continents de la Francophonie.



OCTOBRE

7

Première d'une série de quatre rencontres de *La Grande Wikiphonie*, un événement visant à mobiliser un réseau d'organismes, d'associations, d'instituts et d'entreprises pour rehausser la présence francophone nord-américaine dans l'univers Wikimédia dans le contexte du 50^e anniversaire de la Francophonie.

9

Début des Matinées professionnelles, une série de conférences destinées au personnel des bibliothèques par des spécialistes. En remplacement de la Journée professionnelle qui devait avoir lieu en mars dernier, les Matinées professionnelles ont eu lieu les 9, 23 et 30 octobre 2020 en direct sur le Web, sur le thème « Encore besoin de bibliothèques? ».

10

Signature de deux ententes de partenariats dans le domaine de l'éducation : une avec le Service national du RÉCIT et une autre avec École en réseau. Ces deux organismes éducatifs axés sur l'intégration et l'utilisation des technologies ont permis à BAnQ Éducation de réaliser plusieurs projets pédagogiques en cocréation avec des enseignants et des conseillers pédagogiques sur tout le territoire québécois.

13

Installation dans le Jardin d'art de la Grande Bibliothèque d'une œuvre sculptée de Roger Langevin qui rend hommage à Dany Laferrière, écrivain et membre de l'Académie française.

Roger Langevin et le pdg de BAnQ, Jean-Louis Roy. Photo : Jean Corbeil.

OCTOBRE (suite)

15

Création du Bureau d'expertise en gestion de l'information gouvernementale des Archives nationales pour répondre aux besoins toujours grandissants du gouvernement du Québec. Le Bureau a pour objectif d'accompagner les ministères et organismes publics dans le contexte de la transformation numérique et du télétravail en offrant des services-conseils dans le domaine de la gestion de l'information afin d'en assurer la qualité et la disponibilité.

Acquisition d'une affiche ancienne rare portant sur Montréal illustrée par l'Américain Charles W. Holmes vers 1930.



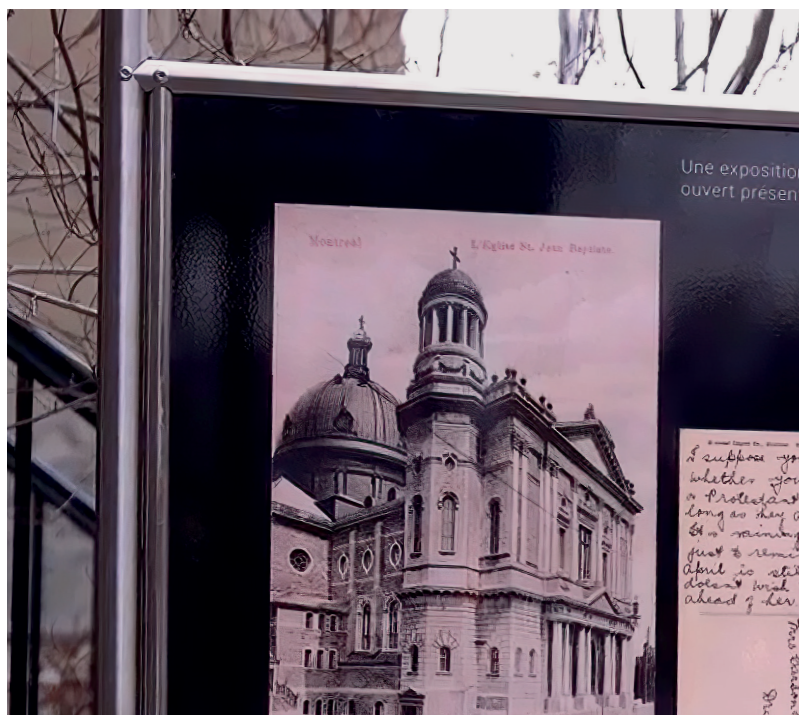
Charles W. Holmes, *Montreal*, affiche, 113 x 75 cm, [Boston?], Boston and Maine Railroad, vers 1930.

NOVEMBRE

3

Annnonce par BAnQ et la Fondation de BAnQ des noms des cinq lauréats du concours 2020-2021 du Programme de soutien à la recherche. Ce programme vise principalement à promouvoir des travaux scientifiques portant sur le patrimoine documentaire québécois. Cette année, 56 500 \$ ont été remis en bourses d'excellence.

Déroulement des Rendez-vous numériques de BAnQ sur le thème Zoom sur la santé. Du 3 au 8 novembre, des conférences gratuites sont offertes par des experts de l'Université de Montréal, de l'Université McGill, du ministère de la Santé et des Services sociaux, de la Régie de l'assurance maladie du Québec et de BAnQ. Cette semaine d'activités grand public se déploie entièrement en ligne.



25

Dévoilement de l'exposition à ciel ouvert intitulée *Célébrons le centenaire des Archives nationales du Québec!* sur la rue Saint-Denis à Montréal. Cette collaboration de BAnQ avec la Société de développement commercial Rue Saint-Denis, le Comité de la Fête nationale du Québec à Montréal, la Société d'histoire du Plateau-Mont-Royal et La Presse vise à souligner le 100^e anniversaire des Archives nationales du Québec tout en mettant de l'avant l'histoire du Plateau-Mont-Royal.

Photo : Jean Corbeil

DÉCEMBRE

10

Adoption de la Stratégie numérique 2021-2028 de BAnQ par le conseil d'administration. Celle-ci, intitulée *Le savoir et la culture pour tous, partout et en tout temps*, expose les orientations que BAnQ souhaite privilégier au cours des prochaines années dans le cadre de sa transformation numérique. La stratégie numérique vise non seulement à offrir des services publics plus intuitifs et faciles d'utilisation pour les citoyens, mais également à améliorer l'efficacité de l'État. Elle a fait l'objet d'une consultation publique à l'automne 2020.



Adoption par le conseil d'administration d'un plan d'action des ressources humaines 2020-2022. Au cours de cette année particulière, la Direction des ressources humaines a lancé un programme d'accompagnement psychologique pour aider les employés et les gestionnaires à s'adapter à la nouvelle réalité liée à la pandémie.

12

Présentation en ligne de l'Heure du conte symphonique de Noël. Pas moins de 1422 participants se laissent transporter par la musique de Pierre Beaudry, tromboniste à l'Orchestre symphonique de Montréal, en découvrant le conte *Un Noël à trois* de l'autrice Rhéa Dufresne.



2021

JANVIER

7

Acquisition du fonds Monique Giroux, qui témoigne des relations de cette animatrice, auteure et conceptrice d'émissions radiophoniques avec les artisans de la chanson francophone et documente ses activités professionnelles ainsi que la création de spectacles.

Photo : Laurence Labat



Acquisition du fonds Oliva Berthold, qui contient des films représentant principalement le Nord-du-Québec et illustrant des scènes de villages, de la nature et de la faune, de 1969 à 1975.

30

Ajout de l'Heure du conte en langue des signes québécoise à la programmation de l'Espace Jeunes. Cette nouvelle activité attire une moyenne de 20 participants par séance.

31

Acquisition du fonds Hélène Pelletier-Baillargeon, qui témoigne de la carrière de biographe et de journaliste de celle-ci, ainsi que de son implication dans la vie politique, sociale et culturelle du Québec, notamment par sa correspondance avec de nombreuses personnalités, dont Pierre Vadeboncoeur, Madeleine Ferron et Fernand Gignac. L'ensemble couvre les années 1967 à 2010.

FÉVRIER

1^{er}

Déploiement d'activités à l'occasion du Mois de l'histoire des Noirs pour mettre en lumière l'importante contribution des communautés noires à la société québécoise.

10

Approbation par le Conseil des ministres du Plan stratégique 2019-2022 de BAnQ, mis à jour afin de tenir compte des effets de la pandémie sur les activités de l'institution et sur ses publics. Par ce plan, BAnQ s'engage à réussir sa transformation numérique, à collaborer avec les acteurs régionaux et nationaux, notamment au chapitre de la littératie et de l'éducation, et à développer son plein potentiel au bénéfice de la population et de l'État québécois.

19

Publication d'un numéro d'À rayons ouverts – Chroniques de BAnQ dont le dossier intitulé « Les communautés autochtones » est le fruit d'une étroite collaboration de BAnQ avec des autochtones et des spécialistes des Premiers Peuples.

Couverture À rayons ouverts, numéro 107 : BAnQ



MARS

18

Lancement de la nouvelle série de capsules vidéo *Cette histoire nous mènera loin* qui souligne le centenaire des Archives nationales du Québec. Inspirée de documents issus des fonds d'archives conservés par BAnQ, la série met en lumière et en images des moments passionnants, intrigants et parfois insolites de l'histoire du Québec. Ce projet est le fruit d'une collaboration entre BAnQ et La Fabrique culturelle de Télé-Québec, avec le soutien de la Fondation de BAnQ.



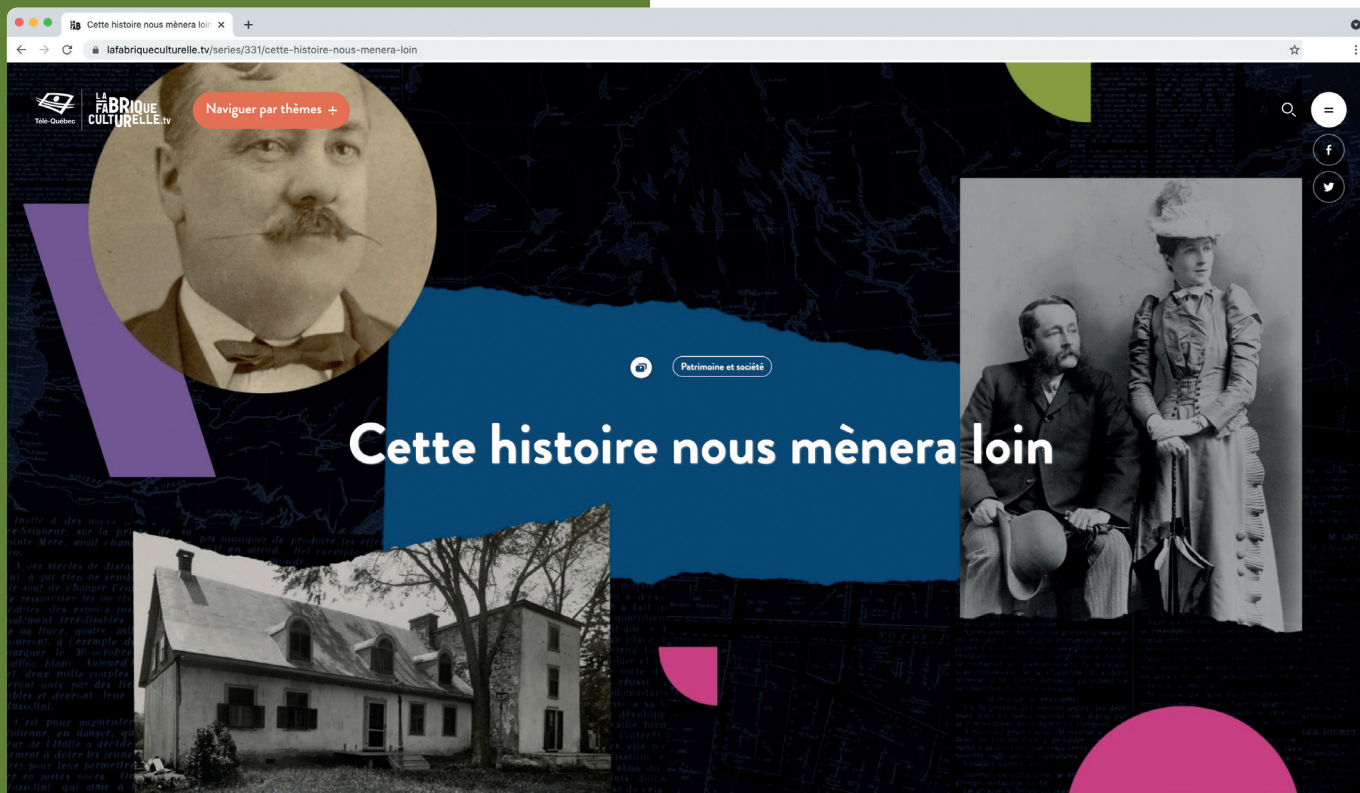
Image tirée du site Web de La Fabrique culturelle.

21

Début de la série *De vive voix – Spécial Québec-Wallonie-Bruxelles*, quatre lectures publiques virtuelles mettant en valeur des auteurs francophones du Québec et de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le but de créer des liens entre ces deux entités. Cette série s'inscrit dans les célébrations du 50^e anniversaire de la Francophonie.

25

Adoption d'une nouvelle Déclaration de services aux citoyens de BAnQ par le conseil d'administration. Celle-ci expose les objectifs de l'institution quant à la qualité et au niveau des services qu'elle offre à la population. Elle précise ses engagements sur le respect de délais pour assurer ces services.



La Fondation de BAnQ

La Fondation de BAnQ a le mandat de soutenir le développement et le rayonnement de BAnQ en recueillant des fonds consacrés à la réalisation de projets novateurs en lien avec la démocratisation du savoir et l'accès à la culture.

La COVID-19 a marqué l'année 2020-2021. La Fondation a revêtu ses plus beaux atours virtuels pour présenter aux amateurs et aux curieux deux éditions du nouvel événement-bénéfice *À table avec l'histoire*. Annoncé au public en septembre 2020, ce projet mobilisateur a été imaginé comme une occasion de rassembler les donateurs individuels lors de rendez-vous réguliers. La pandémie nous aura poussés à innover en présentant à près de 500 personnes une aventure hors du commun à la découverte de trésors cachés des collections de BAnQ ainsi qu'à travers les souvenirs d'un invité spécial.

Le 24 novembre 2020 a eu lieu la première soirée *À table avec l'histoire*. Sébastien Barangé, vice-président, relations publiques et responsabilité sociale d'entreprise du Groupe CGI, faisait équipe avec l'animatrice Chantal Lamarre et la bibliothécaire Danielle Léger pour cette édition brise-glace, dont le thème choisi était « Notre histoire commune : le Québec raconté à travers des trésors d'archives ». Des documents rares montrant l'arrivée de diverses communautés à Montréal (italienne, portugaise, chinoise, etc.) et la manière dont elles ont marqué le paysage urbain étaient dévoilés au fil de la discussion.

La deuxième édition a permis à la bibliothécaire Isabelle Robitaille d'illustrer le thème choisi par l'invité Nicolas Duvernois, entrepreneur québécois qui a créé la première vodka faite au Québec, « L'histoire de l'alcool au Québec – publicité, prohibition, entrepreneuriat » au cours d'une soirée toujours animée d'une main de maître par Chantal Lamarre. En complément des soirées, deux salles d'exposition virtuelles ont été imaginées de toutes pièces afin de mettre en valeur les documents phares soutenant chaque thème.

La Fondation a dû mettre fin à sa campagne majeure pour la réalisation de BAnQ Saint-Sulpice à la suite de l'annonce de la fin du projet par le ministère de la Culture et des Communications. La Fondation en a informé ses donateurs. Ceux-ci ont maintenu leurs engagements et leurs promesses de dons. Certains dons ont été dirigés vers le programme *Adoptez un livre*, ce qui a permis d'effectuer huit restaurations supplémentaires cette année. Un record!

Composition du conseil d'administration au 31 mars 2021

Président

Gaétan Desroches
Chef de la direction
Sollio Groupe Coopératif

Vice-président

Yann Langlais-Plante
Attaché de presse, Affaires publiques et communications
Société des alcools du Québec

Trésorier

Christian Jetté
Président
Groupe Livre Québecor Média

Secrétaire

Claude Brunet
Avocat

Administrateurs

Mario Albert
Conseiller stratégique

Pierre T. Allard
Associé
BCF

Christiane Beaulieu
Conseillère spéciale
TACT intelligence-conseil

Benoît Clermont
Président, fondateur
Productions Déferlantes

Anne-Marie Hallé
Conseillère, communications, affaires publiques et gouvernementales Canada
Énergie Valero inc.

Marie-Hélène Jetté
Associée
Langlois avocats

Isabelle Laprise
Directrice et gestionnaire de portefeuille, Gestion institutionnelle
Jarislowsky, Fraser Limitée

Alain Robichaud
Associé
PricewaterhouseCoopers s.r.l.

Annamaria Testani
Vice-présidente ventes nationales
Banque Nationale

Julie Tremblay
Directrice-conseil principale, investissements
Caisse de dépôt et placement du Québec

Observateurs

Anne-Catherine Rioux
Directrice générale
Fondation de BAnQ

Jean-Louis Roy
Président-directeur général
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

L'association Les Amis de BAnQ

L'association Les Amis de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (ABAnQ) regroupe quelque 300 membres soucieux de contribuer à la réalisation des missions culturelles, patrimoniales, éducatives et sociales de BAnQ. Les Amis, ce sont des bénévoles et des alliés engagés qui font partie de l'écosystème institutionnel et qui contribuent au rayonnement de BAnQ par leur soutien à un éventail d'activités et de projets.

Création du comité de concertation BAnQ-Amis de BAnQ

Cette année particulière aura été l'occasion de mettre de l'avant des solutions innovantes pour assurer la fluidité des relations entre BAnQ et ABAnQ. La création, par le président-directeur général de BAnQ, du comité de concertation BAnQ-Amis de BAnQ, à l'automne 2020, visait à permettre à la fois une meilleure cohésion et un suivi des actions des deux organismes. Le comité, composé de représentants des Amis et de BAnQ, relève de la responsabilité du Bureau de la présidence et des affaires institutionnelles. Il sert de plateforme d'échanges pour en arriver à une meilleure compréhension des rôles et responsabilités de chacun, discuter d'enjeux prioritaires et déterminer des possibilités de bénévolat en tout respect de la Politique sur le bénévolat de BAnQ. Deux rencontres de travail du comité ont eu lieu cette année et les membres envisagent déjà une prochaine année fructueuse et riche en collaborations.

Bénévolat

Parmi les activités qui suscitent habituellement l'intérêt de la centaine de bénévoles des Amis, mentionnons le Marché aux livres annuel, source première de financement de l'association et de son soutien à la Fondation de BAnQ; le projet *Coup de pouce en généalogie* et les ateliers de conversation française. En raison de la COVID-19, ces activités phares ont dû être annulées, à l'exception des ateliers de conversation française qui ont été tenus en mode virtuel pour une première année. Dix-huit participants ont pu parfaire leurs compétences en français au cours de la session d'hiver 2021. Comme le taux d'assiduité a été très élevé, la formule a été reprise à la session suivante.

Le nouveau projet *Un brin de lecture*, lancé dans le contexte de la pandémie, a mobilisé une vingtaine de bénévoles qui ont pu faire profiter une quarantaine de personnes de lectures au téléphone, et ce, dans le cadre des efforts de lutte contre l'isolement des aînés et des personnes vivant seules.

Vie associative

La vie associative des Amis s'est déployée cette année autour d'une offre virtuelle inspirante de conférences, de clubs d'histoire ainsi que de clubs de lecture et d'ateliers d'écriture réservée aux membres.

La pandémie de COVID-19 a ralenti les différentes activités de cette association bien vivante, mais en aucune façon sa volonté de soutenir les missions de BAnQ. Les membres et bénévoles entrevoient déjà avec optimisme le retour de jours meilleurs et la poursuite des projets l'an prochain.

Composition du conseil d'administration des Amis de BAnQ

au 31 mars 2021

Présidente

Lucie René

Vice-président

Daniel Villeneuve

Secrétaire

Gabrielle Beaudoin

Trésorière

Martine Gagné

Administrateurs

Suzie Bogos Nicole Morin Réal Tremblay
Claire Fortier Daniel Saindon

Membre du personnel de BAnQ invité

Hélène Jean-Venturoli

Chargée de mission – partenariats institutionnels et projets spéciaux au Bureau de la présidence et des affaires institutionnelles

Composition du comité de concertation BAnQ-Amis de BAnQ

au 31 mars 2021

Représentants des Amis de BAnQ

Lucie René
Daniel Villeneuve

Représentants de BAnQ

Hélène Fortier
Directrice de BAnQ Vieux-Montréal

Hélène Jean-Venturoli

Chargée de mission – partenariats institutionnels et projets spéciaux

Maryse Trudeau

Directrice de la médiation documentaire et numérique

Claire Séguin

Directrice de la recherche et de la diffusion des collections patrimoniales



Les résultats

- 36 Plan stratégique 2019-2022
- 45 Déclaration de services aux citoyens

Plan stratégique 2019-2022

Sommaire des résultats 2020-2021

À plusieurs égards, le contexte pandémique aura confirmé la pertinence des choix stratégiques privilégiés par BAnQ, alors que le monde s'est tourné massivement vers le numérique pour apprendre, se divertir, s'évader :

- offrir une riche expérience aux visiteurs de banq.qc.ca, le numérique devenant de plus en plus une voie d'accès privilégiée à la culture et à la connaissance ;
- préserver un patrimoine documentaire numérique dont la croissance déjà exponentielle est démultipliée ;
- accompagner les ministères et organismes dans leur transformation numérique, alors que le télétravail met en relief l'importance d'une saine gestion de l'information numérique de l'État ;
- contribuer au développement des compétences en littératie numérique et informationnelle pour que chacun puisse trouver sa place dans cette société plus que jamais numérique ;
- soutenir l'enseignant grâce à une offre éducative numérique conçue à partir des riches collections de BAnQ.

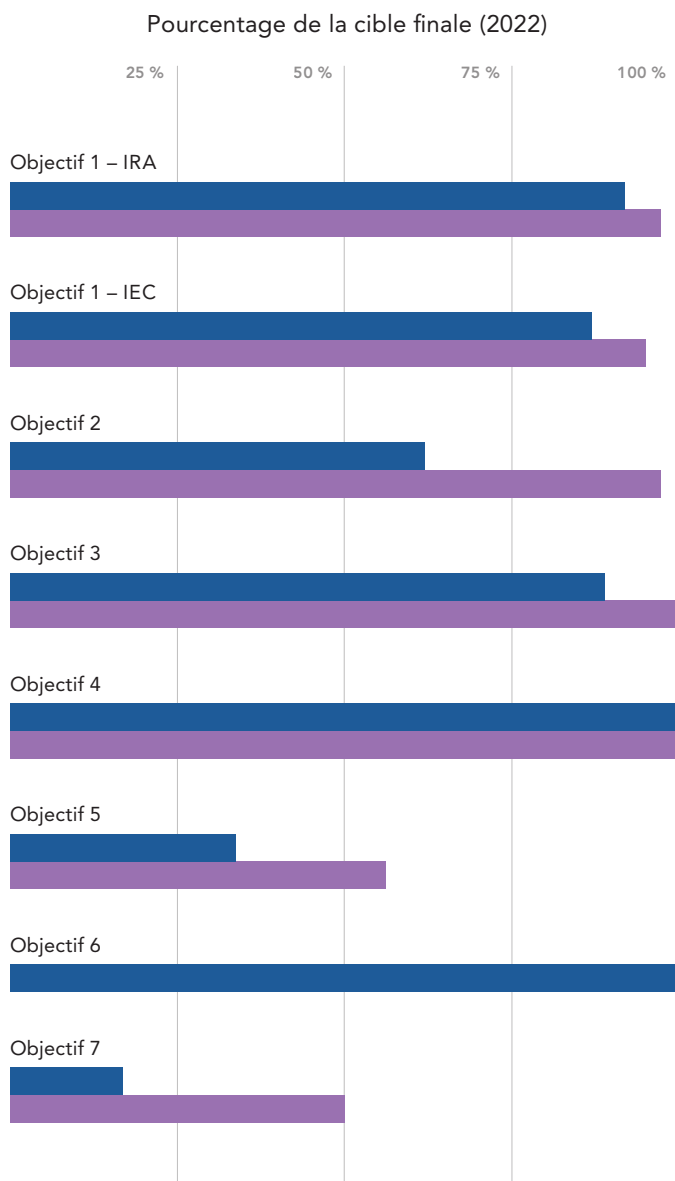
Toutes ces actions que BAnQ mène pour servir les citoyens et accompagner l'État dans ce contexte inédit ne peuvent être accomplies que grâce à la mobilisation et à l'agilité de son personnel. Alors qu'elles découvrent de nouveaux modes de collaboration et de nouvelles façons de faire, notamment à distance, les équipes sont résolument engagées à innover pour poursuivre la réalisation des missions de BAnQ au bénéfice de tous les Québécois.

BAnQ a ainsi réalisé en 2020-2021 d'importantes avancées dans le cadre de son plan stratégique, en affichant des résultats supérieurs aux cibles pour pratiquement tous ses objectifs. Cinq des six cibles 2020-2021 ont été atteintes, voire dépassées, soit un taux d'atteinte de 83 % (voir le tableau sommaire des résultats à la page suivante).

D'ailleurs, les cibles d'amélioration finales définies pour mars 2022 sont presque atteintes pour plusieurs objectifs, comme l'illustre le graphique ci-contre.

GRAPHIQUE A

Performance de BAnQ quant à son Plan stratégique 2019-2022 au 31 mars 2021



Objectifs et indicateurs :

■ Résultat 2019-2020 ■ Résultat 2020-2021 — Cible 2021-2022

TABLEAU B

Sommaire des résultats 2020-2021 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2022

ORIENTATION 1 Réussir la transformation numérique					
Objectifs	Indicateurs	Cibles	Résultats		Page
2020-2021					
1. Améliorer l'expérience en ligne des usagers	Indice de recommandation à autrui (IRA) du portail banq.qc.ca	56 %	58 %	✓	38
	Indice d'effort client (IEC) du portail banq.qc.ca	5,2/7 points	5,5/7 points	✓	38
2. Rehausser le niveau de préservation du patrimoine documentaire numérique québécois	Niveau de maturité de préservation numérique (selon les niveaux 1 et 2 de la grille de la NDSA)	62 %	75 %	✓	39
ORIENTATION 2 Collaborer avec les acteurs régionaux et nationaux					
3. Accroître l'offre en services-conseils auprès des ministères et organismes publics	Pourcentage cumulatif de ministères et d'organismes publics centralisés dont le personnel a été formé	65 %	69 %	✓	40
4. Contribuer à rehausser le niveau de littératie et de numératie de publics cibles (personnes à faible revenu, aînés, Autochtones, nouveaux arrivants, personnes handicapées)	Pourcentage de participants aux activités de littératie et de numératie issus des publics cibles qui ont développé leurs compétences dans ces domaines	90 %	90 %	✓	41
5. Participer à la réussite éducative, en soutien au milieu de l'enseignement	Nombre de ressources éducatives numériques créées	25	17	✗	42
ORIENTATION 3 Développer le potentiel de l'organisation					
6. Renforcer la culture de collaboration	Indice de mobilisation interéquipes	—	—	—	43
7. Accroître l'efficacité des processus de gestion institutionnels	Nombre de processus transversaux améliorés	2	2	✓	44
TAUX D'ATTEINTE DES CIBLES 2020-2021		83 % (5/6)			

Résultats détaillés 2020-2021 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2022

ENJEU 1 L'EXPERTISE DE BAnQ AU SERVICE DES QUÉBÉCOIS

ORIENTATION 1 Réussir la transformation numérique

Dans un monde où se profile une nouvelle culture informationnelle, BAnQ s'engage à prendre les moyens pour, d'une part, offrir aux Québécois un accès convivial à des ressources numériques de qualité et, d'autre part, garantir un accès fiable et intègre au patrimoine documentaire numérique qu'elle a la responsabilité de rassembler et de préserver. Pour pouvoir bien servir la collectivité dans cette transformation numérique, l'institution doit rapidement adopter les meilleures pratiques en la matière.

OBJECTIF 1 Améliorer l'expérience en ligne des usagers

BAnQ souhaite offrir des services en ligne de grande qualité aux gens qui effectuent des millions de visites dans son espace virtuel chaque année. En plaçant l'utilisateur au cœur de ses actions, l'institution œuvre à optimiser l'expérience utilisateur de son portail Web, de sorte qu'il devienne une référence incontournable.


Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Premiers jalons d'une expérience en ligne enrichie, de multiples améliorations ont été apportées au site Web banq.qc.ca au cours des deux dernières années, sous l'impulsion d'une nouvelle Direction de la stratégie numérique (créée en mai 2019) et grâce à la collaboration de l'ensemble des équipes de BAnQ :

- la refonte du pied de page et de l'en-tête du site Web ;
- une navigation par menus repensée ;
- un nouveau moteur de recherche optimisant la pertinence des résultats et la découvrabilité des contenus du site sur le Web ;
- la refonte de la section consacrée aux activités de l'institution et le remplacement du système de billetterie par une plateforme plus conviviale ;
- la révision des sections consacrées aux ressources en ligne et aux livres numériques.


Au total, ce sont près d'une vingtaine d'interventions qui ont permis de dépasser les cibles de l'indice de recommandation à autrui (IRA) et de l'indice d'effort client (IEC) fixés pour l'exercice 2020-2021. En quelques mois, entre juillet 2019 et mars 2021, l'IRA a gagné 3 points de pourcentage, preuve que le site Web gagne de plus en plus d'adeptes enclins à recommander l'adresse à leur entourage. Quant à l'IEC, il est passé de 5/7 points à 5,5/7 points. Il est donc plus facile pour les utilisateurs de répondre à leurs besoins sur banq.qc.ca. Des gains notables selon DeepBlue Canada, agence chargée de la compilation et de l'analyse de ces indicateurs pour BAnQ, alors que de nombreux secteurs d'activité ont plutôt observé d'importants déclin de leurs indices en contexte de pandémie.

INDICATEUR Indice de recommandation à autrui (IRA) du portail banq.qc.ca

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cibles	55 %	56 %	60 %
Résultats	55 %	58 % 	

L'IRA (en anglais : *Net Promoter Score*, ou NPS) mesure l'intention des utilisateurs de recommander un service, un produit ou une marque à leur entourage. Les utilisateurs du portail Web de BAnQ seront invités à évaluer la probabilité, sur une échelle de 0 à 10, qu'ils recommandent celui-ci à leurs amis, parents et collègues.

INDICATEUR Indice d'effort client (IEC) du portail banq.qc.ca

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cibles	5/7 points	5,2/7 points	5,8/7 points
Résultats	5/7 points	5,5/7 points 	

L'IEC (en anglais : *Customer Effort Score*, ou CES) mesure la facilité d'utilisation d'un produit ou d'un service. Les utilisateurs du portail Web seront invités à évaluer le niveau d'effort nécessaire, sur une échelle de 1 à 7 (7 correspondant à « très facile »), pour y accomplir une série d'actions (par exemple : repérer une information en particulier).

En réponse à la fermeture des édifices de BAnQ en mars 2020 pour contrer la propagation de la COVID-19, les équipes ont d'ailleurs fait preuve d'une grande agilité en proposant dès avril une page d'accueil temporaire du site Web misant sur l'offre numérique de l'institution, afin de permettre à chacun de repérer plus facilement des ressources, des activités et des contenus en ligne qui l'intéressent. Les usagers ont été au rendez-vous : la fréquentation de BAnQ numérique, rassemblant les collections numériques de l'institution (livres, journaux, revues, images, vidéos, musique, documents d'archives, etc.),

a connu une impressionnante progression de 42 %, passant de 3,6 millions de visites en 2019-2020 à 5,1 millions de visites en 2020-2021.

Prélude de la Stratégie numérique 2021-2028 de BAnQ, cette entreprise d'amélioration de l'expérience en ligne des usagers culminera en 2021-2022 avec un nouveau site Web. Un chantier d'envergure, plaçant les besoins des usagers au cœur des réflexions, et dans lequel toutes les équipes de BAnQ sont engagées avec énergie, animées par l'ambition de faciliter l'accès des citoyens à la culture, au savoir universel et au patrimoine documentaire québécois.

OBJECTIF 2 Rehausser le niveau de préservation du patrimoine documentaire numérique québécois

L'arrivée massive du numérique crée un important patrimoine à conserver et à protéger au bénéfice des générations présentes et futures. La menace de perte, accentuée par l'obsolescence rapide des formats et des supports de données, commande à BAnQ une urgence d'agir afin de faire évoluer ses processus, ses systèmes et sa gouvernance en vue d'assurer la viabilité à long terme du patrimoine numérique québécois.


Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Plusieurs meilleures pratiques en préservation numérique, basées sur les niveaux 1 (*Protéger vos données*) et 2 (*Connaître vos données*) de la grille de la NDSA, ont été implantées depuis deux ans, ce qui a fait passer le niveau de maturité de l'institution de 31 % en 2019 à 75 % en 2021, s'approchant de la cible finale de 78 % visée en 2022.

Parmi les efforts déployés au cours du dernier exercice, soulignons la mise en place d'une solution applicative de gestion des données et le début de la migration vers celle-ci des fichiers entreposés sur des supports désuets (DVD et serveurs). Au 31 mars 2021, plus d'un million de fichiers des collections patrimoniales et des fonds d'archives y avaient d'ores et déjà été transférés. D'autres travaux d'importance sont en bonne route pour faire progresser le niveau de maturité de préservation numérique de l'institution, notamment en ce qui concerne le contrôle systématique des virus et l'amélioration de processus.

BAnQ a par ailleurs publié en juillet 2020 des lignes directrices très attendues par le milieu documentaire quant aux formats de fichiers favorisés à des fins de préservation à long terme. Le *Guide concernant les formats recommandés par BAnQ* est disponible à banq.qc.ca afin que toute la communauté concernée par cet objectif majeur puisse en profiter.

Toutes ces actions visent à garantir aux Québécois un accès fiable et intègre au patrimoine documentaire numérique que BAnQ a la responsabilité de rassembler et de préserver.

INDICATEUR	Niveau de maturité de préservation numérique (selon les niveaux 1 et 2 de la grille de la NDSA)		
	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cibles	46 %	62 %	78 %
Résultats	48 %	75 % 	

Mesure de départ : 31 % (2018-2019)

Adoptée par les institutions de mémoire au Québec comme ailleurs, la grille créée par la National Digital Stewardship Alliance (NDSA)¹ balise le niveau d'avancement d'une organisation dans sa pratique de préservation numérique. Cette grille se compose de cinq catégories de mesures correspondant aux fonctionnalités clés des systèmes de préservation numérique – stockage et localisation, fixité des fichiers et intégrité des données, sécurité de l'information, métadonnées, formats de fichiers – qui s'évaluent selon quatre niveaux de maturité, du niveau 1 au niveau 4.

1. nds.org/activities/levels-of-digital-preservation


ORIENTATION 2 Collaborer avec les acteurs régionaux et nationaux

Par sa mission, BAnQ est appelée à jouer un rôle unique et central au sein de la société québécoise. Elle se trouve au cœur d'un écosystème de partenaires des plus divers, appelés à intervenir dans des secteurs multiples et essentiels pour les citoyens. Ce n'est qu'en élargissant le bassin de ses partenariats que BAnQ pourra jouer pleinement son rôle au sein de la collectivité. Cette orientation exigera le rapprochement des acteurs clés, tant régionaux que nationaux, notamment des milieux documentaire, culturel, social et éducatif.

OBJECTIF 3 Accroître l'offre en services-conseils auprès des ministères et organismes publics

Appréciée par les organismes publics centralisés pour son aide-conseil en gestion documentaire, BAnQ adoptera une approche proactive en offrant à ceux-ci des formations adaptées à leurs besoins. Ces formations porteront entre autres sur la *Loi sur les archives*, la réalisation d'un calendrier de conservation et le versement de documents d'archives, particulièrement dans le contexte de la transformation numérique. BAnQ entend ainsi accroître sa présence auprès des ministères et organismes publics pour assurer la pérennité de la mémoire de l'État et contribuer à l'instauration d'une administration publique plus efficace et plus transparente.

INDICATEUR Pourcentage cumulatif de ministères et d'organismes publics centralisés dont le personnel a été formé

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cibles	60 %	65 %	70 %
Résultats	62 %	69 % 	

Les organismes publics centralisés sont désignés au premier paragraphe de l'annexe de la *Loi sur les archives*.

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Leader en gestion de l'information, BAnQ est un partenaire indispensable pour garantir l'accès, l'exploitation et la protection d'une information gouvernementale de qualité afin d'assurer une prestation de services efficace centrée sur le citoyen d'aujourd'hui et de demain.

À l'automne 2019, BAnQ a tenu deux journées de formation à Québec et à Montréal, où quelque 70 organismes publics étaient réunis autour du thème de l'effet de la


transformation numérique de l'État sur la gestion documentaire. Ces journées ont permis aux participants de bien saisir la nouvelle réalité dans laquelle ils doivent évoluer et, pour sa part, à BAnQ de mieux cerner leurs besoins. Un an plus tard, forte de cet éclairage, BAnQ a renforcé sa capacité à répondre aux vastes et multiples besoins de l'État québécois en créant le Bureau d'expertise en gestion de l'information gouvernementale des Archives nationales. Le Bureau a pour mandat d'accompagner les ministères et les organismes publics dans leurs projets de gestion de l'information. Grâce à ce nouveau pôle d'expertise, BAnQ accroît sa portée auprès de l'appareil gouvernemental. Depuis avril 2019, 108 des 157 ministères et organismes publics ciblés ont été joints par l'institution, soit une proportion de 69 %, frôlant la cible finale de 70 % visée en 2022.

Pour mieux accompagner le secteur public dans ce défi de taille qu'est la gestion de l'information à l'ère de la transformation numérique, BAnQ mise également sur des partenariats qui faciliteront le développement et le transfert des connaissances et des compétences en la matière. À ce chapitre, BAnQ compte travailler en collaboration avec l'Académie de la transformation numérique afin de proposer un parcours d'apprentissage destiné aux gestionnaires et au personnel de la fonction publique en vue de les outiller dans cette révolution informationnelle. Avec la même ambition, BAnQ et l'Université Laval collaborent au projet de recherche SOURCE visant à doter les ministères et organismes d'un cadre de gouvernance informationnelle en contexte de transformation numérique, mais aussi de télétravail. L'obligation du travail à distance en pandémie aura d'ailleurs prouvé l'importance stratégique d'une saine gestion de l'information numérique, de sorte que celle-ci soit fiable, intègre et accessible pour le citoyen d'aujourd'hui et de demain.

OBJECTIF 4 Contribuer à rehausser le niveau de littératie et de numératie de publics cibles (personnes à faible revenu, aînés, Autochtones, nouveaux arrivants, personnes handicapées)

Tenant de multiples activités dans ses différents édifices, entre autres à la Grande Bibliothèque, et en ligne, BAnQ accentuera son engagement auprès de publics ayant des besoins particuliers liés à la littératie et à la numératie, notamment en partenariat avec les organismes travaillant auprès de ceux-ci. Mieux outillées, ces personnes pourront aspirer à une plus grande autonomie et à une meilleure place au sein de la société.

INDICATEUR Pourcentage de participants aux activités de littératie et de numératie issus des publics cibles qui ont développé leurs compétences dans ces domaines

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cibles	90 %	90 %	90 %
Résultats	92 %	90 % 	

Les cibles ont été déterminées à la lumière des résultats du rapport 2016 *Project Outcome: Year in Review*¹ de la Public Library Association (PLA), qui présente les résultats de sondages menés par 225 bibliothèques américaines auprès de leurs usagers. Selon ce rapport, 90 % des répondants aux sondages ont affirmé avoir appris quelque chose de nouveau grâce aux services et activités offerts par les bibliothèques et se sont dits plus confiants en leur capacité d'utiliser ces nouvelles compétences.

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Afin de poursuivre leur engagement pour la littératie en contexte de confinement et d'accès réduit aux édifices, les équipes de BAnQ se sont mobilisées pour offrir une pléiade d'activités en ligne à la population québécoise. Comme elle le faisait sur place avant la pandémie, principalement à la Grande Bibliothèque, BAnQ aborde avec cette nouvelle programmation virtuelle de multiples formes de littératie pour différentes clientèles : heure du conte et lectures, ateliers pour développer ses habiletés numériques, conférences sur la santé et sur les finances personnelles, etc. Certaines activités s'adressent d'ailleurs spécifiquement aux publics visés par cet objectif stratégique. Cette entreprise s'est traduite en 2020-2021 par 265 activités de littératie auxquelles 4700 personnes ont pris part. Au-delà du succès de participation, la réussite réside en l'effet de ces activités chez les groupes d'utilisateurs visés : parmi les participants issus des publics cibles ayant répondu au sondage de rétroaction², 90 % ont affirmé avoir développé leurs compétences grâce à ces séances.

Néanmoins, la pandémie pose d'importants défis dans cette action de littératie alors que la fracture numérique s'accroît, isolant davantage les citoyens n'ayant accès ni à de l'équipement informatique ni à Internet. Afin de nous rapprocher des publics ayant des besoins particuliers, des liens sont tissés avec plusieurs organismes œuvrant auprès de ceux-ci : organismes communautaires, centres de santé et de services sociaux, etc. Ce dialogue s'avère précieux pour mieux faire connaître les services et activités offerts par BAnQ et les adapter selon les besoins, dans un contexte en perpétuel changement.

1. Source : projectoutcome.org/annual-report.

2. À la fin d'une activité en ligne, un sondage est soumis aux participants à partir de la plateforme de vidéoconférence.

OBJECTIF 5 Participer à la réussite éducative, en soutien au milieu de l'enseignement

Pilier de la société du savoir, BAnQ entend s'inscrire dans la volonté affirmée du gouvernement du Québec de faire de l'éducation une priorité. C'est pourquoi elle met son expertise au service du milieu de l'enseignement en créant des ressources éducatives numériques à partir de ses collections patrimoniales. Ces activités et outils didactiques, en lien avec les programmes d'études du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, sont idéalement cocréés avec le milieu de l'éducation. Grâce au numérique, BAnQ peut ainsi offrir aux enseignants et aux conseillers pédagogiques de partout au Québec des ressources directement utilisables en classe.

INDICATEUR	Nombre de ressources éducatives numériques créées		
	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cibles	25	25	25
Résultats	25	17 ✖	

Une ressource éducative numérique peut consister par exemple en une fiche-synthèse ou un tutoriel vidéo pour réaliser une activité éducative en utilisant des documents des collections de BAnQ.

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

C'est sous la bannière BAnQ Éducation qu'un site Web rassemblant l'offre éducative de l'institution a été lancé au début de 2020. À cette adresse (education.banq.qc.ca), enseignants, conseillers pédagogiques et bibliothécaires scolaires trouveront les ressources numériques éducatives créées par BAnQ, soit des activités clés en main à réaliser en classe, des ateliers en direct animés par un médiateur en visioconférence ainsi que des plateformes d'apprentissage.

Destinées aux élèves et aux étudiants des niveaux préscolaire à universitaire, ces ressources se fondent sur les collections numériques de BAnQ (livres, musique, films, œuvres d'art, cartes anciennes, etc.). Celles qui sont conçues pour le préscolaire, le primaire et le secondaire s'arriment au Programme de formation de l'école québécoise. Fruit d'une collaboration sans précédent à l'interne et avec le milieu de l'éducation, 42 ressources sont aujourd'hui accessibles, alors que 23 ressources en phase

finale de conception viendront bonifier cette offre éducative en ligne en juin 2021. La cible finale de 75 ressources éducatives numériques créées d'ici mars 2022 est donc en bonne voie d'être atteinte. En deux ans, grâce à ces ateliers, activités et plateformes, BAnQ estime avoir joint plus de 6500 enseignants partout au Québec. Des ressources et activités d'autant plus précieuses en ces temps de pandémie. Les équipes de BAnQ ont pu rapidement faire évoluer l'offre éducative afin de répondre aux besoins exprimés par les enseignants dans ce contexte, notamment au chapitre des ateliers virtuels en classe.

Mise en ligne au début de 2020 grâce au soutien du Plan culturel numérique du Québec, la plateforme d'apprentissage *Notre territoire, nos identités* (ntni.banq.qc.ca) est née d'une démarche cocreative avec le milieu scolaire. S'adressant à la fois aux enseignants et aux élèves du primaire et du secondaire, cet espace collaboratif s'articule autour de la mise en valeur du fonds d'archives Point du jour aviation limitée (1954-1996). Les enseignants y sont invités à raconter le Québec en associant des objets culturels, préservés et mis en valeur dans les collections de BAnQ, aux différents domaines d'apprentissage mis de l'avant au primaire et au secondaire, afin de contribuer à révéler la richesse des diverses cultures québécoises. À terme, la plateforme inclura des propositions issues des 73 centres de services scolaires de la province ainsi qu'une traduction des contenus dans différentes langues. Des partenariats ont par ailleurs été conclus avec la Société historique de Montréal et École en réseau; ceux-ci contribueront à l'enrichissement de la plateforme. Un chantier de consultation et de collaboration avec l'ensemble des communautés autochtones du Québec est également mené en vue d'une représentation égalitaire des identités québécoises au sein de la plateforme. Les 10 Premières Nations et les Inuits apparaissent maintenant en page d'accueil et deux nations collaborent avec BAnQ à la réalisation d'activités éducatives.

Deux autres plateformes d'apprentissage sont en cours d'élaboration et verront le jour en 2021-2022. À travers ces espaces numériques, l'équipe des services éducatifs de BAnQ invite le milieu de l'éducation à cocréer des contenus pédagogiques afin de développer une offre éducative qui répond aux besoins réels des enseignants de partout au Québec. L'intention : soutenir l'enseignant dans l'intégration de la culture dans sa pratique et en classe.

ENJEU 2 L'AGILITÉ ORGANISATIONNELLE

ORIENTATION 3 Développer le potentiel de l'organisation

Forte de la grande expertise de son personnel, BAnQ doit instaurer les conditions essentielles pour maximiser ses ressources et assurer une mobilisation concertée de ses employés afin de développer son plein potentiel. Ces conditions présupposent une reconnaissance des compétences des membres du personnel, une communication interne efficace et des processus efficaces. En devenant plus agile et proactive, BAnQ souhaite renforcer son rôle au sein de la société et jouer un véritable rôle de leader et de catalyseur auprès des milieux de la culture, de la documentation et de l'éducation.

OBJECTIF 6 Renforcer la culture de collaboration

Une organisation qui parle d'une seule voix et dont les efforts sont concertés répond plus efficacement aux besoins de ses usagers. L'implantation d'une culture de collaboration est une composante clé de la mobilisation du personnel, objectif recherché par toute organisation. Par conséquent, BAnQ mettra tout en place afin de favoriser la collaboration intraéquipe et interéquipes, le partage de l'information et la pleine utilisation des compétences des membres du personnel.

INDICATEUR	Indice de mobilisation interéquipes		
	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cibles	73 %	—	75 %
Résultats	73 %	—	

L'indice sera mesuré dans le cadre d'un sondage sur la mobilisation des membres du personnel. Ces derniers seront invités à exprimer leur accord ou leur désaccord avec des énoncés relatifs à la collaboration de leur équipe avec les autres services et unités de BAnQ.

Ce type de sondage ne peut être mené annuellement. Une plus longue période est nécessaire afin d'observer des changements à la suite des actions mises en place.

Explication des réalisations 2020-2021

Cette année particulière a donné lieu à de multiples collaborations fructueuses entre les équipes de BAnQ. D'importants efforts collectifs ont été déployés pour poursuivre nos missions dans un contexte inédit, pour être ensemble à distance et mobilisés autour d'une même vision, pour enrichir la vie des Québécois confinés à la maison et servir les usagers dans nos édifices selon de nouveaux paramètres. Déploiement de Microsoft 365 pour doter le personnel d'outils collaboratifs; mise en ligne de la page d'accueil temporaire *BAnQ à la maison* suggérant ressources et

activités en période de confinement; développement d'une programmation d'activités en ligne riche et diversifiée; aménagement des lieux et mise en place de mesures sanitaires rigoureuses dans nos édifices, etc. Plusieurs comités interéquipes ont été mis sur pied à ces différentes fins. Les résultats publiés dans ce rapport sont les preuves du succès de cette œuvre collective.


Les communications internes ont évidemment joué un rôle clé dans le renforcement d'un climat mobilisateur et engageant à cette époque où le télétravail prédomine. Fréquents messages du pdg, nouvelles intranet, séances d'information et rencontres en ligne, chaînes de reconnaissance... tout a été mis en œuvre pour que les artisans de BAnQ puissent vivre ensemble au diapason de l'institution. Des sondages ont aussi permis de prendre le pouls des membres du personnel au cours de cette crise sanitaire et un programme d'accompagnement psychologique leur a été offert sous forme de webinaires. Les gestionnaires ont quant à eux pu profiter des conseils d'un expert pour communiquer et échanger avec leurs équipes dans le cadre de cette nouvelle réalité.

Autre jalon à souligner : cet objectif de renforcement de la culture de collaboration prend désormais ancrage dans un cadre de référence et plan d'action des ressources humaines, adopté en décembre 2020, lequel mise également sur un leadership agile, sur une gestion partagée et favorisant la répartition des responsabilités, ainsi que sur l'innovation et l'excellence.

Rappelons enfin que les importantes réalisations stratégiques de BAnQ quant à sa transformation numérique et à sa participation à celle de l'État, à son action pour la littératie, au développement d'une offre éducative numérique pertinente et à l'amélioration de ses processus sont toutes nées de collaborations entre les équipes, de concertations et de cocréations avec les milieux partenaires ou de consultations auprès des usagers.

OBJECTIF 7 Accroître l'efficacité des processus de gestion institutionnels

L'agilité d'une organisation se mesure souvent par l'efficacité et l'efficience de ses processus. Dans le cadre du Plan stratégique 2016-2019, une cohorte de membres du personnel a été formée à l'approche Lean Six Sigma pour la révision des processus. BAnQ poursuit cette démarche très structurée et dynamique avec les visées suivantes, pour des processus transversaux : l'amélioration de la qualité, des économies de coûts ou la réduction des délais. Ces gains aident BAnQ à réaliser les différents volets de sa mission, malgré le contexte de ressources limitées dans lequel elle évolue depuis quelques années.

INDICATEUR	Nombre de processus transversaux améliorés		
	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cibles	1	2	3
Résultats	1	2 	

Par processus transversaux, on entend les processus impliquant ou touchant plusieurs ou l'ensemble des unités administratives de BAnQ.

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Le confinement et l'obligation du télétravail en temps de pandémie ont sans contredit accéléré le virage numérique des organisations. À BAnQ, la transition numérique, déjà bien entreprise dans nos services au public, a gagné les processus internes. Avec agilité, les équipes ont rapidement trouvé des solutions afin de rendre entièrement numériques des processus qui auparavant impliquaient du

papier. Ainsi, les factures de fournisseurs de biens et services sont maintenant traitées numériquement de bout en bout, de la réception (les fournisseurs sont invités à transmettre leur facture seulement en format numérique) au paiement (par télévirement au lieu des chèques et traites bancaires) en passant par leur approbation par les gestionnaires (avec signatures électroniques). Cette nouvelle façon de faire a grandement amélioré l'efficience du processus et s'inscrit par ailleurs dans notre engagement en développement durable en éliminant le papier.

Après consultation de gestionnaires et d'employés, le processus de gestion de la performance (appréciations de rendement) a été revu et mise maintenant sur une approche participative centrée sur le dialogue où l'employé joue un rôle actif dans son évaluation et son développement. Le formulaire unique et évolutif utilisé pour mener les rencontres d'appréciation a été simplifié et uniformisé pour le personnel de soutien, technique et professionnel¹ et un guide a été rédigé pour appuyer tant les gestionnaires que les employés dans leur préparation. Par ce processus amélioré, BAnQ aspire à inscrire les rencontres d'appréciation dans les pratiques de gestion pour qu'elles deviennent un levier de performance organisationnelle mais aussi un outil de développement, de mobilisation, de reconnaissance et de rétention du personnel.

Somme toute, ce sont trois processus transversaux qui ont été améliorés depuis avril 2019². D'autres importantes révisions de processus sont en cours, notamment en ce qui concerne la gestion documentaire et la gestion contractuelle, dont les travaux devraient être complétés en mars 2022. Un comité d'amélioration continue, mis en place à l'automne 2019, est chargé de suivre l'évolution des projets et de formuler des recommandations.

1. Le personnel cadre fera l'objet d'un processus distinct.

2. BAnQ offre à ses usagers un service de reproduction des documents faisant partie de ses collections patrimoniales et de ses fonds d'archives. En 2019-2020, le processus de traitement des demandes de reproduction de documents a été optimisé avec l'approche Lean et grâce à la collaboration des nombreuses équipes impliquées dans celui-ci.

Déclaration de services aux citoyens

La réalisation des missions de Bibliothèque et Archives nationales du Québec est encadrée par sa Déclaration de services aux citoyens. Les résultats présentés ci-dessous sont relatifs à la déclaration adoptée en 2006 puis révisée en 2013, reproduite à l'annexe 1. Une nouvelle déclaration a été adoptée par le conseil d'administration le 25 mars 2021¹. Les engagements pris par BAnQ dans celle-ci feront l'objet d'une première reddition de compte dans le prochain rapport annuel.

Traitement des plaintes

BAnQ s'engage à traiter les plaintes avec célérité, confidentialité, attention et impartialité. Alors que la Déclaration de services aux citoyens promet un traitement dans un délai de 30 jours suivant la date de réception, le délai moyen de réponse à une plainte a été de 11 jours en 2020-2021. Au cours de l'année, 358 plaintes ont été reçues, soit deux fois moins qu'en 2019-2020 en raison du contexte de pandémie et de l'accès réduit aux services offerts dans les édifices de BAnQ. Le prêt de documents ainsi que les collections et services ont été les principaux motifs de celles-ci.

TABLEAU C

Délai moyen de réponse aux plaintes des usagers (jours)

	2020-2021	2019-2020
Délai moyen de réponse aux plaintes des usagers (jours)	11	10

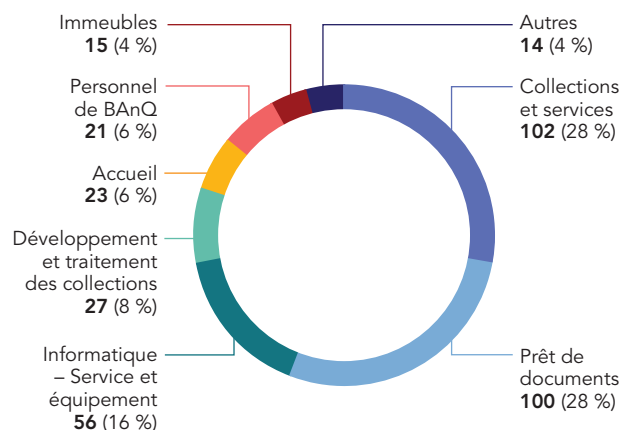
TABLEAU D

Commentaires et plaintes des usagers

	2020-2021	2019-2020
Commentaires	94	292
Plaintes	358	706
Total	452	998

GRAPHIQUE E

Objets des plaintes pour l'exercice 2020-2021



Rapport d'activités de la protectrice des usagers de BAnQ

Le dernier palier de traitement des plaintes est constitué du protecteur des usagers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. En vertu du Règlement sur le protecteur des usagers de BAnQ², le protecteur a pour fonction de recevoir et d'examiner toute plainte formulée par un usager de l'institution qui, après avoir épuisé tous les recours internes normaux à sa disposition, s'estime victime d'injustice ou de discrimination dans les services offerts par BAnQ. Il a aussi pour fonction de faire enquête lorsqu'il le juge nécessaire, d'évaluer le bien-fondé de la demande et de transmettre ses recommandations aux autorités compétentes, s'il y a lieu.

Entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021, deux plaintes ont été portées à l'attention de M^e Julie Girard, protectrice des usagers de BAnQ. Toutes deux ont été jugées irrecevables, les recours internes n'ayant pas été épuisés. Aucune de ces plaintes n'a donc nécessité d'enquête. Les usagers ont été invités à se prévaloir des mécanismes à leur disposition.

1. La nouvelle Déclaration de services aux citoyens de BAnQ est accessible à banq.qc.ca.

2. Le Règlement sur le protecteur des usagers de BAnQ et la Politique sur la gestion des plaintes et commentaires des usagers de BAnQ sont accessibles à banq.qc.ca.



Les ressources utilisées

- 48 Utilisation des ressources humaines
- 49 Utilisation des ressources financières
- 50 Utilisation des ressources informationnelles

Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

TABLEAU F

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteur d'activité	2021	2020	Écart
Archives nationales	99	92	+7
Bibliothèque nationale	122	122	0
Grande Bibliothèque	315	332	-17
Autres secteurs d'activité	153	150	+3
Total	689¹	696¹	-7

Formation et perfectionnement du personnel

TABLEAU G

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité²

Champ d'activité	2020 \$	2019 \$
Favoriser le perfectionnement des compétences	247 044	338 989
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	110 915	26 196
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	128 338	86 975
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	22 835	57 258
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	9 849	4 428

TABLEAU H

Évolution des dépenses en formation²

Répartition des dépenses en formation	2020	2019
Proportion de la masse salariale	1,31 %	1,21 %
Nombre moyen de jours de formation par personne		
Cadre	4,28	4,10
Professionnel	2,65	3,08
Fonctionnaire	0,65	1
Total ³	1,58	1,87 ⁵
Somme allouée par personne ⁴	302,78 \$	218,67 \$ ⁵

1. Inclut les surnuméraires.

2. Ces redditions de comptes doivent être faites pour l'année civile.

3. Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, professionnel et fonctionnaire.

4. Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, professionnel et fonctionnaire.

5. Les données publiées dans les rapports annuels précédents diffèrent de celles-ci. Le mode de calcul a été révisé en fonction des instructions du Secrétariat du Conseil du trésor.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Le taux de départ volontaire de la fonction publique est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employés réguliers (temporaires et permanents) qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant une période de référence, généralement l'année financière, et le nombre moyen d'employés au cours de cette même période.

TABLEAU I

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2020-2021	2019-2020	2018-2019
	%	%	%
Taux de départ volontaire	6,21	9,89	8,75

Utilisation des ressources financières

TABLEAU J

Dépenses et évolution par secteur d'activité en 2020-2021

Secteur d'activité	Budget de dépenses 2020-2021 (000 \$)	Dépenses réelles 2020-2021 ¹ (000 \$)	Dépenses réelles 2019-2020 ² (000 \$)	Écart entre les dépenses réelles 2019-2020 et les dépenses réelles 2020-2021 (000 \$)	Variation %
Archives nationales	14 238	14 111	13 870	241	1,74
Bibliothèque nationale	8 442	8 444	8 414	30	0,36
Grande Bibliothèque	26 893	27 594	27 507	87	0,32
Catalogue des bibliothèques du Québec et Service québécois de traitement documentaire	3 135	3 070	3 003	67	2,23
Contributions octroyées aux organismes	2 066	1 946	1 856	90	4,85
Directions en soutien aux missions	17 971	18 301	18 444	(148)	-0,80
Frais financiers, amortissements et perte nette à la cession d'immobilisations corporelles	20 790	20 645	20 744	(99)	-0,48
Perte liée à l'abandon du projet à la bibliothèque Saint-Sulpice		2 835		2 835	
Total	93 535	96 946	93 838	3 103	3,31

1. Dont 562 000 \$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie :

Archives nationales : 105 000 \$;

Bibliothèque nationale : 13 000 \$;

Grande Bibliothèque : 321 000 \$;

Directions en soutien aux missions : 123 000 \$.

2. Source : Comptes publics 2019-2020.

Utilisation des ressources informationnelles

Au cours de l'exercice 2020-2021, l'utilisation des ressources informationnelles a été marquée par l'organisation du travail à distance pour le personnel, par la création et le développement de services numériques de qualité pour les usagers et par la poursuite des projets planifiés dans le cadre de la transformation numérique de BAnQ.

Plusieurs interventions ont été réalisées au bénéfice de l'institution et de ses usagers. En voici un aperçu.

- Création d'une page Web BAnQ à la maison pour permettre aux usagers d'accéder au maximum de ressources de BAnQ sans se déplacer.
- Évolution de BAnQ numérique, la plateforme de diffusion numérique de BAnQ, et enrichissement de son contenu par de nouveaux corpus. Les utilisateurs pourront consulter en ligne et télécharger les registres de l'état civil ainsi que les archives des notaires du Québec, ainsi qu'y faire des recherches. Ces sources uniques présentent un très grand intérêt pour la recherche historique et généalogique.
- Mise en place d'un nouveau système de gestion de compte des abonnés dans l'objectif d'améliorer la protection des renseignements personnels. Désormais, le mot de passe d'un nouvel abonné devra avoir 8 caractères alphanumériques en minuscules et majuscules.
- Conception et mise en production du site de demande d'ISNI (International Standard Name Identifier – norme ISO 27729) : isni-formulaires.banq.qc.ca. Ce site permet à toute personne ou organisme ayant créé ou contribué à créer une œuvre québécoise qui n'est pas assujettie au dépôt légal d'obtenir un identifiant ISNI en en faisant la demande auprès de BAnQ.
- Intégration de Biblius (projetbiblius.ca) au Service québécois de traitement documentaire, ce qui permet aux commissions scolaires et aux écoles d'utiliser les notices du catalogue du Service.
- Déploiement de mesures, dont la suite Office 365 de Microsoft, pour faciliter le travail des membres du personnel en télétravail. Les outils de collaboration tels que Teams, One Drive et Planner de cette plateforme en infonuagique leur seront très utiles.

En plus d'assurer le fonctionnement adéquat des systèmes actuels, BAnQ a progressé dans la réalisation des projets en cours pour l'évolution nécessaire de ses systèmes :

- Réalisation de la phase de planification du projet de refonte du site Web de BAnQ, dont l'objectif est la modernisation de la prestation des services en ligne.
- Avancement du développement du Service québécois du livre adapté. Une nouvelle plateforme technologique permettra aux utilisateurs ayant une déficience perceptuelle d'accéder à l'ensemble des services numériques de BAnQ.
- Réalisation de la phase de planification du dépôt numérique fiable en cours. Une nouvelle infrastructure technologique permettra la conservation et la préservation de l'ensemble des objets numériques de BAnQ, soit tous les documents numériques (nés numériques et numérisés), ainsi que les bases de données et les sites Web.
- Avancement dans la réalisation de la phase d'exécution du projet d'évolution du Système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB).
- Mise à jour du parc informatique dans le but d'éliminer les systèmes d'exploitation Windows ou Linux désuets.

TABLEAU K

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2020-2021

Type d'intervention	Investissements (000 \$)	Dépenses (000 \$)
Projets ¹	3 338,2	—
Activités ²	2 077,3	5 436,0
Total	5 415,5	5 436,0

1. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.

2. Toutes les autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.

Autres exigences

- 52 Gestion et contrôle des effectifs
- 53 Développement durable
- 57 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics
- 57 Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants
- 57 Gouvernance des sociétés d'État
- 65 Accès aux documents et protection des renseignements personnels
- 67 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration
- 58 Politique de financement des services publics

Gestion et contrôle des effectifs

TABLEAU L

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril au 31 mars

Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3]/1 826,3
Personnel d'encadrement	76 536	0	76 536	41,91
Personnel professionnel	390 812	3 307	394 119	215,80
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	593 046	3 217	596 263	326,49
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	17 517	125	17 642	9,66
Étudiants et stagiaires	3 781	0	3 781	2,07
Total 2020-2021	1 081 692	6 649	1 088 341¹	595,93
Total 2019-2020	1 091 436	6 763	1 098 199	601,32

TABLEAU M

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus conclus en 2020-2021









	Nombre	Valeur \$
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	2	55 560
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	71	14 583 123
Total des contrats de service	73	14 638 683

1. Le niveau d'effectifs fixé par le Conseil du trésor a été respecté.

Développement durable

Le plan de développement durable 2015-2020 a été prolongé jusqu'au 31 mars 2021. Des cibles ont été établies pour l'année 2020-2021 pour les indicateurs dont les cibles n'avaient pas déjà été atteintes.

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2015-2020

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL				
1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique				
Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats	Atteinte de la cible
2020-2021				
1. Gérer les ressources matérielles de façon écoresponsable et valoriser les matières résiduelles	Pourcentage d'implantation du programme de gestion intégrée des documents	100 % du personnel dans les unités administratives visées par la gestion intégrée des documents	Implantation dans deux unités	
	Nombre de fournisseurs adhérant au dépôt bancaire numérique	100 fournisseurs adhérant au dépôt bancaire numérique	Cible dépassée en 2017-2018 avec l'adhésion au système de 131 fournisseurs	
	Nombre de campagnes de sensibilisation	Au moins 1 campagne de sensibilisation	1 campagne de sensibilisation informant les employés du bilan annuel de gestion de matières résiduelles	
2. Contribuer à la réduction des déplacements et à l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés	Nombre de mesures incitatives	Au moins 1 mesure incitative ou de valorisation	1 mesure incitative : déploiement de l'outil de travail collaboratif à distance Teams et une analyse des déplacements des employés	
3. Exécuter les projets de construction, de rénovation et d'aménagement de locaux de manière écoresponsable	Pourcentage des projets d'exposition où les matériaux de construction et de rénovation sont valorisés	75 % des projets d'exposition valorisant l'utilisation et la disposition écoresponsable des matières résiduelles de construction et de rénovation	100 % des projets intégrant du matériel récupéré : OSMIA; tables illustrées du Partenariat du Quartier des spectacles; itinérance d'Ici / ailleurs	
	Pourcentage des appels d'offres pour des travaux de construction qui intègrent un plan de gestion des matières résiduelles respectant la hiérarchie des 3RV	75 % des appels d'offres pour des travaux de construction qui intègrent un plan de gestion des matières résiduelles respectant la hiérarchie des 3RV	100 % des appels d'offres : clause obligatoire inscrite dans les documents par l'équipe de l'approvisionnement	
4. Augmenter les acquisitions écoresponsables	Nombre de formations suivies	Au moins 1 formation sur le thème de l'écoresponsabilité	1 formation : participation à la formation « La transition écologique en bibliothèque »	
	Nombre de mesures administratives favorisant l'augmentation des acquisitions écoresponsables	Au moins 2 mesures favorisant l'augmentation des acquisitions écoresponsables	2 mesures : augmentation de l'achat local et de proximité et incitation des PME et des OBNL à soumissionner sur invitation	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL
1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique (suite)

Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats	Atteinte de la cible
2020-2021				
5. Améliorer la gestion écoresponsable de l'environnement technologique	Proportion des appareils constituant le parc d'impression de l'organisme qui répondent à un modèle de gestion écoresponsable	75 % des imprimantes et appareils multifonctions du parc d'impression de BAnQ d'ici 2020	81 % des appareils d'impression répondent aux critères	✓
	Nombre de pratiques de gestion écoresponsable de l'environnement informatique	1 bonne pratique d'ici 2020	1 bonne pratique est en cours de déploiement : gestion automatisée de l'alimentation électrique du parc de micro-ordinateurs	✗

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL
1.2. Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

6. Prendre en compte des principes de développement durable dans le cadre de processus de révision des programmes gouvernementaux	Nombre de programmes et de projets évalués selon les principes de développement durable	Au moins 1 programme ou projet	1 programme : service de numérisation de documents	✓
---	---	--------------------------------	--	---

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL
1.4. Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

7. S'engager dans la promotion et la mise en valeur du savoir-faire et des initiatives favorables au développement durable dans les organismes publics et à l'extérieur de l'administration publique	Nombre de communications réalisées auprès des parties prenantes externes	Au moins 1 campagne de sensibilisation dans les espaces publics de BAnQ	1 campagne continue : note sur les bons de commande et clause contractuelle relatives au développement durable	✓
--	--	---	--	---

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL
1.5. Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

8. Reconnaître et promouvoir l'identité culturelle québécoise à travers la protection et la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel, dans toute sa diversité et sur l'ensemble du territoire	Nombre de consultations de documents numériques	Hausse de 1,85 % du nombre de consultations de documents numériques en deux ans	Cible dépassée en 2017-2018 avec une hausse de 26 % du nombre de consultations par rapport à 2015-2016	✓
	Nombre de documents numérisés des collections patrimoniales disponibles en ligne	Augmentation de 2 % du nombre de documents en ligne	Augmentation de 25 % du nombre de documents numérisés en ligne par rapport à 2019-2020 (23 809 485 documents au 31 mars 2021)	✓
	Nombre de projets mettant en valeur le patrimoine documentaire québécois	1 exposition mettant en valeur le patrimoine documentaire québécois Au moins 12 projets dans les édifices de BAnQ	12 projets, notamment : ■ BAnQ sort de ses murs ■ Expositions : <i>Conrad Poirier</i> et <i>Antoine Desilets</i> ■ Les rendez-vous improbables	✓

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL**1.5. Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial (suite)**

Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats	Atteinte de la cible
2020-2021				
9. Favoriser l'épanouissement culturel des citoyens ainsi que leur accès et leur participation à la vie culturelle	Nombre de nouveaux abonnés	Augmentation annuelle de 1 % du nombre de nouveaux abonnés sur place et à distance	Augmentation de 52 % du nombre de nouveaux abonnés à distance	✓
	Nombre d'entrées dans les aires publiques	Augmentation de 1 % de la fréquentation des espaces publics au terme de deux ans	Cible dépassée en 2017-2018 avec une augmentation de 9 % de la fréquentation des espaces publics par rapport à 2015-2016	✓
	Nombre d'activités gratuites par année (pour les adultes et pour les jeunes)	Plus de 65 activités gratuites pour les adultes et les jeunes	Cible dépassée : activités et ateliers numériques; lecture en direct; causeries numériques, etc.	✓
10. Reconnaître et promouvoir la culture comme levier d'un développement économique durable, à l'échelle locale, régionale et nationale	Adoption de la Déclaration des bibliothèques québécoises	Obtention de l'adhésion de la majorité des membres de la Table de concertation des bibliothèques québécoises à la Déclaration des bibliothèques québécoises	Cible atteinte en mars 2016	✓
	Nombre d'activités en partenariat au Québec ou au Canada	3 activités en partenariat d'ici 2020	Cible atteinte en 2016-2017 Série de rencontres : <i>Figures marquantes de notre histoire – Le siècle de la Révolution tranquille</i>	✓

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

- 1.5. Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial
- 1.6. Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie

Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats	Atteinte de la cible
2020-2021				
11. Valoriser la culture par le développement de relations de partenariat	Nombre de projets de partenariat impliquant des ministères ou des organismes gouvernementaux	5 projets de partenariat d'ici 2020	Cible dépassée en 2016-2017 4 ententes de partenariat signées avec l'INRS, LOJIQ et Terres en vues, la RAMQ et Télé-Québec	✓

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

- 4.2. Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

12. Augmenter l'engagement des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale comme partenaires de Bibliothèque et Archives nationales du Québec	Nombre de projets de partenariat avec des organismes communautaires	1 projet de partenariat avec un organisme communautaire	1 partenariat en continu avec l'organisme Spectre de rue pour la récupération des seringues à la traîne	✓
---	---	---	---	---

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

- 4.3. Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés

13. Mettre sur pied des activités permettant à des gens de milieux défavorisés d'accéder à la culture	Nombre d'activités proposées spécialement aux populations itinérantes et en situation précaire	Au moins 2 activités	4 activités dont : <ul style="list-style-type: none"> ■ La journée de solidarité avec l'Itinéraire ■ Halte-repos gérée par EXEKO 	✓
	Nombre de projets destinés spécialement aux gens défavorisés	Au moins 1 projet	2 projets : <ul style="list-style-type: none"> ■ OSMIA ■ BAnQ sort de ses murs (Jardins Gamelin) 	✓

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

- 5.1. Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie

14. Être une organisation proactive en matière de saines habitudes de vie	Nombre d'activités offertes aux employés relativement aux saines habitudes de vie	Au moins 1 activité offerte aux employés	2 activités : <ul style="list-style-type: none"> ■ Diffusion d'outils pratiques (santé, bien-être, ergonomie) ■ Campagne de vaccination contre l'influenza 	✓
---	---	--	--	---

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

- 5.2. Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires

15. Promouvoir la prévention et la sécurité en milieu de travail	Nombre de nouvelles mesures mises en place pour promouvoir la prévention et la sécurité en milieu de travail	Au moins 5 nouvelles mesures de promotion de la prévention et de la sécurité en milieu de travail mises en place	5 mesures, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ■ Protocole COVID-19 ■ 4 activités de formation sur la santé psychologique 	✓
--	--	--	--	---

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

À la suite de l'entrée en vigueur de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* le 1^{er} mai 2017, aucune divulgation n'a été reçue par la responsable du suivi des divulgations à BAnQ au 31 mars 2021.

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants

Les administrateurs et les dirigeants de BAnQ sont tenus de respecter les normes d'éthique et les règles de déontologie énoncées dans le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, adopté en 2016 et mis à jour en 2017 (reproduit à l'annexe 2 et accessible à banq.qc.ca). En 2020-2021, aucun cas de transgression au Code n'a été porté à l'attention du ministère du Conseil exécutif.

Gouvernance des sociétés d'État

Activités du conseil d'administration

Le conseil d'administration de BAnQ a tenu sept séances au cours de l'exercice 2020-2021 : le 7 mai, le 23 juin, le 21 septembre, le 22 octobre, le 10 décembre, le 25 janvier et le 25 mars. Dans l'accomplissement de son mandat, le conseil a :

ADOPTÉ OU APPROUVÉ, sur recommandation du **comité de vérification et des finances** :

- la Politique de gestion intégrée des risques ;
- les états financiers de BAnQ au 31 mars 2020 ;
- le budget 2020-2021 et l'état de la variation de la dette nette 2020-2021 ;
- la Politique en matière de sécurité de l'information ;
- la liste des tarifications des services offerts par BAnQ pour 2021 ;

ADOPTÉ, sur recommandation du **comité de gouvernance et d'éthique** :

- le profil de compétences et d'expérience des membres du conseil d'administration de BAnQ ;

ADOPTÉ, sur recommandation du **comité des ressources humaines** :

- la création d'une direction générale des ressources humaines ;
- le Cadre de référence et plan d'action des ressources humaines 2020-2022 ;

ADOPTÉ, sur recommandation du **comité des usagers** :

- le Plan d'action relatif aux services adaptés pour l'année 2020-2021 de BAnQ ;
- le Règlement sur la gestion des commentaires des usagers et a abrogé la Politique sur la gestion des plaintes et commentaires des usagers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ;
- la Déclaration de services aux citoyens ;

ADOPTÉ :

- le calendrier des rencontres du conseil d'administration et des comités ;
- le Règlement encadrant l'utilisation et la gestion des technologies de l'information ;
- l'institution d'un régime d'emprunts par Bibliothèque et Archives nationales du Québec, valide du 1^{er} novembre 2020 jusqu'au 31 octobre 2021, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 98 704 187 \$;
- les amendements à la Politique de développement de la Collection universelle ;
- la Politique de gestion de l'information, qui remplace la Politique de gestion intégrée des documents administratifs ;

- la Stratégie numérique 2021-2028 et a autorisé BAnQ à la rendre publique, notamment en la soumettant au ministère de la Culture et des Communications;
- le budget annuel 2020-2021 révisé de BAnQ et a autorisé BAnQ à le soumettre au ministère de la Culture et des Communications pour approbation par le gouvernement du Québec;
- la Politique sur les partenariats, telle qu'amendée, qui remplace la Politique de Bibliothèque et Archives nationales du Québec sur le partenariat;

APPROUVÉ :

- l'octroi de subventions aux services d'archives privées agréés dans le cadre du programme Soutien aux archives privées pour l'année financière 2020-2021, le tout conformément aux documents présentés au conseil d'administration;
- le Rapport annuel d'activités 2019-2020 de BAnQ;

AUTORISÉ :

- le lancement d'un appel d'offres public pour l'obtention de services professionnels en ressources informationnelles et le président-directeur général et le directeur général des ressources informationnelles de BAnQ à approuver l'octroi du ou des contrats découlant de l'appel d'offres public, pour un montant total ne devant pas être supérieur à 3 000 000 \$;
- le président-directeur général à accorder les aides financières listées dans le document intitulé « Annexe 1 – Programme d'aide financière – Soutien au traitement des archives 2020-2021 – Liste des subventions accordées » et à signer les lettres d'annonces et a autorisé la conservatrice et directrice générale des Archives nationales à verser les sommes aux organismes bénéficiaires;
- le prolongement du Plan d'action de développement durable 2015-2020 de BAnQ pour la période allant du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 et a approuvé un Plan d'action de développement durable 2015-2020 de transition, pour la période allant du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022;
- le lancement d'un appel d'offres public dans le but de choisir et d'obtenir une solution commerciale de gestion applicative pour la préservation et la mise en valeur des biens numériques durant tout leur cycle de vie, y compris la gestion des métadonnées et la gestion du stockage et a autorisé, à la suite de l'approbation du dossier d'affaires par le Secrétariat du Conseil du trésor et de la libération

des fonds nécessaires provenant du PQI-RI, le président-directeur général et le directeur général des ressources informationnelles de BAnQ à approuver l'octroi du ou des contrats découlant de l'appel d'offres public, pour un montant total ne devant pas être supérieur à 7 662 828 \$;

ABROGÉ :

- la résolution CA-2006-29 concernant le comité consultatif sur les archives privées dès l'entrée en vigueur de la Directive sur le comité consultatif sur les archives privées;

ABOLI :

- les frais de retard sur les documents jeunesse et approuvé une amnistie complète des frais de tous les dossiers d'abonnés jeunesse (0 à 13 ans);

Fonctionnement des comités

Comité de vérification et des finances

Le comité de vérification et des finances est formé de trois membres indépendants dont un est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec au Code des professions (RLRQ, c. C-26). Ce membre est président d'office du comité.

Composition du comité au 31 mars 2021

Michel Hamelin, président
Richard Dumont
Theresa Rowat

Le comité a tenu cinq réunions durant l'exercice 2020-2021 aux dates suivantes : le 6 avril, le 19 juin, le 2 octobre, le 20 novembre et le 5 mars. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité a :

→ recommandé au conseil d'administration :

- l'adoption des états financiers de BAnQ au 31 mars 2020;
- l'adoption du budget 2020-2021;
- l'adoption de la Politique de gestion intégrée des risques;
- l'adoption de la Politique en matière de sécurité de l'information;
- l'adoption de la liste des tarifications des services offerts par BAnQ pour 2021.

→ approuvé :

- le Plan de vérification interne 2020-2021.

Le comité a également fait rapport verbalement de ses activités au conseil d'administration.

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique est formé de trois membres indépendants.

Composition du comité au 31 mars 2021

M^e Kadiatou Sow, présidente
Loubna Ghaouti
Joëlle Thivierge

Le comité avait prévu deux rencontres à son calendrier 2020-2021. Une première rencontre a eu lieu le 2 décembre 2020 alors que la deuxième rencontre, qui était prévue le 10 mars 2021, a dû être reportée. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité a :

- **recommandé au conseil d'administration :**
 - l'adoption du profil de compétences et d'expérience des membres du conseil afin que celui-ci tienne compte de la mission et des besoins de BANQ en matière de technologies de l'information.

Le comité a également fait rapport verbalement de ses activités au conseil d'administration.

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines est formé de trois membres indépendants.

Composition du comité au 31 mars 2021

Gaston Bellemare, président
Jane Everett
André Gareau

Le comité a tenu trois réunions durant l'exercice 2020-2021 : le 26 novembre, le 10 février et le 30 mars. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité a :

- **recommandé au conseil d'administration :**
 - l'adoption du Cadre de référence et plan d'action des ressources humaines 2020-2022;
 - la création d'une direction générale des ressources humaines;
- **adopté :**
 - le profil de compétences du poste de directrice générale ou directeur général des ressources humaines et a autorisé l'affichage du poste;
 - le profil de compétences du poste de présidente-directrice générale ou président-directeur général et la description de l'emploi.

Le comité a également fait rapport verbalement de ses activités au conseil d'administration.

Comité des usagers

Le comité des usagers est formé de membres indépendants ainsi que du directeur général de la Grande Bibliothèque.

Composition du comité au 31 mars 2021

Michel De Césaré, président
Joëlle Thivierge
Martin Dubois, directeur général de la Grande Bibliothèque
Huguette Allard, membre externe
Nicholas Cotton Lizotte, membre externe
Anne Jarry, membre externe

Le comité a tenu trois réunions durant l'exercice 2020-2021 : le 27 mai, le 24 novembre et le 16 février. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité a :

- **recommandé au conseil d'administration :**
 - l'adoption du Plan d'action relatif aux services adaptés pour l'année 2020-2021 et sa transmission à l'Office des personnes handicapées du Québec;
 - l'abrogation de la Politique sur la gestion des plaintes et commentaires des usagers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et l'adoption du Règlement sur la gestion des commentaires des usagers;
 - l'adoption de la Déclaration de services aux citoyens.

Le comité a également fait rapport verbalement de ses activités au conseil d'administration.

Membres du conseil d'administration au 31 mars 2021

Selon la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec*, le conseil d'administration doit être composé de 15 membres, dont 3 représentants désignés par la Ville de Montréal, le représentant des usagers et le président-directeur général. Au 31 mars 2021, le conseil d'administration compte 13 membres en raison de deux postes vacants des représentants désignés par la Ville de Montréal.

Les membres du conseil d'administration sont assujettis au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, reproduit à l'annexe 2.

Présidente du conseil d'administration

Isabelle Dubois	
DATE DE NOMINATION 19 février 2020	DATE D'ÉCHÉANCE 18 février 2025
STATUT Membre indépendant	

Directrice de l'arrondissement Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, Ville de Québec

Détentrice d'un baccalauréat et d'une maîtrise en science politique ainsi que d'un certificat en relations publiques, Isabelle Dubois a également fait des études en droit. Directrice d'arrondissement à la Ville de Québec depuis 2015, M^{me} Dubois cumule plusieurs années d'expérience à titre de gestionnaire dans les secteurs public et privé. Elle a précédemment été directrice principale des communications institutionnelles pour SSQ Groupe financier et directrice du Service des communications de la Ville de Québec. Auparavant, elle a été directrice des politiques à la Fédération québécoise des municipalités et conseillère en marketing au sein de la firme Desjardins Marketing Stratégique. Elle a aussi œuvré pendant près de cinq ans au sein de cabinets ministériels, dont celui du premier ministre.

Président-directeur général de BAnQ

Jean-Louis Roy	
DATE DE NOMINATION 4 juin 2018	DATE D'ÉCHÉANCE 3 juin 2021
AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION Partenariat du Quartier des spectacles Ordre national du Québec Conseil d'orientation scientifique de l'Agence internationale de la Francophonie Mémorial de Gorée, Sénégal	

Président-directeur général, BAnQ

Docteur en histoire de l'Université McGill, Jean-Louis Roy est aussi détenteur d'une licence en histoire de l'Université Laval ainsi que d'une licence en philosophie moderne et d'une maîtrise en philosophie médiévale de l'Université de Montréal. Jean-Louis Roy a été directeur du Centre d'études canadiennes-françaises de l'Université McGill (1975-1979), directeur du quotidien montréalais *Le Devoir* (1981-1986), délégué général du Québec à Paris (1986-1990), secrétaire général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (actuelle OIF) (1990-1998) et président de Droits et Démocratie (2002-2007). Il a été nommé président-directeur général de BAnQ le 4 juin 2018.

Jean-Louis Roy est l'auteur de nombreux ouvrages d'histoire, d'analyse politique et de création littéraire. Ses œuvres ont été traduites en langues anglaise, portugaise, chinoise, espagnole et arabe.

Vice-président du conseil d'administration

Membre du milieu culturel – domaine du livre, du cinéma ou de la musique

Gaston Bellemare

Président du comité des ressources humaines

DATE DE NOMINATION

7 décembre 2016 (2^e mandat)

DATE D'ÉCHÉANCE

6 décembre 2020

STATUT

Membre indépendant

AUTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Centre québécois du P.E.N. international
Fondation des parlementaires québécois –
Cultures à partager

Président fondateur, Festival international de la poésie

Cofondateur, en 1971, des Écrits des Forges, Gaston Bellemare est éditeur émérite de l'Association nationale des éditeurs de livres, qu'il a présidé de 2004 à 2008 et de 2010 à 2012. Il a été membre de la Commission du droit de prêt public (2005-2012) et président de Copibec (2008-2013). Officier de l'Ordre national du Québec (2002) et membre de l'Ordre du Canada (2013), il a obtenu le Prix du Québec Georges-Émile Lapalme (2007) et est détenteur d'un doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec à Trois-Rivières (2010). Il est président du Festival international de la poésie de Trois-Rivières, qu'il a fondé en 1985.

Bibliothécaire en chef de la Ville de Montréal, nommée d'office, art. 4.1 [RLRQ, c. B-1.2]**Dominique Gazo****DATE DE NOMINATION**

25 mai 2020

STATUT

Membre indépendant

AUTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membre observatrice au CA de l'Association des bibliothèques publiques du Québec

Directrice des bibliothèques, Service de la culture, Ville de Montréal

Après avoir été bibliothécaire en France, Dominique Gazo poursuit à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal des études la menant à l'obtention d'un doctorat en 2009. En 2011, elle joint les Bibliothèques de Montréal. À partir de 2015, elle a été chef de la division Culture et bibliothèques, puis directrice, culture, sports, loisirs et développement social à l'arrondissement de Lachine. Elle a été nommée directrice des bibliothèques en mai 2020.

Membres nommés par le gouvernement sur la recommandation de la Ville de Montréal, art. 4.1 [RLRQ, c. B-1.2]

Les deux postes sont vacants au 31 mars 2021.

Membre usager, nommé par le gouvernement sur la recommandation du comité des usagers de BAnQ, art. 4.1 [RLRQ, c. B-1.2]**Michel de Césaré**

Président du comité des usagers

DATE DE NOMINATION

13 juin 2018

DATE D'ÉCHÉANCE

12 juin 2022

STATUT

Membre indépendant

AUTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Kéroul

Michel De Césaré œuvre depuis de nombreuses années à favoriser l'accès aux services pour les personnes handicapées. Il a travaillé pendant près de 35 ans à la Commission canadienne des droits de la personne. Il est par ailleurs vice-président du conseil d'administration de Kéroul, un organisme à but non lucratif dont les actions visent à rendre le tourisme et la culture accessibles aux personnes à capacité physique restreinte.

Deux membres du milieu archivistique**André Gareau**

Membre du comité des ressources humaines

DATE DE NOMINATION

7 décembre 2016

DATE D'ÉCHÉANCE

6 décembre 2020

STATUT

Membre indépendant

Archiviste et chargé de cours en archivistique retraité de l'Université du Québec à Montréal

André Gareau possède une formation universitaire de premier cycle en archivistique et en gestion et est détenteur d'un diplôme de deuxième cycle en administration publique. Il a œuvré au Service des archives et de gestion des documents de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) de 1984 à 2016, à titre de technicien en archives, d'archiviste, de directeur adjoint puis de directeur (2011-2016). De 1988 à 2021, il a été chargé de cours au certificat en gestion des documents et des archives de l'UQAM.

Theresa Rowat

Membre du comité de vérification et des finances

DATE DE NOMINATION
7 décembre 2016

DATE D'ÉCHÉANCE
6 décembre 2020

STATUT

Membre indépendant

AUTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels

Directrice des Archives des Jésuites au Canada, Jésuites du Canada

Theresa Rowat était précédemment directrice du Service des archives de l'Université McGill. Au cours de sa carrière, elle a occupé des postes d'archiviste, conservatrice, analyste de politiques et planificatrice aux Archives nationales du Canada (aujourd'hui Bibliothèque et Archives Canada), pour des ministères fédéraux et pour le ministère de la Culture de l'Ontario. Membre de la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels, elle a siégé au comité de direction du Conseil canadien des archives et aux conseils d'administration du Réseau des services d'archives du Québec et de la Fondation Jean-Pierre Perreault.

Deux membres du milieu de la bibliothéconomie

Loubna Ghaouti

Membre du comité de gouvernance et d'éthique

DATE DE NOMINATION
7 décembre 2016

DATE D'ÉCHÉANCE
6 décembre 2020

STATUT

Membre indépendant

AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Érudit
Association des bibliothèques de recherche du Canada
Fédération des milieux documentaires

Directrice, Bibliothèque de l'Université Laval

Loubna Ghaouti travaille dans le milieu des bibliothèques universitaires depuis près de 20 ans. En 2001, elle se joint à la Bibliothèque de l'Université Laval. Elle en assure la direction depuis 2012. Elle est vice-présidente du consortium Érudit et membre des conseils d'administration de l'Association des bibliothèques de recherche du Canada et de la Fédération des milieux documentaires.

Joëlle Thivierge

Membre du comité de gouvernance et d'éthique et du comité des usagers

DATE DE NOMINATION
7 décembre 2016 (2^e mandat)

DATE D'ÉCHÉANCE
6 décembre 2020

STATUT

Membre indépendant

AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Association des bibliothèques publiques de l'Estrie
Bibliopresto
Réseau BIBLIO du Québec
Salon du livre de l'Estrie

Directrice générale, Réseau BIBLIO de l'Estrie

Possédant une maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information (Université de Montréal) ainsi qu'un diplôme d'études supérieures en gestion (École des hautes études commerciales), Joëlle Thivierge a œuvré durant 10 ans au service à la clientèle d'une compagnie privée en gestion documentaire. Depuis août 2001, elle est directrice générale du Réseau BIBLIO de l'Estrie.

Membre du milieu de l'éducation

Richard Dumont

Membre du comité de vérification et des finances

DATE DE NOMINATION
7 décembre 2016

DATE D'ÉCHÉANCE
6 décembre 2020

STATUT

Membre indépendant

Conseiller spécial, Vice-rectorat à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Université de Montréal

Après avoir dirigé la bibliothèque de l'École Polytechnique de Montréal une dizaine d'années, Richard Dumont s'est joint à l'Université de Montréal (UdeM) en 2008, où il a assumé la direction générale des bibliothèques pendant 11 ans. Titulaire d'un baccalauréat en géologie et d'une maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information de l'UdeM, il a été lauréat du Prix du recteur, catégorie « Inspiration » – UdeM, et du Prix de l'Association des bibliothèques de recherche du Canada pour services éminents rendus aux bibliothèques de recherche en 2016. Il est aujourd'hui conseiller spécial à l'UdeM.

Membres de divers milieux, dont le milieu des affaires

Jane Everett

Membre du comité des ressources humaines

DATE DE NOMINATION
7 décembre 2016

DATE D'ÉCHÉANCE
6 décembre 2020

STATUT

Membre indépendant

Professeure agrégée, Département des littératures de langue française, de traduction et de création, Université McGill

Jane Everett enseigne la littérature québécoise et la traduction à l'Université McGill depuis 1988. Ses recherches se concentrent sur les manuscrits conservés dans les archives de l'écrivaine Gabrielle Roy et sur le rôle de la traduction dans la transmission du savoir. Elle a fait ses études de premier cycle à l'Université Bishop's, ses études de maîtrise à l'Université Carleton (Ottawa) et son doctorat à l'Université McGill.

Michel Hamelin

Président du comité de vérification et des finances

DATE DE NOMINATION
7 décembre 2016

DATE D'ÉCHÉANCE
6 décembre 2020

STATUT

Membre indépendant

AUTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fondation HEC Montréal

Associé leader, Services-conseils, Demers Beaulne

Michel Hamelin est associé leader des Services-conseils et membre du comité de direction du cabinet Demers Beaulne. Il détient un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal et est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, de l'Institut canadien des comptables professionnels agréés et de l'Institut canadien des experts en évaluation d'entreprises.

M^e Kadiatou Sow

Présidente du comité de gouvernance et d'éthique

DATE DE NOMINATION
7 décembre 2016

DATE D'ÉCHÉANCE
6 décembre 2020

STATUT

Membre indépendant

Associée, Fasken

Kadiatou Sow se spécialise dans les domaines du droit des sociétés, des fusions-acquisitions et des capitaux privés. Elle a obtenu son diplôme en droit de l'Université d'Ottawa en 2008, après avoir complété un baccalauréat ès arts en information-communication avec une mineure en sciences politiques de l'Université de Moncton en 2005. En novembre 2017, Kadiatou Sow a été nommée avocate JBM de l'année en droit corporatif par l'Association du Jeune Barreau de Montréal.

TABEAU N

Relevé des présences des membres du conseil d'administration aux réunions du conseil et des comités en 2020-2021

	Conseil d'administration	Comité de vérification et des finances	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité des ressources humaines	Comité des usagers
	7 réunions	5 réunions	1 réunion	3 réunions	3 réunions
Bellemare, Gaston	7/7	—	—	3/3	—
De Césaré, Michel	7/7	—	—	—	3/3
Dubois, Isabelle	7/7	—	—	—	—
Dumont, Richard	7/7	5/5	—	—	—
Everett, Jane	7/7	—	—	3/3	—
Gareau, André	7/7	—	—	3/3	—
Gazo, Dominique	7/7	—	—	—	—
Ghaouti, Loubna	4/7	—	1/1	—	—
Hamelin, Michel	5/7	5/5	—	—	—
Rowat, Theresa	7/7	5/5	—	—	—
Roy, Jean-Louis	7/7	—	—	—	—
Sow, Kadiatou	5/7	—	1/1	—	—
Thivierge, Joëlle	5/7	—	1/1	—	2/3

Rémunération

Rémunération et avantages versés aux administrateurs

Les membres du conseil d'administration et les membres du comité des usagers ne sont pas rémunérés. Ils ont droit au remboursement des dépenses inhérentes aux déplacements effectués pour participer aux réunions.

Le traitement, les allocations, les indemnités et les autres conditions de travail du président-directeur général sont établis par le Conseil des ministres.

Rémunération et avantages versés aux dirigeants

TABEAU O

Rémunération et avantages versés à chacun des cinq dirigeants les mieux rémunérés au 31 mars 2021

Titre	Nom	Rémunération de base au 31 mars 2021	Primes d'assurance collective payées par l'employeur	Total
Président-directeur général	Jean-Louis Roy	197 303 \$	0 \$	197 303 \$
Directrice générale de la Bibliothèque nationale	Maureen Clapperton	157 239 \$	1 125 \$	158 364 \$
Directeur général des ressources informationnelles	Pierre Marineau	155 302 \$	2 613 \$	157 915 \$
Conservatrice et directrice générale des Archives nationales	Hélène Laverdure	153 797 \$	1 808 \$	155 605 \$
Secrétaire générale et directrice des affaires juridiques	Anne Milot	150 228 \$	1 007 \$	151 235 \$

Honoraires payés au vérificateur externe

Les états financiers de BAnQ sont vérifiés annuellement par le Vérificateur général du Québec. BAnQ ne verse pas d'honoraires pour ce service.

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Mesures et pratiques relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

BAnQ a continué en 2020-2021 à remplir ses obligations prévues dans sa Politique en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels et dans sa Politique en matière de sécurité de l'information. L'institution s'est ainsi assurée du respect des règles édictées dans les lois et règlements pertinents en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP), ce qui inclut la mise à jour continue de la section « Accès à l'information » du portail Internet de BAnQ : banq.qc.ca/a_propos_banq/acces_a_linfo.

BAnQ a également respecté ses responsabilités et obligations en matière de diffusion de renseignements liés aux dépenses en vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements

personnels (RLRQ, c. A-2.1, r. 2). Les renseignements à jour sont disponibles sur le portail de BAnQ : banq.qc.ca/a_propos_banq/acces_a_linfo/depenses.html.

De plus, neuf nouveaux employés de BAnQ ont suivi une formation en accès à l'information et en protection des renseignements personnels au moment de leur entrée en fonction. Cette formation de base a pour objectif principal de sensibiliser tout nouvel employé aux principes fondamentaux relatifs à l'AIPRP et aux obligations qui en découlent pour un organisme public comme BAnQ. Entre autres, on y rappelle l'importance de protéger les renseignements personnels détenus par BAnQ, tout au long de leur cycle de vie, de même que l'importance de privilégier l'accès aux documents sous réserve de certaines restrictions.

Bilan des demandes d'accès à des documents reçues et traitées

TABLEAU P

Nombre total de demandes d'accès reçues en 2020-2021

Nombre total de demandes reçues	84, dont 17 visant des fonds d'archives privées ¹
---------------------------------	--

TABLEAU Q

Nombre de demandes d'accès traitées² en 2020-2021, en fonction de leur nature et des délais

Délai de traitement	Demandes d'accès		Rectifications
	Documents administratifs	Renseignements personnels	
0 à 20 jours	35	4	0
21 à 30 jours	19	1	0
31 jours et plus (le cas échéant)	9	0	0
Total	63	5	0

1. Conformément à l'article 2 (4^o) de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c.A-2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès »), celle-ci ne s'applique pas aux archives privées visées à l'article 27 de la *Loi sur les archives*, RLRQ c.A-21.1. Toutefois, nonobstant cette disposition, les 17 demandes ont fait l'objet d'une analyse particulière et d'un suivi par BAnQ.

2. On entend par *demandes traitées* celles dont le traitement a été terminé au cours de l'année financière. La date de réception pourrait donc être antérieure à 2020-2021. De même, le nombre de demandes reçues dans l'année et le nombre de celles qui ont été traitées pourraient différer.

TABLEAU R

Nombre de demandes d'accès traitées¹ en 2020-2021, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès		Rectifications	Dispositions de la Loi invoquées*
	Documents administratifs	Renseignements personnels		
Acceptée (entièrement)	29	1	0	s. o.
Partiellement acceptée	15	0	0	(1) Art. 1 (3) Art. 14 (1) Art. 19 (2) Art. 23 (2) Art. 24 (1) Art. 28 (1) Art. 42 (7) Art. 48 (9) Art. 53 (7) Art. 54 (9) Art. 9
Refusée (entièrement)	4	0	0	(2) Art. 14 (1) Art. 19 (1) Art. 23 (1) Art. 24 (1) Art. 28 (1) Art. 28.1 (1) Art. 29 (2) Art. 53 (2) Art. 54 (2) Art. 59
Autres	15	4	0	(3) Art. 1 (11) Art. 42 (2) Art. 48 (3) Désistements

* Nombre de fois où une disposition a été invoquée entre parenthèses.

TABLEAU S

Mesures d'accommodement et avis de révision en ce qui concerne l'accès

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	1

1. On entend par *demandes traitées* celles dont le traitement a été terminé au cours de l'année financière. La date de réception pourrait donc être antérieure à 2020-2021. De même, le nombre de demandes reçues dans l'année et le nombre de celles qui ont été traitées pourraient différer.

Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

TABLEAU T

Comité permanent et mandataire

Questions	Réponse
Avez-vous un ou une mandataire ?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle ?	Cinquante ou plus
Avez-vous un comité permanent ?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ? Si oui, donnez le nombre de ces rencontres : _____	Non
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation ? Si oui, expliquez lesquelles : _____	Non

TABLEAU U

Statut de la politique linguistique institutionnelle

Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation ? Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée : 27 juin 2013	Oui
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée ? Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française : <i>BAnQ ayant entrepris la révision de l'ensemble de son corpus réglementaire en 2019, la version révisée en 2018 de la Politique linguistique approuvée par l'Office québécois de la langue française n'a pas été soumise telle quelle au conseil d'administration. Cela sera fait une fois que cette politique aura été adaptée au nouveau corpus réglementaire.</i>	Oui

TABLEAU V

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application ? Si oui, expliquez lesquelles : <i>En mars, BAnQ a profité du Mois de la Francophonie pour publier sur son intranet des capsules sur sa Politique linguistique pour que les membres du personnel la connaissent et l'appliquent dans leur travail quotidien.</i>	Oui
Si non, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour la faire connaître et pour former votre personnel quant à son application ?	

Politique de financement des services publics

TABLEAU W

Politique de financement des services publics au 31 mars 2021

Revenus provenant de la tarification	Méthode de fixation du tarif	Date de la révision tarifaire	Mode d'indexation du tarif (annuel)	Revenus de tarification perçus	Coût des biens et services	Niveau de financement atteint	Niveau de financement visé
Direction générale de la Grande Bibliothèque							
Prêt entre bibliothèques	Valeur marchande	10 décembre 2020	Fixation	1 694 \$	1 129 \$	100 %	100 %
Recherche spécialisée	Valeur marchande	10 décembre 2020	Fixation	416 \$	344 \$	100 %	100 %
Directions générales de la Grande Bibliothèque, de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales							
Impression et reproduction	Valeur marchande	10 décembre 2020	Fixation	176 061 \$	175 839 \$	100 %	100 %
Direction du développement des affaires et de la commercialisation							
Allée des bouquinistes	Valeur marchande	10 décembre 2020	Fixation	3 385 \$	3 368 \$	100 %	100 %
Stationnement ¹	Valeur marchande	10 décembre 2020	Fixation	469 895 \$	866 746 \$	54 %	145 %
Location de salles ¹	Valeur marchande	10 décembre 2020	Fixation	174 139 \$	280 831 \$	62 %	75 %
Boutique ¹	Valeur marchande	10 décembre 2020	Fixation	14 476 \$	136 378 \$	11 %	110 %
Direction des communications et de la programmation							
Publication	Valeur marchande	10 décembre 2020	Fixation	691 \$	11 \$	6410 %	100 %
Total				840 757 \$	1 464 646 \$		
Revenus provenant d'une autre source que la tarification							
Amendes ¹	Valeur marchande	10 décembre 2020	Fixation	45 541 \$			
Repères et services de catalogage avant publication (CIP)	Valeur marchande	10 décembre 2020	Fixation	78 433 \$			
Notices de traitement documentaire SDM	Valeur marchande	10 décembre 2020	Fixation	102 618 \$			
Autres (guichet automatique, location d'exposition, portemonnaie virtuel) ¹	Valeur marchande	10 décembre 2020	Fixation	136 641 \$			
Total des autres revenus				1 203 990 \$			
Produits et services non tarifés, mais qui pourraient l'être							
Aucun							

1. Baisse de revenus importante due à un moindre achalandage causé par la pandémie de COVID-19.

BAnQ en chiffres

- 71 1. Fréquentation
- 71 2. Usagers inscrits (abonnés) au 31 mars
- 71 3. Utilisation des ressources documentaires
- 72 4. Demandes de référence par pilier
- 72 5. Visites de groupes, activités de formation et d'animation
- 73 6. Acquisitions
- 73 7. Modes d'acquisition pour les collections patrimoniales
- 74 8. Traitement documentaire et archivistique
- 74 9. État des collections au 31 mars
- 75 10. Collections patrimoniales et fonds d'archives en ligne au 31 mars
- 75 11. Programme de catalogage avant publication (CIP)
- 75 12. Numéro international normalisé du livre (ISBN)
- 75 13. Programmes de soutien aux archives – Subventions accordées
- 76 14. Approbation de calendriers de conservation
- 76 15. Interventions dans le cadre de la fonction-conseil auprès des milieux professionnels par pilier

Légende :

– : non disponible ou non applicable

En conformité avec les politiques du gouvernement du Québec pour contrer la propagation de la COVID-19 et afin de protéger le grand public ainsi que les employés, les édifices de BAnQ ont été partiellement fermés au cours de l'exercice en fonction des consignes gouvernementales. Bien que plusieurs services et activités se soient poursuivis, entre autres à distance, l'accès réduit aux édifices a forcément eu des effets sur le portrait statistique ici présenté, notamment sur la fréquentation des lieux, les documents empruntés et consultés sur place et les demandes de référence sur place.

En revanche, les données témoignent de l'accélération de la transition numérique de BAnQ, tel que démontré dans les sections Contexte (p. 18-19) et Chiffres clés (p. 20-21). Elles prouvent également l'agilité avec laquelle les équipes ont su maintenir plusieurs services et activités, malgré le contexte de pandémie et de télétravail : acquérir et traiter des documents pour enrichir nos collections et les rendre accessibles au public, servir les éditeurs par l'attribution de numéros ISBN et le programme CIP, offrir de l'aide-conseil aux bibliothèques, centres d'archives, ministères et organismes gouvernementaux, etc.

1. Fréquentation

	2020-2021	2019-2020
Visites sur place par lieu	208 072	2 062 105
Grande Bibliothèque	204 828	2 004 794
BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie	90	3 246
Centres d'archives de BAnQ	3 154	54 065
Visites virtuelles¹	7 438 945²	7 776 264
BAnQ numérique ³	5 141 942	3 621 870

2. Usagers inscrits (abonnés) au 31 mars

	2021	2020
Usagers inscrits (abonnés)	532 514	476 881

3. Utilisation des ressources documentaires

	2020-2021	2019-2020
Documents physiques (imprimés, audiovisuels, etc.)	1 203 220	4 559 404
Documents empruntés	1 151 377	3 839 902
Documents consultés	51 843	719 502
Collection universelle	23 578	625 515
Collections patrimoniales	5 196	67 109
Fonds d'archives	23 069	26 878
Documents numériques	34 729 337	20 133 777
Documents empruntés	2 608 180	1 923 227
Documents consultés	32 121 157	18 210 550
Total	35 932 557	24 693 181
Prêt entre bibliothèques		
Documents prêtés par BAnQ	9 011	15 102
Documents empruntés par BAnQ	1 068	2 066
Catalogues en ligne – nombre d'accès		
Catalogue de la Collection universelle et des collections patrimoniales	1 703 305	2 663 571
Catalogue des fonds et collections d'archives	246 129	248 157

1. Incluent les visites à l'ensemble des sites et plateformes Web de BAnQ.

2. À la suite d'un incident technique, les données couvrant la période du 1^{er} avril 2020 au 1^{er} octobre 2020 n'ont pu être correctement collectées par Google Analytics. Une estimation basée sur la saisonnalité et l'historique a donc été réalisée pour cette période.

3. BAnQ numérique est la plateforme donnant accès aux collections numériques : livres, journaux, revues, images, vidéos, musique, documents d'archives, etc.

4. Demandes de référence par pilier

	Sur place		Par téléphone		Par Internet ¹		Total	
	2020-2021	2019-2020	2020-2021	2019-2020	2020-2021	2019-2020	2020-2021	2019-2020
Grande Bibliothèque	15 561	67 224	30 168	25 035	10 901	7 018	56 630	99 277
Bibliothèque nationale ²	101	86 283	183	91	2 431	1 161	2 715	87 535
Archives nationales	1 851	40 420	2 383	9 962	6 499	9 909	10 733	60 291
Total	17 513	193 927	32 734	35 088	19 831	18 088	70 078	247 103

5. Visites de groupes, activités de formation et d'animation

	2020-2021		2019-2020	
	Nombre	Participants	Nombre	Participants
Visites de groupes	13	66	607	13 641
Grande Bibliothèque	0	0	534	11 831
BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie	0	0	9	164
Centres d'archives de BAnQ	13	66	64	1 646
Activités de formation	161	3 274	501³	8 393³
Grande Bibliothèque	0	0	373	5 294
BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie	0	0	32	827
Centres d'archives de BAnQ	0	0	53	1 186
Activités hors les murs	0	0	39	912
Activités en ligne en direct	161	3 274	4	174
Activités d'animation	537	14 889	618	34 588
Grande Bibliothèque	5	193	523	27 568
BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie	0	0	17	354
Centres d'archives de BAnQ	0	0	20	569
Activités hors les murs	0	0	32	4 684
Activités en ligne en direct	532	14 696	26	1 413
Total	711	18 229	1 726³	56 622³

1. Y compris les demandes transmises par courrier.

2. Les demandes de référence auxquelles répond le personnel de la Collection nationale, qui étaient auparavant comptabilisées parmi celles de la Grande Bibliothèque, sont maintenant comptabilisées parmi celles de la Bibliothèque nationale. Les données 2019-2020 ont été révisées en ce sens.

3. Ces nombres sont différents de ceux publiés dans le rapport annuel 2019-2020.

6. Acquisitions

	Nombre de documents							
	Collection universelle		Collections patrimoniales		Fonds d'archives		Total	
	2020-2021	2019-2020	2020-2021	2019-2020	2020-2021	2019-2020	2020-2021	2019-2020
Documents physiques								
Livres imprimés	42 163	53 620	18 240	26 822	—	—	60 403	80 442
Publications en série en cours ¹	1 198	1 366	9 199	9 088	—	—	10 397	10 454
Documents cartographiques	41	138	166	125	12	2 190	219	2 453
Documents audiovisuels	7 599	10 763	1 464	2 911	237	12 236	9 300	25 910
Documents graphiques	—	—	5 563	17 915	556 225	153 267	561 788	171 182
Documents d'archives textuels (m ²)	—	—	—	—	751	1 958	751	1 958
Microformes	—	—	0	0	225	225	225	225
Autres documents	0	20	0	0	18	140	18	160

	Nombre de titres ³							
	Collection universelle		Collections patrimoniales		Fonds d'archives		Total	
	2020-2021	2019-2020	2020-2021	2019-2020	2020-2021	2019-2020	2020-2021	2019-2020
Documents numériques								
Livres numériques	44 992	44 444	5 209	9 527	—	—	50 201	53 971
Bases de données	194	202	—	—	—	—	194	202
Publications en série électroniques en cours	43 559	42 264	5 596	5 218	—	—	49 155	47 482
Documents d'archives textuels (Go ⁴)	—	—	—	—	4 000	321	4 000	321
Autres documents numériques	3 153 329	638 243	3	2 773	254	25 099	3 153 586	666 115

7. Modes d'acquisition pour les collections patrimoniales

	Nombre de documents	
	2020-2021	2019-2020
Dépôt légal	24 127	30 760
Dépôt volontaire (numérique)	10 807	17 516
Achats	6 759	9 357
Dons	3 747	16 746
Total	45 440	74 379

1. Les acquisitions des publications en série en cours sont comptabilisées en nombre d'abonnements plutôt qu'en nombre de documents.

2. m : mètre.

3. Dans le cas des archives, la base de calcul est la pièce, soit la plus petite unité archivistique indivisible.

4. Go : gigaoctet.

8. Traitement documentaire et archivistique

	Collection universelle		Collections patrimoniales		Fonds d'archives		Total	
	2020-2021	2019-2020	2020-2021	2019-2020	2020-2021	2019-2020	2020-2021	2019-2020
Notices d'autorité originales	7 011	12 066	2 379	6 122	—	—	9 390	18 188
Notices d'autorité dérivées	31 219	26 270	1 120	—	—	—	32 339	26 270
Notices bibliographiques originales	5 085	3 007	12 405	16 427	—	—	17 490	19 434
Notices bibliographiques dérivées	145 509	135 884	3 260	2 429	—	—	148 769	138 313
Notices archivistiques	—	—	—	—	60 471	56 819	60 471	56 819
Total	188 824	177 227	19 164	24 978	60 471	56 819	268 459	259 024

9. État des collections au 31 mars

	Nombre de documents							
	Collection universelle		Collections patrimoniales		Fonds d'archives		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Documents physiques								
Livres imprimés	1 674 581	1 658 133	1 266 454	1 249 657	—	—	2 941 035	2 907 790
Publications en série imprimées	98 057	97 084	1 874 155	1 859 841 ²	—	—	1 972 212	1 956 925 ²
Documents cartographiques	5 034	4 993	125 750	124 095 ²	1 289 130	1 304 956	1 419 914	1 434 044 ²
Documents audiovisuels	464 476	482 478	81 951	81 921 ²	97 476	107 100	643 903	671 499 ²
Documents graphiques	—	—	182 859	181 027	15 562 516	15 124 606	15 745 375	15 305 633
Documents d'archives textuels (m ¹)	—	—	—	—	66 328	68 221	66 328	68 221
Microformes	—	—	461 782	461 782	145 614	145 918	607 396	607 700
Autres documents	791	791	1 000	996	31 046	31 100	32 837	32 887

	Nombre de titres ³							
	Collection universelle		Collections patrimoniales		Fonds d'archives		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Documents numériques								
Livres numériques	386 892	340 303	81 584	76 569	—	—	468 476	416 872
Bases de données	194	202	—	—	—	—	194	202
Publications en série électroniques	63 920	55 940	11 827	10 775	—	—	75 747	66 715
Documents d'archives textuels (Go ⁴)	—	—	—	—	5 520	1 026	5 520	1 026
Autres documents numériques	20 108 628	32 419 645	111 279	108 438 ²	428 594	445 860	20 648 501	32 973 943 ²

1. m : mètre.

2. Ces nombres sont différents de ceux publiés dans le rapport annuel 2019-2020.

3. Dans le cas des archives, la base de calcul est la pièce, soit la plus petite unité archivistique indivisible.

4. Go : gigaoctet.

10. Collections patrimoniales et fonds d'archives en ligne au 31 mars

	2021	2020
Nombre de documents des collections patrimoniales et fonds d'archives en ligne	24 363 629	18 466 201
Nombre de consultations de documents des collections patrimoniales et fonds d'archives en ligne	24 331 309	12 035 141

11. Programme de catalogage avant publication (CIP)

	2020-2021	2019-2020
Demandes reçues	2 949	3 203
Éditeurs participants	217	268

12. Numéro international normalisé du livre (ISBN)

	2020-2021	2019-2020
Nombre de registres d'ISBN attribués aux éditeurs du secteur privé	1 018 ¹	843
Nombre d'ISBN attribués aux ministères et organismes du gouvernement du Québec	2 716 ¹	2 769

13. Programmes de soutien aux archives – Subventions accordées

Région	Soutien au traitement des archives		Soutien aux archives privées ²	
	2020-2021 \$	2019-2020 \$	2020-2021 \$	2019-2020 \$
01 – Bas-Saint-Laurent	5 000,00	15 023,00	59 204,75	52 154,25
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	23 924,00	13 612,00	134 471,16	124 767,72
03 – Capitale-Nationale	35 997,00	34 694,00	84 068,45	92 491,50
04 – Mauricie	10 798,00	—	2 762,50	18 276,31
05 – Estrie	15 877,00	15 355,00	114 918,07	94 983,08
06 – Montréal	57 167,00	61 113,00	107 759,53	86 720,54
07 – Outaouais	11 790,00	11 118,00	37 573,50	32 263,83
08 – Abitibi-Témiscamingue	5 125,00	10 916,00	94 926,36	72 969,98
09 – Côte-Nord	5 000,00	5 454,00	22 762,50	31 338,44
10 – Nord-du-Québec	7 500,00	—	22 762,50	27 887,58
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	10 764,00	5 540,00	58 649,60	71 357,64
12 – Chaudière-Appalaches	9 000,00	7 500,00	33 421,39	29 355,07
13 – Laval	10 000,00	9 000,00	33 190,95	29 411,67
14 – Lanaudière	—	9 000,00	56 996,72	44 603,01
15 – Laurentides	20 700,00	5 400,00	70 932,05	80 549,17
16 – Montérégie	11 814,00	41 980,00	212 890,42	177 708,76
17 – Centre-du-Québec	13 844,00	8 595,00	60 447,05	53 161,45
Total	254 300,00	254 300,00	1 207 737,50	1 120 000,00

1. Il est à noter que le nombre d'ISBN attribués est tributaire de l'activité éditoriale. Ce nombre peut donc varier sensiblement d'une année à l'autre.

2. Programme destiné aux services d'archives privées agréés.

14. Approbation de calendriers de conservation

	2020-2021	2019-2020
Nouveaux / refondus	91	100
Modifiés	221	293

15. Interventions dans le cadre de la fonction-conseil auprès des milieux professionnels par pilier

	2020-2021	2019-2020
Grande Bibliothèque	590	648
Bibliothèque nationale	32	55
Archives nationales	4 950	5 897

États financiers

de l'exercice clos le 31 mars 2021

- 78 Rapport de la direction
- 79 Rapport de l'auditeur indépendant
- 81 État des résultats
- 82 État de l'excédent cumulé
- 83 État de la situation financière
- 84 État de la variation de la dette nette
- 85 État des flux de trésorerie
- 86 Notes complémentaires

Rapport de la direction

Les états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et des jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

La présidente-directrice générale par intérim,



Anne Milot

Le directeur général de l'administration et des finances,



Martin Giroux

Montréal, le 23 juin 2021



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et l'état des résultats, l'état de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

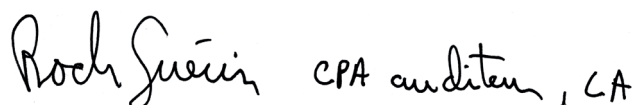
- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la méthode comptable relative à la constatation des subventions du gouvernement du Québec expliqué à la note 3, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

 Roch Guérin CPA auditeur, CA

Roch Guérin, CPA auditeur, CA
Directeur principal

Montréal, le 23 juin 2021

État des résultats

de l'exercice clos le 31 mars 2021

	2021 Budget	2021 Réel	2020 Réel (redressé note 3)
REVENUS			
Contributions du gouvernement du Québec			
Fonctionnement	46 988 424 \$	49 101 825 \$	45 599 525 \$
Centres d'archives privées	1 374 300	1 374 300	1 374 300
Cinémathèque	481 475	481 475	481 475
Contributions pour le maintien d'actifs		5 048 440	5 104 588
Catalogue des bibliothèques du Québec et Service québécois de traitement documentaire (note 13)	3 272 246	3 209 067	3 079 105
Autres contributions (note 13)	528 526	431 288	682 891
Revenus reportés	14 832	51 948	17 493
Intérêts	4 022 261	4 046 382	4 409 725
Virements des contributions reportées (note 13)	17 885 556	15 185 590	14 864 085
Contributions de la Ville de Montréal (note 4)			
Fonctionnement	12 120 354	9 330 065	12 676 625
Bibliothèque Saint-Sulpice (note 13)	328 660	3 096 949	—
Plan culturel numérique (note 13)	19 154	—	64 635
Contribution du gouvernement du Canada			
Jeunesse Canada au travail	45 000	43 936	40 199
Autres contributions (note 13)	248 084	242 958	224 442
Autres revenus	1 187 870	1 204 140	3 275 741
Intérêts	200 000	221 326	835 801
	88 716 742	93 069 689	92 730 630
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	42 162 389	43 040 713	41 710 152
Loyer	6 741 775	6 747 808	6 899 871
Services professionnels, administratifs et autres	7 347 664	7 363 775	7 749 066
Fournitures et approvisionnements	5 140 227	5 064 809	4 996 892
Taxes et permis	5 007 397	4 955 323	5 033 557
Entretien et réparations	3 251 104	3 195 730	3 272 828
Publicité et communication	602 233	789 152	1 070 338
Frais de déplacement et de représentation	67 859	32 168	227 844
Contributions octroyées aux centres d'archives privées	1 584 300	1 464 800	1 374 300
Contributions octroyées à la Cinémathèque	481 475	481 475	481 475
Amortissement des immobilisations corporelles	16 229 207	15 811 335	15 299 396
Perte nette à la cession et radiation d'immobilisations corporelles	100 000	3 186 357	208 829
Frais financiers (note 5)	4 461 071	4 482 765	5 236 205
Fonds patrimonial (note 6)	358 000	330 205	277 539
	93 534 701	96 946 415	93 838 292
DÉFICIT DE L'EXERCICE	(4 817 959) \$	(3 876 726) \$	(1 107 662) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'excédent cumulé de l'exercice clos le 31 mars 2021

	2021 Budget	2021 Réel	2020 Réel (redressé note 3)
Déficit cumulé au début de l'exercice déjà établi	(38 839 503) \$	(41 859 244) \$	(38 839 503) \$
Modification comptable (note 3)		66 704 632	64 792 553
Excédent cumulé au début de l'exercice redressé		24 845 388	25 953 050
Déficit de l'exercice	(4 817 959)	(3 876 726)	(1 107 662)
Excédent (déficit) cumulé à la fin de l'exercice	(43 657 462) \$	20 968 662 \$	24 845 388 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière

au 31 mars 2021

	2021	2020 (redressé note 3)
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie (note 7)	29 390 292 \$	28 895 882 \$
Débiteurs (note 8)	2 505 770	4 514 662
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec (note 3)	189 313 519	186 868 604
Stocks	65 105	86 773
	221 274 686	220 365 921
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 9)	20 809 932	9 979 764
Intérêts courus à payer	400 440	446 011
Provision pour congés de maladie (note 10)	3 316 988	3 336 137
Provision pour vacances (note 10)	4 699 911	4 172 115
Emprunts (note 11)	44 162 546	26 757 886
Dettes (note 12)	144 469 400	160 050 158
Revenus reportés	—	51 948
Contributions reportées (note 13)	124 105 139	137 943 040
	341 964 356	342 737 059
DETTE NETTE	(120 689 670)	(122 371 138)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 14)	139 432 740	144 163 702
Charges payées d'avance	2 225 592	3 052 824
	141 658 332	147 216 526
EXCÉDENT CUMULÉ	20 968 662 \$	24 845 388 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La présidente du conseil d'administration,


Isabelle Dubois

La présidente-directrice générale par intérim,


Anne Milot

État de la variation de la dette nette de l'exercice clos le 31 mars 2021

	2021 Budget	2021 Réel	2020 Réel (redressé note 3)
DÉFICIT DE L'EXERCICE	(4 817 959) \$	(3 876 726) \$	(1 107 662) \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(16 777 922)	(14 266 730)	(12 902 175)
Amortissement des immobilisations corporelles	16 229 207	15 811 335	15 299 396
Perte nette à la cession et radiation d'immobilisations corporelles	100 000	3 186 357	208 829
	(448 715)	4 730 962	2 606 050
Acquisition des charges payées d'avance	(3 100 000)	(2 225 592)	(3 052 824)
Utilisation des charges payées d'avance	3 052 824	3 052 824	3 158 018
	(47 176)	827 232	105 194
DIMINUTION (AUGMENTATION) DE LA DETTE NETTE	(5 313 850)	1 681 468	1 603 582
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	(122 371 138)	(189 075 770)	(188 767 273)
Modification comptable (note 3)		66 704 632	64 792 553
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE REDRESSÉ		(122 371 138)	(123 974 720)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(127 684 988) \$	(120 689 670) \$	(122 371 138) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

de l'exercice clos le 31 mars 2021

	2021	2020 (redressé note 3)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit de l'exercice	(3 876 726) \$	(1 107 662) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Ajustement relatif au remboursement de la dette à long terme	(17 755 323)	(17 501 325)
Amortissement des immobilisations corporelles	15 811 335	15 299 396
Perte nette à la cession et radiation d'immobilisations corporelles	3 186 357	208 829
Virement des revenus reportés	(51 948)	(17 493)
Virement des contributions reportées	(22 165 852)	(18 915 158)
	(24 852 157)	(22 033 413)
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement		
Débiteurs	2 008 892	1 393 294
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	(2 444 915)	1 071 911
Stocks	21 668	(46 362)
Créditeurs et charges à payer	12 529 428	1 653 116
Intérêts courus à payer	(45 571)	(12 592)
Provision pour congés de maladie	(19 149)	(473 479)
Provision pour vacances	527 796	329 630
Contributions reportées	8 327 951	16 438 559
Charges payées d'avance	827 232	105 194
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	(3 118 825)	(1 574 142)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(15 965 990)	(11 681 474)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	(15 965 990)	(11 681 474)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouveaux emprunts	19 982 940	13 752 296
Emprunts remboursés	(2 578 280)	(11 891 100)
Nouvelles dettes	2 652 852	11 891 100
Dettes remboursées	(478 287)	(452 405)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	19 579 225	13 299 891
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	494 410	44 275
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	28 895 882	28 851 607
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	29 390 292 \$	28 895 882 \$

Les données supplémentaires concernant les flux de trésorerie se trouvent à la note 15.
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

1. Constitution et mission

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) a été constituée par la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec* (RLRQ, chapitre B-1.2). Elle a pour mission d'offrir un accès démocratique à la culture et au savoir et d'agir à cet égard comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises. Elle exerce aussi le mandat de rassembler, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire québécois constitué par ses collections et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel, ainsi que les documents relatifs au Québec publiés à l'extérieur du Québec.

BAnQ a également pour mission d'encadrer, de soutenir et de conseiller les organismes publics en matière de gestion de leurs documents, d'assurer la conservation d'archives publiques, d'en faciliter l'accès et d'en favoriser la diffusion. Elle est aussi chargée de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées.

En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, BAnQ est mandataire de l'État. À ce titre, en vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3) et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LRC, 1985, 5^e suppl.), elle n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Incidences de la pandémie mondiale dues au nouveau coronavirus (COVID-19)

Au mois de mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété une pandémie mondiale due au nouveau coronavirus (COVID-19). Cette situation est en constante évolution et les mesures mises en place ont de nombreux impacts économiques à l'échelle mondiale.

Le 14 mars 2020, BAnQ a dû fermer ses portes afin de respecter les directives du gouvernement du Québec visant à contrer la propagation du virus.

Le gouvernement du Québec a autorisé, à compter du 8 juin 2020, la réouverture progressive des édifices. Au cours de l'année, l'ouverture des 12 édifices de BAnQ accessibles au public a été modifiée de façon variée, en fonction des directives gouvernementales relatives au passage en zone rouge des différentes régions. La Grande Bibliothèque a toutefois offert le prêt de documents pendant les périodes de fermeture partielle. Dès le 12 janvier 2021, l'aménagement d'espaces de travail sécuritaires à la Grande Bibliothèque a permis le retour des élèves et des étudiants, sans accès aux rayons, qui eux, sont redevenus accessibles à partir du 16 février 2021.

La suspension des frais de retard pour la durée de la pandémie, la chute des taux d'intérêt et la perte de revenus de stationnement en raison de la réduction des déplacements ont engendré des pertes significatives de revenus autonomes. Toutefois, BAnQ a vu sa contribution du gouvernement du Québec bonifiée afin d'atténuer ces pertes et de pouvoir assumer les dépenses supplémentaires d'entretien et de matériel de protection nécessaires au respect des normes imposées pour lutter contre la pandémie.

BAnQ a pris et continuera de prendre des mesures à la suite de ces événements afin d'en minimiser les répercussions sur les services offerts aux usagers. À la date de mise au point définitive des états financiers, la durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19 demeurent inconnues. Par conséquent, il n'est pas possible de déterminer son effet sur les résultats financiers, les flux de trésorerie et la situation financière de BAnQ pour les périodes futures.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers de BAnQ sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de BAnQ, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice présenté dans les états financiers.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Des estimations et des hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, notamment la provision pour congés de maladie, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, ainsi que l'évaluation des documents de bibliothèque radiés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu du fait qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

Instruments financiers

La trésorerie et les débiteurs, à l'exclusion des taxes à la consommation à recevoir, sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créditeurs et les charges à payer, à l'exclusion des charges sociales et des taxes à la consommation à payer, les intérêts courus à payer, la provision pour vacances, les emprunts et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction, s'il y a lieu, sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

REVENUS

Contributions

Les revenus provenant de contributions du gouvernement du Québec, de la Ville de Montréal et du gouvernement du Canada sont constatés dans l'exercice au cours duquel les faits qui donnent lieu à ces revenus se sont produits, dans la mesure où lesdites contributions sont autorisées, que BAnQ satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Ils sont comptabilisés en contributions reportées lorsque les stipulations créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Lorsqu'un passif est créé, les contributions reportées sont virées aux résultats à mesure que les conditions relatives aux passifs sont remplies.

Autres revenus

Les autres revenus sont générés par le stationnement, les amendes, les impressions, les reproductions, les ventes et la prestation de services divers. Ils sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- la livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

Intérêts

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés en fonction du nombre de jours de détention de la trésorerie au cours de l'exercice.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie

La trésorerie se compose de soldes bancaires.

Stocks

Les stocks destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

2. Principales méthodes comptables (suite)

PASSIF

Avantages sociaux

Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés pour vacances dus aux employés sont comptabilisées à titre de passif dans la provision pour vacances. Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire, puisque BAnQ estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés selon le mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation de journées de maladie par les employés.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que BAnQ ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers de BAnQ sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût des immobilisations corporelles, à l'exception de celui des terrains qui n'est pas amorti, est amorti à partir de leur date d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative suivante :

Bâtiments	De 10 à 40 ans
Stationnement	40 ans
Mobilier et équipement	De 4 à 10 ans
Équipements informatiques et de télécommunication	De 5 à 10 ans
Progiciels développés et logiciels	De 3 à 10 ans
Documents de bibliothèque et frais de reliure	De 3 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Le coût des immobilisations corporelles comprend le prix d'achat, les frais d'installation et les frais de financement reliés à leur acquisition jusqu'à la date de leur mise en service.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de BAnQ de fournir des biens et des services ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value est portée à l'état des résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Les œuvres d'art ne sont pas comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles du fait qu'il est impossible de faire une estimation raisonnable des avantages économiques futurs se rattachant à ces biens. Leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel celles-ci sont acquises.

2. Principales méthodes comptables (suite)

ACTIFS NON FINANCIERS (suite)

Collections

Les documents de bibliothèque sont destinés au prêt ou à la consultation courante et font partie des immobilisations corporelles. Compte tenu de leur nature particulière, les documents du fonds patrimonial, décrits à la note 6, sont exclus de la définition des immobilisations corporelles et ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière. Les documents patrimoniaux acquis à l'encontre de paiements sont imputés aux résultats de l'exercice en cours. Les documents patrimoniaux acquis par donation dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou par le Conseil national d'évaluation des archives, ainsi que les dons n'ayant pas fait l'objet d'expertise et les documents patrimoniaux acquis par dépôt légal ne sont pas constatés dans les états financiers en raison de leur coût nul.

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés selon leur valeur comptable. Quant aux services reçus gratuitement, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. Modification comptable

Paiements de transfert

BAnQ a acquis au fil des années des immobilisations et a réalisé d'autres dépenses pour lesquelles une aide financière sera ou a été octroyée par le gouvernement du Québec, sous la forme de remboursement de l'emprunt contracté.

Auparavant, cette aide financière était comptabilisée à titre de subvention à recevoir lorsqu'elle était autorisée par le Parlement québécois et que les travaux admissibles étaient réalisés par BAnQ. L'autorisation parlementaire suivait généralement le rythme du remboursement des emprunts contractés par BAnQ.

Le 9 mars 2021, le gouvernement a annoncé sa décision de modifier l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert. Cette modification entraîne une comptabilisation plus rapide des subventions à recevoir dans les états financiers de BAnQ puisqu'elle se fera sur la période de réalisation des travaux admissibles de BAnQ.

Cette modification a été appliquée rétroactivement avec redressement des états financiers des exercices antérieurs. Le tableau suivant présente le redressement au 31 mars 2020 ainsi que l'incidence sur les soldes au 31 mars 2021, à titre comparatif. Ceci a eu pour effet d'augmenter (de diminuer) les postes suivants des états financiers :

3. Modification comptable (suite)

	2021	2020
État des résultats et État de l'excédent cumulé		
Contributions du gouvernement du Québec	2 114 670 \$	1 912 079 \$
Déficit de l'exercice	(2 114 670)	(1 912 079)
Excédent cumulé au début de l'exercice	(66 704 632)	(64 792 553)
Excédent cumulé à la fin de l'exercice	(68 819 302)	(66 704 632)
État de la situation financière		
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	187 578 519 \$	186 868 604 \$
Contributions reportées	118 759 217	120 163 972
Dette nette et excédent cumulé	(68 819 302)	(66 704 632)
État de la variation de la dette nette		
Dette nette au début de l'exercice	(66 704 632) \$	(64 792 553) \$
Déficit de l'exercice	(2 114 670)	(1 912 079)
Dette nette à la fin de l'exercice	(68 819 302)	(66 704 632)
État des flux de trésorerie		
Déficit de l'exercice	(2 114 670) \$	(1 912 079) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Virement des contributions reportées	15 185 590	14 864 085
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement		
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	709 915	(1 071 911)
Contributions reportées	(13 780 835)	(11 880 095)
Augmentation de la trésorerie	— \$	— \$

4. Contributions de la Ville de Montréal

BAnQ, antérieurement la Bibliothèque nationale du Québec, avait signé une entente-cadre le 26 janvier 2004 avec la Ville de Montréal et la ministre de la Culture et des Communications concernant l'acquisition, par la Bibliothèque nationale du Québec, de la collection de la Bibliothèque centrale de Montréal et des ressources matérielles afférentes, de même que la conservation, l'enrichissement et le traitement documentaire de la collection. Cette entente prévoyait également le prêt de personnel de la Ville de Montréal. Le 19 août 2016, BAnQ, la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications ont signé une nouvelle entente dont la date d'entrée en vigueur rétroactive était le 1^{er} janvier 2016. Cette entente s'est terminée le 1^{er} janvier 2021. Les négociations pour le renouvellement de l'entente sont en cours.

La somme versée par la Ville de Montréal correspond au montant de sa contribution après déduction du traitement et des avantages sociaux des employés que celle-ci a prêtés à BAnQ.

BAnQ et la Ville de Montréal ont aussi signé une entente le 30 janvier 2017 pour faire revivre la bibliothèque Saint-Sulpice sous la forme de deux espaces à la fois distincts et communicants : une première zone destinée aux adolescents, composée d'une bibliothèque et d'un médialab, et, dans une seconde zone, un laboratoire de fabrication ancré dans les technologies de pointe et s'adressant à l'ensemble de la population. Une contribution totale de 17 000 000 \$ a été octroyée à BAnQ pour la réalisation de ce projet. BAnQ a été informée le 26 octobre 2020 que le projet n'était pas retenu par la ministre de la Culture et des Communications. Le solde inutilisé de la contribution octroyée par la Ville de Montréal a donc été reclassé vers les charges à payer (notes 9 et 13).

5. Frais financiers

	2021	2020
Intérêts sur la dette	4 343 369 \$	4 756 364 \$
Intérêts sur emprunts	118 307	447 955
Intérêts et frais bancaires	21 089	31 886
	4 482 765 \$	5 236 205 \$

6. Fonds patrimonial

Le fonds patrimonial de BAnQ contient deux grandes composantes, soit les collections patrimoniales et les fonds d'archives. Les collections patrimoniales comprennent les catégories suivantes de documents : livres, journaux, revues, enregistrements sonores, partitions, publications numériques et microformes, ainsi que les collections spéciales, particulières par leur rareté, leur support matériel ou leur format, qui comprennent les livres anciens, les estampes, les livres d'artistes et ouvrages de bibliophilie, les reliures d'art, les affiches, les programmes de spectacles, les cartes postales, les cartes géographiques, l'iconographie documentaire et les reproductions d'œuvres d'art. Les collections patrimoniales comprennent également des documents cinématographiques et télévisuels.

Le fonds patrimonial comprend également les archives des ministères et des organismes gouvernementaux depuis le Régime français, les archives judiciaires (1644-1985) et civiles (registres d'état civil, actes notariaux, greffes d'arpenteurs) ainsi que des archives privées (individus, familles, entreprises, industries, commerces, etc.). Aux documents textuels s'ajoutent des photographies, dessins et caricatures, gravures, cartes et plans, photographies aériennes, documents architecturaux, films et vidéos, bandes magnétiques et disques appartenant aux mêmes catégories.

Ces documents patrimoniaux ont une valeur culturelle et historique. Ils sont rassemblés en vue d'être conservés de manière permanente et diffusés. La valeur des documents patrimoniaux acquis par achat par BAnQ au cours de l'exercice s'établit à 330 205 \$ (277 539 \$ en 2020). De plus, la valeur des documents patrimoniaux acquis par donation par BAnQ au cours de l'exercice et dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou par le Conseil national d'évaluation des archives s'établit à 1 701 095 \$ (4 020 445 \$ en 2020).

7. Trésorerie

Aux 31 mars 2021 et 2020, le taux d'intérêt des comptes courants de BAnQ était de 0,15 %. Afin d'assurer une bonne gestion de la trésorerie, BAnQ utilise aussi un compte bancaire à taux préférentiel pour gérer ses excédents de trésorerie. Le taux d'intérêt de ce compte bancaire a été de 0,85 % tout au long de l'année (entre 0,90 % et 2,45 % en 2020).

8. Débiteurs

	2021	2020
Contributions de la Ville de Montréal	292 913 \$	2 919 999 \$
Taxes à la consommation à recevoir	1 660 636	1 050 470
Autres	552 221	544 193
	2 505 770 \$	4 514 662 \$

9. Crédoiteurs et charges à payer

	2021	2020
Ville de Montréal (notes 4 et 13)	10 637 184 \$	— \$
Fournisseurs	4 752 505	6 276 689
Traitements	3 810 109	2 169 869
Charges sociales	1 610 134	1 533 206
	20 809 932 \$	9 979 764 \$

10. Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

Les membres du personnel de BAnQ participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des employés fédéraux intégrés auprès du gouvernement du Québec (RREFQ), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Ils sont administrés par Retraite Québec.

Au 1^{er} janvier 2021, le taux de cotisation au RREGOP est passé de 10,63 % à 10,33 % de la masse salariale admissible et le taux du RRPE et du RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré le même à 12,29 % de la masse salariale admissible. Pour le RREFQ, il y a eu congé de primes pour les années civiles 2015 à 2021 inclusivement.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE. Pour les années civiles 2020 et 2021, le montant de compensation à verser par l'employeur (part des participants et part de l'employeur) qui sera déterminé par Retraite Québec sera basé sur la perte assumée par la caisse des participants au RRPE en raison du transfert de participants en provenance du RREGOP.

Ainsi, BAnQ a estimé un montant de compensation à 6,00 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2021 (5,94 % en 2020).

Les cotisations de BAnQ, y compris le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 3 173 343 \$ (3 212 125 \$ en 2020). Les obligations de BAnQ envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2021	2020
Solde au début de l'exercice	3 336 137 \$	3 809 616 \$
Charges de l'exercice	940 007	796 797
Prestations versées au cours de l'exercice	(959 156)	(1 270 276)
Solde à la fin de l'exercice	3 316 988 \$	3 336 137 \$

BAnQ dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie qui engendre des obligations à long terme dont elle assume les coûts en totalité. Les modalités du programme diffèrent selon la catégorie d'emploi et la date d'accumulation des journées de congé (avant ou après le 1^{er} avril 2017). Les employés cadres n'accumulent pas de journées de congé de maladie, mais bénéficient de conditions d'utilisation du programme à l'égard des journées accumulées en date de leur promotion, le cas échéant.

10. Avantages sociaux futurs (suite)

Depuis le 1^{er} avril 2017 pour les fonctionnaires (1^{er} avril 2019 pour les professionnels), ceux-ci accumulent dans une nouvelle réserve les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement jusqu'à un maximum de 20 jours. Toute journée excédentaire est payable à la fin de l'année civile. La réserve est monnayable en totalité en cas de cessation du lien d'emploi, mais ne peut être utilisée lors d'un départ en préretraite. La réserve accumulée au 31 mars 2017 pour les fonctionnaires et au 31 mars 2019 pour les professionnels selon les anciennes dispositions a été transférée dans la nouvelle réserve jusqu'à concurrence d'un maximum de 20 jours. Le solde résiduel pourra être utilisé comme journées pleinement rémunérées lors d'un départ en préretraite ou dans le cadre du travail jusqu'au 31 mars 2022 pour les fonctionnaires et 31 mars 2024 pour les professionnels. Tout solde résiduel à cette date sera monnayé à 70 % en 2022-2023 pour les fonctionnaires et 2024-2025 pour les professionnels.

Les obligations à long terme rattachées aux programmes concernant les congés de maladie sont établies à l'aide d'une méthode qui en répartit le coût sur la durée de la carrière active des employés et augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à BANQ.

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes, au 31 mars 2021 :

	Taux d'indexation		Taux d'actualisation		Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	
	%	%	%	%		
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
RREGOP	2,50	2,50	De 0,00 à 2,66	De 0,00 à 2,47	De 0 à 15 ans	De 0 à 16 ans
RRPE et RRAS	2,50	2,50	2,39	2,06	11 ans	11 ans

Provision pour vacances

	2021	2020
Solde au début de l'exercice	4 172 115 \$	3 842 485 \$
Charges de l'exercice	3 148 379	3 320 727
Prestations versées au cours de l'exercice	(2 620 583)	(2 991 097)
Solde à la fin de l'exercice	4 699 911 \$	4 172 115 \$

11. Emprunts

BAnQ est autorisée par décret du gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, jusqu'à concurrence d'un montant total de 98 704 187 \$ (83 809 313 \$ en 2020), aux fins suivantes :

	2021	2020
Maintien des actifs	48 094 281 \$	36 019 832 \$
Centre de collection et de conservation de Montréal	30 084 181	30 084 181
Stratégie culturelle numérique	11 649 340	10 765 590
Ressources informationnelles	6 250 385	5 222 710
Remplacement de mobilier à la Grande Bibliothèque	808 000	808 000
Acquisition de documents numériques	1 818 000	909 000
	98 704 187 \$	83 809 313 \$

Les sommes empruntées portent intérêt au taux moyen des acceptations bancaires à un mois, moins 0,10 % (taux moyen des acceptations bancaires à un mois, plus 0,30% en 2020). Au 31 mars 2021, le taux d'intérêt sur les emprunts temporaires s'établit à 0,3125 % (1,28250 % au 31 mars 2020) et le solde de ces emprunts se répartit comme suit :

	2021	2020
Emprunts sur marge de crédit auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Maintien des actifs	44 162 546 \$	26 757 886 \$

12. Dettes

	2021	2020
Emprunts sur les billets à long terme auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Portant intérêt au taux de 1,577 %, échu au 1 ^{er} décembre 2020	— \$	43 101 \$
Portant intérêt au taux de 1,552 %, échu au 1 ^{er} mars 2021	—	40 000
Portant intérêt au taux de 1,354 %, remboursable par versements annuels de 28 271 \$ jusqu'au 1 ^{er} avril 2021	27 966	55 932
Portant intérêt au taux de 1,971 %, remboursable par versements annuels de 42 181 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2022	42 000	84 000
Portant intérêt au taux de 2,961 %, remboursable par versements annuels de 1 624 767 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2023	4 840 181	6 453 575
Portant intérêt au taux de 2,934 %, remboursable par versements annuels de 2 536 487 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2023	7 560 000	10 080 000
Portant intérêt au taux de 3,271 %, remboursable par versements annuels de 1 866 679 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2024	7 418 183	9 272 726
Portant intérêt au taux de 2,171 %, remboursable par versements annuels de 1 529 945 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2025	6 080 000	7 600 000
Portant intérêt au taux de 2,662 %, remboursable par versements annuels de 2 587 594 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2024 et par un versement de 54 339 477 \$ le 1 ^{er} septembre 2025	63 819 483	66 372 263
Portant intérêt au taux de 2,344 %, remboursable par versements annuels de 1 478 083 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2026	8 810 851	10 279 326
Portant intérêt au taux de 2,573 %, remboursable par versements annuels de 1 314 407 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2027	7 835 182	9 141 045
Portant intérêt au taux de 2,454 %, remboursable par versements annuels de 1 732 372 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2027	10 326 670	12 047 782
Portant intérêt au taux de 3,005 %, remboursable par versements annuels de 1 433 015 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2028	9 965 900	11 389 600
Portant intérêt au taux de 3,008 %, remboursable par versements annuels de 183 008 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2028	1 454 545	1 636 364
Portant intérêt au taux de 2,314 %, remboursable par versements annuels de 1 024 128 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2029	8 152 880	9 171 990
Portant intérêt au taux de 1,847 %, remboursable par versements annuels de 170 837 \$ jusqu'au 31 mars 2029	1 360 000	1 530 000
Portant intérêt au taux de 1,345 %, remboursable par versements annuels de 255 199 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2030	2 286 000	—
Portant intérêt au taux de 4,926 %, remboursable par versements annuels de 317 617 \$ jusqu'au 1 ^{er} avril 2031	3 465 836	3 780 913
	143 445 677 \$	158 978 617 \$
Emprunts sur les billets à long terme auprès de la Société québécoise des infrastructures		
Portant intérêt au taux de 4,28 %, remboursable par versements mensuels de 6 027 \$ jusqu'au 30 avril 2023 incluant les intérêts	143 946 \$	208 564 \$
Portant intérêt au taux de 2,15 %, remboursable par versements mensuels de 3 952 \$ jusqu'au 31 juillet 2030 incluant les intérêts	400 694	439 043
Portant intérêt au taux de 2,15 %, remboursable par versements mensuels de 3 735 \$ jusqu'au 31 octobre 2030 incluant les intérêts	387 885	423 934
Portant intérêt au taux de 2,36 %, remboursable par versements mensuels de 2 263 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2025 incluant les intérêts	91 198	—
	1 023 723 \$	1 071 541 \$
	144 469 400 \$	160 050 158 \$

12. Dettes (suite)

Tous les remboursements du capital et les intérêts des emprunts du fonds des activités financées par le Fonds de financement du Québec décrits ci-dessus sont garantis par une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur chacune des contributions accordées à BAnQ par le ministre de la Culture et des Communications au fur et à mesure que le capital et les intérêts sur les emprunts à long terme deviennent dus et payables en accord avec les modalités de chacun des emprunts, à l'exception de la dette pour la construction du stationnement au montant de 3 465 836 \$ (3 780 913 \$ en 2020). Les versements effectués au titre des contributions sont transmis directement au Fonds de financement.

Le montant des versements en capital à effectuer sur les dettes au cours des prochains exercices se détaille comme suit :

2022	18 290 191 \$
2023	18 224 769
2024	18 162 521
2025	13 997 604
2026	62 331 000
2027 et suivants	14 842 842
	145 848 927 \$

13. Contributions reportées

	2021	2020 (redressé note 3)
Solde au début de l'exercice		
Gouvernement du Québec	123 198 093 \$	126 119 267 \$
Ville de Montréal	13 734 133	13 779 721
Autres	1 010 814	520 651
	137 943 040	140 419 639
Contributions octroyées au cours de l'exercice		
Gouvernement du Québec	18 962 135	15 704 907
Ville de Montréal	—	19 047
Autres	3 000	714 605
	18 965 135	16 438 559
Virements aux résultats de l'exercice		
Gouvernement du Québec	(18 825 945)	(18 626 081)
Ville de Montréal	(3 096 949)	(64 635)
Autres	(242 958)	(224 442)
	(22 165 852)	(18 915 158)
Remboursement des contributions		
Ville de Montréal (notes 4 et 9)	(10 637 184)	—
Solde à la fin de l'exercice		
Gouvernement du Québec	123 334 283	123 198 093
Ville de Montréal	—	13 734 133
Autres	770 856	1 010 814
Solde à la fin de l'exercice	124 105 139 \$	137 943 040 \$

14. Immobilisations corporelles

									2021	2020
	Terrains	Bâtiments ¹	Stationnement	Mobilier et équipement	Équipements informatiques et de télécommunication	Progiciels développés et logiciels ²	Documents de bibliothèque et frais de reliure	Améliorations locatives	TOTAL	TOTAL
Coût	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	13 746 483	105 348 446	7 749 078	23 611 115	25 939 429	38 952 957	118 513 045	2 408 280	336 268 833	326 318 383
Acquisitions	—	602 894	—	1 925 293	1 500 383	3 915 162	6 210 144	112 854	14 266 730	12 902 175
Cessions et radiations	—	(3 123 675)	—	(195 141)	(6 989)	(19 675)	(1 516 296)	—	(4 861 776)	(2 951 725)
Solde à la fin de l'exercice	13 746 483	102 827 665	7 749 078	25 341 267	27 432 823	42 848 444	123 206 893	2 521 134	345 673 787	336 268 833
Amortissement cumulé										
Solde au début de l'exercice	—	38 789 919	2 828 310	18 492 783	19 347 865	25 973 323	85 264 794	1 408 137	192 105 131	179 548 631
Amortissement de l'exercice	—	2 744 117	203 184	1 257 961	1 908 527	1 996 682	7 545 975	154 889	15 811 335	15 299 396
Cessions et radiations	—	(25 089)	—	(120 403)	(461)	(13 171)	(1 516 295)	—	(1 675 419)	(2 742 896)
Solde à la fin de l'exercice	—	41 508 947	3 031 494	19 630 341	21 255 931	27 956 834	91 294 474	1 563 026	206 241 047	192 105 131
Valeur comptable nette au 31 mars 2021	13 746 483	61 318 718	4 717 584	5 710 926	6 176 892	14 891 610	31 912 419	958 108	139 432 740	
Valeur comptable nette au 31 mars 2020	13 746 483	66 558 527	4 920 768	5 118 332	6 591 564	12 979 634	33 248 251	1 000 143		144 163 702

1. À la suite de la décision du ministère de la Culture et des Communications d'annuler le projet prévu à la bibliothèque Saint-Sulpice, des immobilisations au coût de 2 835 275 \$ capitalisées relativement à ce projet ont été radiées.

2. Des progiciels développés à l'interne, d'une valeur capitalisée de 765 409 \$, étaient en voie de réalisation au 31 mars 2021 (800 661 \$ au 31 mars 2020).

15. Données supplémentaires concernant les flux de trésorerie

	2021	2020
Intérêts payés	4 392 903 \$	5 114 567 \$
Opérations relatives aux activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles présentées dans les créditeurs et les charges à payer	233 062 \$	1 932 322 \$

16. Opérations entre apparentés

BAnQ est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à un contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, à leurs proches parents, ainsi qu'aux entités dont une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du conseil de direction.

BAnQ n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre BAnQ et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités dont ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

17. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, BAnQ est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer adéquatement les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les effets potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. BAnQ est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent BAnQ à un risque de crédit sont composés de la trésorerie et des débiteurs (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir).

Le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au minimum puisque celle-ci est investie auprès d'institutions financières réputées.

BAnQ n'est pas exposée à un risque de crédit significatif en ce qui concerne ses débiteurs puisque la majorité de ceux-ci sont des apparentés inclus dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec ou de la Ville de Montréal. Ainsi, le risque de crédit est faible compte tenu de l'assurance élevée du recouvrement de ces débiteurs.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, aucune charge pour créances douteuses n'a été comptabilisée (176 279 \$ en 2020). BAnQ est d'avis que les provisions pour perte de crédit sont suffisantes pour couvrir le risque de non-paiement et estime que la qualité du crédit des actifs financiers qui ne sont ni dépréciés ni en souffrance au 31 mars 2021 est bonne.

La valeur comptable de la trésorerie et des débiteurs représentant l'exposition maximale de BAnQ au risque de crédit se détaille comme suit :

	2021	2020
Trésorerie	29 390 292 \$	28 895 882 \$
Débiteurs	845 134	3 464 192
	30 235 426 \$	32 360 074 \$

17. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Le classement chronologique des débiteurs, à l'exception de la provision pour créances douteuses, se détaille comme suit :

	2021	2020
Courants	132 952 \$	1 956 438 \$
0 à 30 jours	477 152	1 608 070
31 à 60 jours	2 709	69 522
61 à 90 jours	305	22 033
91 jours et plus	338 527	73 413
	951 645 \$	3 729 476 \$

La provision pour créances douteuses se détaille comme suit :

	2021	2020
Solde au début de l'exercice	(265 284) \$	(309 201) \$
Charge de l'exercice	—	(176 279)
Montants radiés et recouvrés	158 773	220 196
Solde à la fin de l'exercice	(106 511) \$	(265 284) \$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que BANQ ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que BANQ ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

BANQ considère qu'elle détient suffisamment de liquidités et de facilités de crédit pour avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à BANQ les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'un ou l'autre des emprunts à court terme.

Afin d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts à long terme du fonds des opérations, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à BANQ les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les respecter pour ces emprunts.

Les flux de trésorerie contractuels non actualisés représentant les versements d'intérêts et de capital relativement aux passifs financiers de l'entité se détaillent comme suit :

Au 31 mars 2021	Moins d'un an	De 1 an à 3 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	19 199 798 \$	— \$	— \$	— \$	19 199 798 \$
Intérêts courus à payer	400 440	—	—	—	400 440
Provision pour vacances	4 699 911	—	—	—	4 699 911
Emprunts	44 162 546	—	—	—	44 162 546
Dettes	21 654 822	58 766 197	72 017 499	7 211 597	159 650 115
	90 117 517 \$	58 766 197 \$	72 017 499 \$	7 211 597 \$	228 112 810 \$

17. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Au 31 mars 2020	Moins d'un an	De 1 an à 3 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	8 446 558 \$	— \$	— \$	— \$	8 446 558 \$
Intérêts courus à payer	446 011	—	—	—	446 011
Provision pour vacances	4 172 115	—	—	—	4 172 115
Emprunts	26 757 886	—	—	—	26 757 886
Dettes	21 873 552	63 564 238	79 409 226	14 531 097 \$	179 378 113
	61 696 122 \$	63 564 238 \$	79 409 226 \$	14 531 097 \$	219 200 683 \$

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix de marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. BAnQ est exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Pour les dettes, lesquelles portent intérêt à un taux fixe, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur de celles-ci. Toutefois, puisque les dettes sont comptabilisées au coût après amortissement et que BAnQ prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu, elle n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt.

Les emprunts portent intérêt à un taux variable et exposent donc BAnQ à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt. Puisque les intérêts sur les emprunts seront pris en charge par le gouvernement du Québec advenant l'inexécution de ses obligations par BAnQ, celle-ci n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt.

18. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2020 ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2021.

Annexes

- 102 1. Déclaration de services aux citoyens
- 104 2. Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants

ANNEXE 1

Déclaration de services aux citoyens

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, ci-après « BAnQ », est une institution culturelle à vocation bibliothéconomique et archivistique d'envergure nationale. Elle est chargée de la conservation, de la diffusion et de la mise en valeur du patrimoine documentaire québécois et d'une collection universelle. Elle offre une large gamme de ressources et de services à l'ensemble des Québécois. Agissant comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises, BAnQ leur propose de plus des services de soutien-conseil tant dans le domaine de la bibliothéconomie que dans celui de l'archivistique.

À ce titre, la Loi sur les archives confère à BAnQ un pouvoir d'intervention et de conseil dans la gestion des documents actifs, semi-actifs et inactifs des ministères et organismes publics et lui confie la charge de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées.

Sa mission

La mission de BAnQ est multiple :

- elle rassemble et conserve en permanence, selon les normes les plus élevées en la matière, le patrimoine documentaire québécois publié, de même que tout document relatif au Québec publié à l'extérieur du Québec;
- elle rassemble et conserve le patrimoine archivistique témoignant de l'histoire collective des Québécois;
- elle diffuse et met en valeur le patrimoine documentaire québécois publié, une collection universelle ainsi que les archives placées sous sa garde;
- elle offre un accès à la culture et au savoir universel.

Elle accomplit cette mission dans des lieux physiques et virtuels d'accès libre et gratuit pour tous les Québécois.

Fort de cette mission, BAnQ poursuit les objectifs suivants :

- valoriser la lecture, la recherche et l'enrichissement des connaissances;
- stimuler l'intérêt des Québécois à l'égard de leur patrimoine commun;
- promouvoir la diffusion des archives auprès de la population;
- promouvoir l'édition québécoise;
- faciliter l'autoformation continue;
- collaborer avec les milieux de l'éducation en matière de formation et de recherche;

- favoriser l'intégration des nouveaux arrivants;
- renforcer la coopération et les échanges entre les bibliothèques;
- stimuler la participation québécoise au développement de la bibliothèque virtuelle.

Ses engagements

BAnQ s'engage à :

- constituer, maintenir, développer, conserver et diffuser :
 - des collections patrimoniales;
 - une collection universelle;
 - des fonds et collections d'archives;
- favoriser un accès optimal à ses collections et à ses fonds;
- faire respecter, par ses administrateurs et par tous les membres de son personnel, ses codes de déontologie et d'éthique;
- prendre les mesures susceptibles de favoriser l'autonomie de l'utilisateur et sa liberté de consultation, de lecture et d'information dans le respect des lois;
- implanter, maintenir et développer une philosophie de gestion qui privilégie, en permanence, l'excellence de son approche client;
- rendre compte publiquement de sa gestion sur une base annuelle;
- œuvrer à une amélioration continue de ses services;
- mesurer, par divers moyens, la satisfaction et les attentes du public par rapport aux collections et aux services offerts et apporter les correctifs qui s'imposent afin de répondre adéquatement à ses besoins.

Ses publics

BAnQ s'engage à accueillir toute personne, sans distinction de race, de couleur, de sexe, d'orientation sexuelle, d'âge, d'état de santé, d'état civil, de religion, de convictions politiques, de langue, d'origine ethnique ou nationale, de condition sociale ou de handicap.

Elle déploie notamment son offre de ressources documentaires et de services en faveur :

- de l'ensemble des citoyens du Québec;
- des chercheurs et des généalogistes;
- des professeurs, des enseignants et des étudiants;
- du public jeune;
- des utilisateurs des services bibliographiques;

- des intervenants des milieux du livre, tels les auteurs, les éditeurs, les libraires, les distributeurs et les producteurs de ressources documentaires;
- des représentants des institutions documentaires et culturelles, locales et régionales, nationales et étrangères;
- des représentants des ministères et des organismes gouvernementaux, de même que des représentants des organismes des secteurs municipaux, de l'éducation et de la santé.

Ses services

BAnQ offre des services gratuits¹ :

- accueil, orientation et référence sur place et à distance;
- consultation et prêt de documents, y compris le prêt entre bibliothèques;
- activités culturelles, expositions, conférences, colloques;
- formation documentaire et aide à l'utilisation des équipements;
- attribution de numéros ISBN et production de notices CIP à l'intention des éditeurs francophones canadiens;
- développement des institutions documentaires québécoises;
- aide-conseil auprès de la communauté des archives.

Ses moyens

BAnQ vise à être une institution d'expertise et d'excellence, qui offre des services de qualité adaptés aux besoins de ses différents publics. La qualité des services comprend les éléments suivants :

L'accessibilité

L'accessibilité implique la gratuité de la plupart des services offerts, des espaces, activités et services accessibles aux personnes ayant des incapacités, des systèmes documentaires et informatiques conviviaux pour les usagers et le souci de rendre les services offerts accessibles au plus grand nombre possible de citoyens québécois indépendamment de leur lieu de résidence.

L'accueil du public

Dans leurs rapports avec le public, les membres du personnel de BAnQ agissent avec diligence, courtoisie et respect. Ils doivent faire preuve d'empathie, d'empressement, d'honnêteté et d'intégrité.

Le traitement des demandes

Les demandes de renseignements sont traitées avec célérité, équité et impartialité.

Le suivi des services rendus

Pour garantir la qualité des services, BAnQ réévalue continuellement ses modes de fonctionnement, ses procédures, la nature de ses installations et le fonctionnement de ses équipements.

Le réajustement des objectifs

BAnQ maintient un haut niveau de vigilance, afin de s'assurer de l'efficacité de ses programmes de services au public. BAnQ révisé au besoin ses objectifs et rend publiques ses évaluations.

BAnQ définit les devoirs du personnel envers l'institution, les usagers, la profession et les collègues, de manière à empêcher les conflits d'intérêts, à favoriser la confidentialité et la sécurité de l'information, et à promouvoir la qualité des services. Ces obligations sont consignées dans le Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de BAnQ et le Règlement relatif au code d'éthique des employés de BAnQ.

Le traitement des plaintes

BAnQ s'engage à traiter les plaintes avec célérité, confidentialité, attention et impartialité.

Les plaintes sont traitées dans un délai de 30 jours suivant la date de réception.

Adoptée le 31 janvier 2006.
Révisée le 12 décembre 2013.

1. Certains de ces services requièrent l'abonnement de l'utilisateur. Outre les services de base, certaines activités à valeur ajoutée peuvent être tarifées.

ANNEXE 2

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants

Préambule

- 1 Définitions
- 2 Dispositions générales
- 3 Principes d'éthique et règles générales de déontologie
- 4 Activités politiques
- 5 Devoirs et obligations des administrateurs et dirigeants eu égard aux Conflits d'intérêts
 - A) prévention des Conflits d'intérêts
 - B) dénonciation et abstention
 - C) dispenses
 - D) règles particulières pour les administrateurs recommandés par la Ville de Montréal ou la représentant
- 6 Règles particulières à la rémunération du premier dirigeant et des dirigeants
- 7 Application du code
- 8 Processus disciplinaire
- 9 Registre des adhésions au code et déclarations d'intérêts des administrateurs et dirigeants
- 10 Entrée en vigueur

ANNEXE I

Procédure de délibérations relative aux Conflits d'intérêts

ANNEXE II

Déclaration d'adhésion au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants

ANNEXE III

Formulaire de déclaration d'intérêts

Préambule

Considérant que les membres du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (ci-après « BAnQ ») doivent se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (ci-après « le Règlement ») adopté en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, c. M-30, art. 3.0.1 et 3.0.2) ainsi qu'en vertu de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, c. G-1.02, art.15, al. 4);

Considérant que ces lois et le Règlement prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux Administrateurs de BAnQ;

Considérant que les membres du conseil d'administration souhaitent préciser les modalités d'application de ces lois et du Règlement et ajouter à ces normes légales des paramètres additionnels propres à BAnQ;

Considérant qu'aucune des dispositions du présent code ne doit être interprétée comme ayant pour effet de restreindre la portée de ces dispositions législatives ou réglementaires;

Considérant que BAnQ s'est dotée d'outils nécessaires pour assurer la mise en application de ce code;

Les membres du conseil d'administration de BAnQ adoptent le code d'éthique et de déontologie qui suit.

La forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes; l'emploi du masculin a pour but de faciliter la lecture du texte.

1 Définitions

1. Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :
 - a) « Administrateurs » : les membres du conseil d'administration au sens de la *Loi sur BAnQ*;
 - b) « Conflit d'intérêts » : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle dans laquelle un Administrateur ou un Dirigeant pourrait être porté à favoriser une personne (y compris lui-même et les personnes auxquelles il est lié) au détriment d'une autre ainsi que toute situation susceptible de porter atteinte à la loyauté, à l'intégrité ou au jugement d'un Administrateur ou d'un Dirigeant;
 - c) « Conseil » : le conseil d'administration de BAnQ;
 - d) « Contrat » : comprend un contrat projeté;
 - e) « Contrôle » ou « Contrôlent » : détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, y compris des parts sociales, conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des Administrateurs;
 - f) « Dirigeant » : le président-directeur général de BAnQ, qui en est le principal dirigeant, ou toute personne qui assume des responsabilités de direction et qui relève directement du président-directeur général dont l'embauche et les conditions d'emploi sont soumises à l'approbation du Conseil, soit le responsable de la mission de conservation, le responsable de la mission de diffusion et le Conservateur des Archives nationales du Québec;
 - g) « Entreprise » : toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques; toutefois, cela ne comprend pas BAnQ ni une association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec BAnQ ni d'incompatibilité avec les objets de BAnQ;
 - h) « Entreprise liée » : toute personne morale et toute société à l'égard desquelles BAnQ détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, y compris des parts sociales, conférant plus de 10 % des droits de vote ou de participation;
 - i) « Information confidentielle » : toute information ayant trait à BAnQ, aux tendances d'une industrie ou d'un secteur ou toute information de nature stratégique qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un Administrateur ou un Dirigeant, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque ou de compromettre la réalisation d'une opération à laquelle BAnQ participe;
 - j) « *Loi sur BAnQ* » : la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec* (RLRQ, c. B-1.2), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion;
 - k) « Lois » : la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, c. M-30, art. 3.0.1 et 3.0.2) et la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, c. G-1.02, art.15, al. 4);

- l) « Personnes liées » : les personnes ayant un lien avec un Administrateur ou un Dirigeant par le sang, le mariage, l'union civile, l'union de fait ou l'adoption; Aux fins du présent code, sont également liées à l'Administrateur ou au Dirigeant l'enfant d'une personne ayant un lien avec lui par le mariage, l'union civile, l'union de fait ou l'adoption, un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit, une personne à laquelle il est associé ou société de personnes dont il est associé, une personne morale dont il détient directement ou indirectement 10 % ou plus d'une catégorie de titres comportant droit de vote, une personne morale qui est contrôlée par lui-même ou par une personne liée au sens de la présente définition ou par un groupe de ces personnes agissant conjointement; toute personne qu'il pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle ou avec un tiers, de son statut, de son titre ou autre;
- m) « Premier dirigeant » : le président-directeur général, en excluant expressément les autres Dirigeants;
- n) « Règlement » : le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, c.M-30, art. 3.0.1 et 3.0.2) adopté en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*;
- o) « Règles de gouvernance et de régie interne » : le règlement de régie interne adopté par BAnQ tel qu'amendé ou modifié de temps à autre;
- p) « Secrétaire du Conseil » : la personne qui exerce cette fonction.

Modifié : RÉ S CA-2017-19

2 Dispositions générales

- 2.1. Le présent code a pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie de BAnQ. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de BAnQ, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des Administrateurs et des Dirigeants.
- 2.2. Le présent code s'applique aux Administrateurs et aux Dirigeants de BAnQ. Il s'applique également au Secrétaire du Conseil. Plus précisément, le présent code s'applique lors de l'utilisation de tout outil informatique ou média social par un Administrateur ou un Dirigeant. Dans ce dernier cas, les principes énoncés dans la Politique de BAnQ en matière d'utilisation des médias sociaux par les employés s'appliquent, avec les adaptations nécessaires, aux Administrateurs et Dirigeants de BAnQ.

- 2.3. Le présent code est établi conformément aux Lois, au Règlement et aux Règles de gouvernance et de régie interne de BAnQ. Il reflète et, le cas échéant, complète les dispositions de ces derniers.
- 2.4. Aux termes du présent code, le fait d'être membre actif ou dirigeant de la Fondation de BAnQ ne peut entraîner un Conflit d'intérêts.

3 Principes d'éthique et règles générales de déontologie

- 3.1. L'Administrateur ou le Dirigeant est nommé pour contribuer à la réalisation de la mission de BAnQ. Dans le cadre de son mandat, il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son intégrité de manière à favoriser l'accomplissement efficient, équitable et efficace des objectifs assignés à BAnQ par la *Loi sur BAnQ* et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État. Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité. Il doit entretenir à l'égard de toute personne et de BAnQ des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.
 - 3.2. L'Administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la *Loi sur BAnQ*, les Lois et le Règlement ainsi que ceux établis par le présent code. Le Dirigeant est également tenu de respecter ces règles dans la mesure où elles lui sont applicables. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent aux Administrateurs et Dirigeants. Ils doivent, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.
L'Administrateur ou le Dirigeant qui représente BAnQ ou qui, à la demande de BAnQ, exerce des fonctions d'Administrateur ou de Dirigeant dans un autre organisme ou une Entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.
- Modifié : RÉ S CA-2017-19
- 3.3. Dans l'exercice de ses fonctions, l'Administrateur ou le Dirigeant doit maintenir à jour ses connaissances et exercer un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de BAnQ. Il a le devoir de prendre connaissance du présent code, des lois et des règlements applicables ainsi que des politiques, directives et règles fixés par BAnQ, d'en promouvoir le respect et de s'y conformer.
 - 3.4. L'Administrateur ou le Dirigeant doit consacrer le temps nécessaire à la maîtrise des dossiers soumis au Conseil et à ses comités.

- 3.5. L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter la mission de BAnQ et se tenir bien informé sur ses activités. Sa présence à des activités organisées par BAnQ assure une rétroaction informée sur les dossiers de BAnQ.
- 3.6. L'Administrateur ou le Dirigeant ne doit pas confondre les biens de BAnQ avec les siens; il ne doit pas utiliser à son profit ou au profit de tiers les biens de BAnQ ni l'Information confidentielle obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après qu'il a cessé d'occuper ses fonctions.
- 3.7. L'Administrateur ou le Dirigeant ne doit rechercher, dans l'exercice de ses fonctions, que l'intérêt de BAnQ à l'exclusion de son propre intérêt et de celui de tiers.
- 3.8. L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, directement ou indirectement, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même, pour une Personne liée ou pour un tiers. Il ne peut pas non plus accorder une faveur ou un avantage indu à un tiers. Il ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou avantage autres que ceux d'une valeur modeste et d'usage. Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage ne correspondant pas à ces critères doit être retourné au donneur ou remis à l'État.
- 3.9. L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.
- 3.10. L'Administrateur ou le Dirigeant se doit de respecter les restrictions et d'appliquer les mesures de protection au regard de l'Information confidentielle. Il ne doit communiquer de l'Information confidentielle qu'aux personnes autorisées à la connaître. Il a la responsabilité de prendre des mesures visant à protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès.
- 3.11. L'Administrateur ou le Dirigeant est tenu à la discrétion quant à toute Information confidentielle dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue. En outre, les délibérations du Conseil, les positions défendues par ses membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels.
- 3.12. L'Administrateur ou le Dirigeant qui assume des obligations vis-à-vis d'autres entités peut parfois se trouver en situation de Conflits d'intérêts. Dans le cas où le présent code ne prévoit pas la situation, il doit déterminer si son comportement respecte ce à quoi BAnQ peut raisonnablement s'attendre d'un Administrateur ou d'un Dirigeant dans ces circonstances. Il doit également déterminer si une personne raisonnablement bien informée conclurait que ses intérêts dans l'autre entité risquent d'influencer ses décisions et de nuire à son objectivité et à son impartialité dans l'exercice de ses fonctions à BAnQ.
- 3.13. Dans un délai raisonnable après son entrée en fonction, un Administrateur ou un Dirigeant doit organiser ses affaires personnelles de manière à ce qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions, et à éviter les intérêts incompatibles avec les intérêts de BAnQ ou les Conflits d'intérêts entre ses intérêts personnels et les obligations liées à ses fonctions. Il doit prendre, le cas échéant, toute mesure nécessaire pour se conformer aux dispositions du présent code.
- 3.14. L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, dans l'exercice de ses fonctions, traiter avec une personne qui a cessé d'être Administrateur ou Dirigeant de BAnQ depuis moins d'un an si cette dernière agit pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle BAnQ est partie et sur laquelle cette personne détient de l'information non disponible au public.
- 3.15. Après avoir cessé d'exercer ses fonctions, nul Administrateur ou Dirigeant ne doit divulguer une Information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'Information confidentielle non disponible au public concernant BAnQ ou un autre organisme ou Entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la date de cessation de ses fonctions.
- Dans l'année qui suit cette date, il lui est interdit d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle BAnQ est partie et sur laquelle il détient de l'Information confidentielle non disponible au public.
- 3.16. L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations partisans.

- 3.17. Le président du Conseil, le Premier dirigeant ou le Dirigeant doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

4 Activités politiques

- 4.1. Le Premier dirigeant qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique électorale doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif. Tout autre Administrateur de BAnQ qui a une telle intention doit en informer le président du Conseil. Un Dirigeant, à l'exception du Premier dirigeant, doit quant à lui en informer le président du Conseil et le Premier dirigeant.
- 4.2. Le président du Conseil ou le Premier dirigeant qui veut se porter candidat à une charge publique électorale doit se démettre de ses fonctions.
- 4.3. L'Administrateur de BAnQ autre que le président du Conseil ou le Premier dirigeant qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale ou de député à la Chambre des communes du Canada dont l'exercice sera probablement à temps plein ou partiel doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
- 4.4. L'Administrateur de BAnQ autre que le président du Conseil ou le Premier dirigeant qui veut se porter candidat à une charge publique électorale non visée à l'article 4.3 dont l'exercice sera probablement à temps plein ou à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
- 4.5. L'Administrateur de BAnQ autre que le président du Conseil ou le Premier dirigeant qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 4.3 ou 4.4 du présent code a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le trentième jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le trentième jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.
- 4.6. L'Administrateur, autre que le président du Conseil, qui est élu à une charge de député à l'Assemblée nationale ou à la Chambre des communes du Canada et qui accepte son élection doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'Administrateur public de BAnQ.

5 Devoirs et obligations des administrateurs et dirigeants eu égard aux Conflits d'intérêts

5. A) Prévention des Conflits d'intérêts

- 5.1. L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations liées à ses fonctions ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec une loyauté sans partage.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se trouver dans une situation où lui ou une Personne liée pourrait tirer, directement ou indirectement, profit d'un Contrat conclu par BAnQ ou de l'influence du pouvoir de décision de cet Administrateur ou Dirigeant, selon le cas, en raison des fonctions qu'il occupe au sein de BAnQ.

Le Premier dirigeant de BAnQ ou le Dirigeant doit également éviter d'occuper des fonctions ou d'être lié par des engagements qui l'empêchent de consacrer à ses fonctions à BAnQ le temps et l'attention que requiert leur exercice normal.

- 5.2. Le Premier dirigeant de BAnQ ou le Dirigeant ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une Entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de BAnQ.

Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Dans l'intervalle, les articles 5.3, 5.4, 5.6 et 5.9 s'appliquent.

Tout autre Administrateur ayant un intérêt dans une Entreprise doit, sous peine de révocation, se conformer aux dispositions des articles 5.3, 5.4, 5.6 et 5.9.

5. B) Dénonciation et abstention

- 5.3. L'Administrateur ou le Dirigeant qui :
- a) est partie à un Contrat avec BAnQ; ou
 - b) a un intérêt direct ou indirect dans une Entreprise partie à un Contrat avec BAnQ ou est administrateur ou dirigeant ou employé de cette Entreprise; doit divulguer par écrit au président du Conseil la nature et l'étendue de son intérêt.

Il en est de même de l'Administrateur ou du Dirigeant qui a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le Conseil.

L'Administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question reliée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question. Ce fait doit être consigné au procès-verbal des délibérations du Conseil.

- 5.4. La divulgation requise à l'article 5.3 se fait, dans le cas d'un Administrateur, lors de la première réunion :
- au cours de laquelle le Contrat ou la question est à l'étude ;
 - suivant le moment où l'Administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le Contrat ou la question en acquiert un ;
 - suivant le moment où l'Administrateur acquiert un intérêt dans le Contrat déjà conclu ; ou
 - suivant le moment où devient Administrateur toute personne ayant un intérêt dans un Contrat ou une question sous étude.
- 5.5. Le Dirigeant qui n'est pas Administrateur doit effectuer la divulgation requise à l'article 5.3 immédiatement après :
- avoir appris que le Contrat ou la question a été ou sera à l'étude lors d'une réunion ;
 - avoir acquis l'intérêt, s'il l'acquiert après la conclusion du Contrat ou la prise de décision ; ou
 - être devenu Dirigeant, s'il le devient après l'acquisition de l'intérêt.
- Le Dirigeant ne peut tenter d'aucune façon d'influencer la décision des Administrateurs.
- 5.6. L'Administrateur ou le Dirigeant doit effectuer la divulgation requise à l'article 5.3 dès qu'il a connaissance d'un Contrat visé par cet article qui, dans le cadre des activités normales de BAnQ, ne requiert pas l'approbation des Administrateurs.

Modifié : RÉG CA-2017-19

- 5.7. Les articles 5.3 à 5.6 s'appliquent également lorsque l'intérêt est détenu par une Personne liée à l'Administrateur ou au Dirigeant.
- 5.8. L'Administrateur ou le Dirigeant doit dénoncer par écrit au président du Conseil les droits qu'il peut faire valoir contre BAnQ, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

- 5.9. L'Administrateur ou le Dirigeant doit remettre au président du Conseil, dans les trente (30) jours de sa nomination et avant le 30 septembre de chaque année, une déclaration en la forme revue de temps à autre par BAnQ contenant les informations suivantes :
- le nom de toute Entreprise publique dont il détient plus d'un pour cent (1 %) des valeurs mobilières ou des biens, y compris des parts sociales ;
 - le nom de toute Entreprise privée dont il détient plus de dix pour cent (10 %) des valeurs mobilières ou des biens, y compris des parts sociales ;
 - le nom de toute Entreprise pour laquelle il exerce des fonctions ou dans laquelle il a un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif ;
 - le nom de son employeur et de la personne morale, de la société de personnes ou de l'Entreprise dont il est propriétaire, actionnaire, administrateur, dirigeant ou contrôleur ; et,
 - à l'exception de la Fondation de BAnQ, le nom de toute association ou toute Entreprise œuvrant dans un domaine lié à BAnQ dans laquelle il exerce des fonctions d'administrateur ou de dirigeant ou une influence significative ainsi que les objectifs visés par cette association ou cette Entreprise.

L'Administrateur ou le Dirigeant qui n'est concerné par aucune des dispositions des paragraphes a) à e) doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du Conseil.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit également produire une telle déclaration dans les trente (30) jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

- 5.10. Le vote d'un Administrateur donné en contravention des dispositions du présent code ou alors que l'Administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 5.9 ne peut être déterminant.
- 5.11. Le président du Conseil remet les déclarations reçues en application des articles 5.3 à 5.9 au Secrétaire du Conseil de BAnQ qui les tient à la disposition du comité de gouvernance et d'éthique si requis dans le cadre de l'exercice de son mandat.

De plus, le Secrétaire du Conseil de BAnQ avise le président du Conseil et le comité de gouvernance et d'éthique de tout manquement aux obligations prévues aux articles 5.3 à 5.9 dès qu'il en a connaissance.

- 5.12. L'Administrateur ou le Dirigeant peut aviser le Secrétaire du Conseil de BAnQ à l'avance qu'il souhaitera se retirer des discussions du Conseil ou d'un comité si y sont abordées les activités de certaines sociétés ou autres entités.

Modifié : RÉ S CA-2017-19

- 5.13. Dans tous les cas où un sujet peut susciter un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un Administrateur ou d'un Dirigeant ou si le Conseil ou un comité aborde des questions concernant une société ou entité déclarée par l'Administrateur ou le Dirigeant conformément à l'article 5.12, le Secrétaire du Conseil applique la procédure de délibérations relative aux Conflits d'intérêts prévue à l'annexe I du présent code.

- 5.14. L'Administrateur qui est membre du comité de vérification du Conseil ne peut avoir un intérêt dans BAnQ. Il ne peut, en outre, accepter de BAnQ des honoraires en contrepartie de consultation, de services-conseils ou tout autre service semblable.

5. C) Dispenses

- 5.15. Le présent code ne s'applique pas :
- à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'Administrateur ou le Dirigeant ne participe ni directement ni indirectement ;
 - à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans aucun droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition ;
 - à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être éligible comme Administrateur d'une personne morale ;
 - à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'Administrateur qui n'exerce pas une fonction à temps plein au sein de BAnQ ;
 - à un Contrat d'assurance responsabilité des Administrateurs ; ou
 - à la détention de titres émis ou garantis par un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

- 5.16. Le présent code n'a pas pour effet d'empêcher le Premier dirigeant ou un Dirigeant de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de BAnQ par lesquelles il serait visé.

5. D) Règles particulières pour les administrateurs recommandés par la Ville de Montréal ou la représentant

- 5.17. Outre les situations de Conflits d'intérêts direct ou indirect qu'il doit éviter et dénoncer, ne constitue pas un Conflit d'intérêts en vertu du présent code le fait pour l'Administrateur membre d'office à titre de bibliothécaire en chef de la Ville de Montréal ou pour les deux Administrateurs recommandés par la Ville de Montréal, membres du Conseil conformément à l'article 4.1 de la *Loi sur BAnQ* (RLRQ c- B.1.2.), de participer à toute délibération du Conseil de BAnQ sur toute matière touchant les intérêts de la Ville de Montréal et de ses bibliothèques à condition que cet Administrateur ne siège pas au conseil municipal ou au Comité exécutif de la Ville de Montréal.

Toutefois, lors de toute discussion ou délibération touchant une matière faisant l'objet de négociations entre BAnQ et la Ville, l'Administrateur recommandé par la Ville doit se retirer.

Modifié : RÉ S CA-2017-19

6 Règles particulières à la rémunération du premier dirigeant et des dirigeants

- 6.1. Le Premier dirigeant ou le Dirigeant qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir pendant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement ou il peut continuer de recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

- 6.2. Le Premier dirigeant ou le Dirigeant qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi

ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.

7 Application du code

- 7.1. L'Administrateur et le Dirigeant s'engagent à prendre connaissance du présent code et à le respecter, de même que toute directive ou instruction particulière qui pourrait être fournie quant à son application. Ils doivent de plus confirmer annuellement leur adhésion au code.
- En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'Administrateur et au Dirigeant de consulter le comité de gouvernance et d'éthique.
- 7.2. Dans les trente (30) jours de l'adoption du présent code par le Conseil, chaque Administrateur ou Dirigeant doit remettre au président du Conseil et au secrétaire général de BAnQ la déclaration d'adhésion contenue à l'annexe II. Chaque nouvel Administrateur ou Dirigeant doit faire de même dans les trente (30) jours de sa nomination à ce poste.
- 7.3. Le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour l'application du présent code à l'égard du président du Conseil, des Administrateurs et du Premier dirigeant.
- 7.4. Le président du Conseil est l'autorité compétente à l'égard de tout Dirigeant nommé par BAnQ et du Secrétaire du Conseil.
- 7.5. Le comité de gouvernance et d'éthique peut recommander au Conseil, aux conditions qu'il détermine, de dispenser un Administrateur ou un Dirigeant d'une ou de plusieurs dispositions du présent code, s'il est d'avis que cette dispense ne porte pas atteinte à l'objet du présent code décrit à l'article 2.1, et que les dispositions de la *Loi sur BAnQ* et du Règlement sont respectées.
- Le Secrétaire du Conseil appuie le comité dans cette fonction.
- Modifié : RÉC CA-2017-19*
- 7.6. Le comité de gouvernance et d'éthique peut donner des avis aux Administrateurs et aux Dirigeants sur l'interprétation des dispositions du présent code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter un avis aux termes contenus dans la demande.
- 7.7. Le comité de gouvernance et d'éthique doit :
- a) réviser annuellement le présent code et soumettre toute modification au Conseil pour approbation ;
 - b) engager et encadrer le processus d'élaboration et d'évaluation du code d'éthique et de déontologie ;
 - c) assurer la formation et l'information des Administrateurs et Dirigeants quant au contenu et aux modalités d'application du présent code ;
 - d) donner son avis et fournir son soutien au Conseil et à tout Administrateur ou Dirigeant confronté à une situation problématique ;
 - e) traiter toute demande d'information relative au présent code ;
 - f) faire enquête sur toute irrégularité au présent code, de sa propre initiative ou sur réception d'allégations.
- 7.8. Le comité de gouvernance et d'éthique peut consulter des conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos, ainsi qu'en recevoir des avis.
- 7.9. Le comité de gouvernance et d'éthique et l'autorité compétente concernée préservent l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Ils ne peuvent être contraints de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.
- 7.10. Le Secrétaire du Conseil assiste le comité de gouvernance et d'éthique et le président du Conseil dans leurs travaux concernant l'application du présent code. Il tient des archives où il conserve notamment les déclarations, divulgations et attestations qui doivent être transmises en vertu du présent code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs en matière d'éthique et de déontologie. En outre, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par l'Administrateur ou le Dirigeant en application du présent code.
- 7.11. L'Administrateur ou le Dirigeant qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent code, y compris une utilisation ou une communication irrégulière d'information confidentielle ou un Conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer au comité de gouvernance et d'éthique.
- Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle et devrait contenir l'information suivante :

- a) l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation ;
 - b) la description de la violation ;
 - c) la date ou la période de survenance de la violation ;
 - d) une copie de tout document qui soutient la dénonciation.
- 7.12. Un Administrateur ou un Dirigeant de BAnQ peut, de sa propre initiative, déposer une plainte contre un Administrateur ou un Dirigeant auprès de l'autorité compétente.
- 7.13. Afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'autorité compétente peut relever provisoirement de ses fonctions l'Administrateur ou le Dirigeant (celui-ci avec rémunération) à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie.
- 7.14. Lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un Administrateur ou à un Dirigeant, le comité de gouvernance et d'éthique est chargé de recueillir toute information pertinente. Il fait rapport de ses constatations à l'autorité compétente concernée et lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu.
- 7.15. Un Administrateur ou un Dirigeant ne contrevient pas aux dispositions du présent code s'il a préalablement obtenu un avis favorable du comité de gouvernance et d'éthique, aux conditions suivantes :
- a) l'avis a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se réalisent ;
 - b) l'avis a été déposé auprès du Conseil ;
 - c) les faits pertinents ont tous été dévoilés au comité de gouvernance et d'éthique de façon exacte et complète ; et
 - d) l'Administrateur ou le Dirigeant s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis.

8 Processus disciplinaire

- 8.1. Sur conclusion d'une contravention à la Loi, au Règlement ou au présent code, l'autorité compétente impose l'une ou l'autre des sanctions suivantes :
- a) s'il s'agit d'un Dirigeant, toute sanction appropriée, laquelle peut aller jusqu'au congédiement ;
 - b) s'il s'agit d'un Administrateur, la réprimande, la suspension d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 7.3, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un Administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier ; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre l'Administrateur public pour une période d'au plus trente (30) jours.

- 8.2. L'autorité compétente fait part à l'Administrateur ou au Dirigeant des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée. L'Administrateur ou le Dirigeant peut, dans les sept (7) jours qui suivent la communication de ces manquements, fournir ses commentaires au comité de gouvernance et d'éthique. Il peut également demander d'être entendu par le comité à ce sujet.
- 8.3. Dans le cas d'une contravention à l'article 5.2, l'autorité compétente constate par écrit la révocation du contrevenant.
- 8.4. L'Administrateur ou le Dirigeant doit rendre compte des profits qu'il a réalisés ou de l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent code et les remettre à BAnQ.

9 Registre des adhésions au code et déclarations d'intérêts des administrateurs et dirigeants

- 9.1. Le secrétaire général de BAnQ garde et maintient à jour le registre des adhésions au présent code et les déclarations d'intérêts des Administrateurs et des Dirigeants ainsi que des manquements, mesures disciplinaires, sanctions et autres décisions prises envers un Administrateur ou un Dirigeant au regard du présent code.
- 9.2. Les déclarations d'intérêts, leurs mises à jour et le registre prévu par l'article 9.1 du présent code sont des documents confidentiels et non accessibles.

10 Entrée en vigueur

- 10.1. Le présent code est entré en vigueur par résolution du Conseil le 22 septembre 2016. Il remplace le Règlement sur le Code d'éthique des Administrateurs publics de BAnQ, adopté le 31 janvier 2006. Il a fait l'objet de modifications le 28 juin 2017.

Adopté le 22 septembre 2016.
Modifié le 28 juin 2017.

ANNEXE I

Procédure de délibérations relative aux Conflits d'intérêts

De façon à gérer les situations potentielles de Conflit d'intérêts, la procédure ci-après décrite est suivie par le secrétaire général de BAnQ :

1. Lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil ou d'un comité comporte la possibilité d'un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un Administrateur de BAnQ, si le sujet concerne une entité ou société au sujet de laquelle l'Administrateur a déclaré ne pouvoir participer aux délibérations, le Secrétaire :
 - a) doit en informer le président dès qu'il en a la connaissance ;
 - b) expédie une note à cet effet à l'Administrateur concerné ou l'avise verbalement ;
 - c) ne transmet pas à l'Administrateur concerné les documents relatifs à ce sujet et note cette mesure à son dossier ;
 - d) consigne au mémoire des délibérations de la réunion le fait que ce membre du Conseil s'est retiré de la réunion ou s'est abstenu de participer à la discussion ou à un vote éventuel en raison de ses intérêts ;
 - e) extrait le passage sur le sujet du mémoire de délibérations de la réunion concernée avant de le transmettre à l'Administrateur concerné.
2. En tout temps ou lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil ou d'un comité entraîne un Conflit d'intérêts ou une apparence de Conflit d'intérêts concernant un Administrateur, ce dernier doit en aviser le Secrétaire du Conseil qui applique les dispositions ci-dessus chaque fois que ce sujet revient à l'ordre du jour d'une réunion.
3. Lorsqu'un sujet abordé en séance peut avoir un lien personnel, familial ou d'affaires avec un membre du Conseil, ce dernier doit le signaler. Le Secrétaire du Conseil en fait alors mention au mémoire de délibérations, de même que du fait que ce membre du Conseil se retire de la réunion ou s'abstient de participer à la discussion et au vote éventuel.
4. Dans l'éventualité d'un désaccord sur la nécessité de prendre les dispositions prévues aux présentes, un membre du Conseil peut en discuter avec le président du Conseil ou avec le Conseil.

ANNEXE II

Déclaration d'adhésion au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants

Je, soussigné(e) _____ (Administrateur ou Dirigeant de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, ci-après « BAnQ »), déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ainsi que du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, le _____, et en comprendre le sens et la portée.

Par la présente, je me déclare lié(e) à BAnQ par chacune des dispositions du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec tout comme s'il s'agissait d'un engagement contractuel de ma part.

Signée à _____, le _____

Administrateur / Dirigeant

ANNEXE III

Formulaire de déclaration d'intérêts

BAnQ prend les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les Administrateurs et les Dirigeants dans le cadre de l'application du présent code.

AVERTISSEMENT

Le déclarant, pour comprendre la portée de ses obligations, devrait se référer au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) (ci-après, le « code d'éthique ») et, en particulier, aux notions d'entreprise et d'intérêt telles qu'elles sont précisées à l'article 5.9 du code d'éthique.

1. Je, _____ (Administrateur ou Dirigeant de BAnQ), déclare les intérêts suivants :
- a. Le nom de toute Entreprise publique dans laquelle je détiens plus d'un pour cent (1 %) des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales : _____

 - b. Le nom de toute Entreprise privée dans laquelle je détiens plus de dix pour cent (10 %) des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales : _____

 - c. Le nom de toute Entreprise pour laquelle j'exerce des fonctions ou dans laquelle j'ai un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif : _____

 - d. Le nom de mon employeur ou la personne morale ou l'Entreprise dont je suis propriétaire, actionnaire, administrateur, dirigeant ou contrôleur : _____

 - e. Le nom de toute association, y compris toute entreprise culturelle, dans laquelle j'exerce des fonctions d'Administrateur ou de Dirigeant ou une influence significative ainsi que les objets visés par cette association ou cette entreprise : _____

- ou
- f. les dispositions de l'article 5.9. a) à e) ne s'appliquent pas à mon cas. (Parapher ici : _____)
2. Je demande un avis sur les questions suivantes et une recommandation sur les mesures appropriées afin d'assurer le respect du code d'éthique : _____

Signature : _____ Fonction : _____

Date : _____

Au sujet de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) rassemble trois institutions vouées à l'enrichissement du savoir et de la culture de tous les Québécois.

La Bibliothèque nationale acquiert, traite et conserve l'ensemble de l'édition québécoise, tout en assurant la mise en valeur des collections patrimoniales qu'elle a constituées auprès du plus grand nombre.

Les Archives nationales assurent la conservation d'archives publiques et privées et en facilitent l'accès à travers 10 centres répartis sur tout le territoire québécois, en plus d'encadrer les organismes publics dans la gestion de leurs documents.

La Grande Bibliothèque, située au cœur de la métropole, est un lieu de rendez-vous culturel permettant un accès libre et gratuit à la plus grande collection de livres et de documents en français en Amérique. En tant que bibliothèque publique de tous les Québécois, elle propose également de nombreuses ressources numériques.

BAnQ participe activement au rayonnement de la culture québécoise dans l'univers numérique.

banq.qc.ca

Vous trouverez à banq.qc.ca une version électronique de ce rapport annuel d'activités.

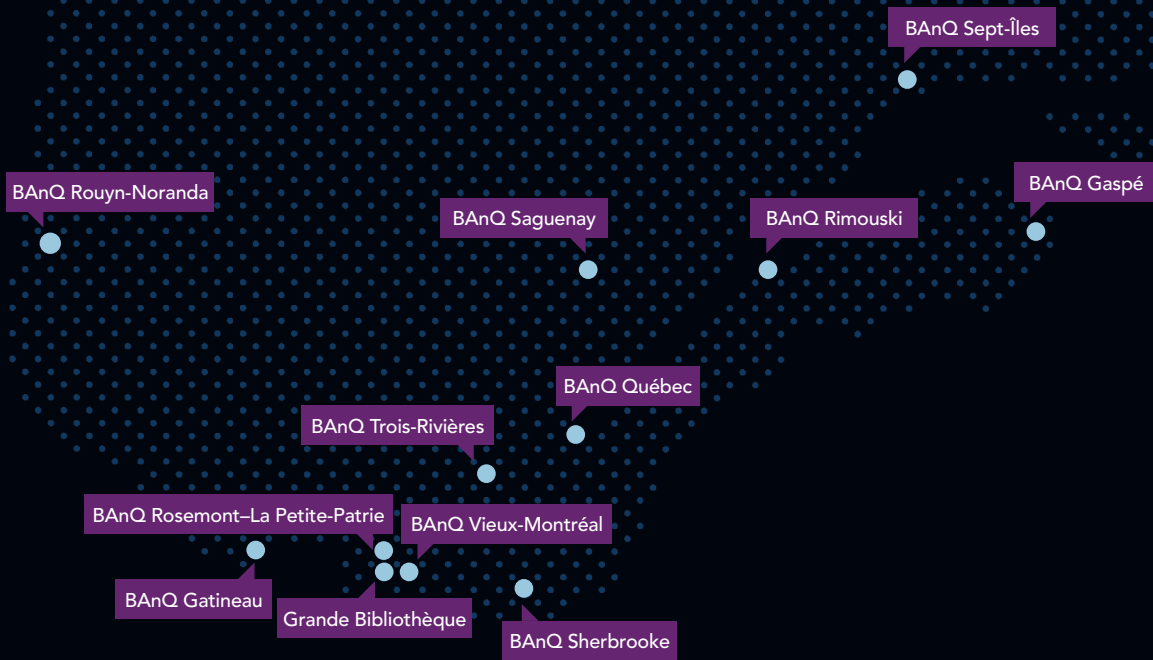
Ce document a été réalisé par la Direction des communications et de la programmation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

ISSN 2560-9904 (imprimé)

ISSN 2560-9912 (en ligne)

Ce document est imprimé sur du papier fabriqué au Québec contenant 100 % de fibres recyclées postindustrielles, certifié Choix environnemental ainsi que FSC Mixte à partir d'énergie biogaz.



BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Région de Montréal : 514 873-1100
 Sans frais (au Québec) : 1 800 363-9028

MONTRÉAL

Grande Bibliothèque

475, boulevard De Maisonneuve Est
 Montréal (Québec) H2L 5C4
 514 873-1100

BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie

2275, rue Holt
 Montréal (Québec) H2G 3H1
 514 873-1100

BAnQ Vieux-Montréal

535, avenue Viger Est
 Montréal (Québec) H2L 2P3
 514 873-1100

QUÉBEC

BAnQ Québec

Pavillon Louis-Jacques-Casault
 Campus de l'Université Laval
 1055, avenue du Séminaire
 Québec (Québec) G1V 5C8
 418 643-8904

EN RÉGION

BAnQ Gaspé

80, boulevard de Gaspé
 Gaspé (Québec) G4X 1A9
 1 800 363-9028, poste 6573

BAnQ Gatineau

855, boulevard de la Gappe
 Gatineau (Québec) J8T 8H9
 819 568-8798

BAnQ Rimouski

337, rue Moreault
 Rimouski (Québec) G5L 1P4
 418 727-3500

BAnQ Rouyn-Noranda

27, rue du Terminus Ouest
 Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2P3
 819 763-3484

BAnQ Saguenay

930, rue Jacques-Cartier Est, bureau C-103
 Saguenay (Québec) G7H 7K9
 418 698-3516

BAnQ Sept-Îles

700, boulevard Laure, bureau 190
 Sept-Îles (Québec) G4R 1Y1
 418 964-8434

BAnQ Sherbrooke

225, rue Frontenac, bureau 401
 Sherbrooke (Québec) J1H 1K1
 819 820-3010

BAnQ Trois-Rivières

225, rue des Forges, bureau 208
 Trois-Rivières (Québec) G9A 2G7
 819 371-6015